



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 mars 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-douzième session

Point 154 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

## Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	17
II. Ressources financières . . . . .	71
A. Vue d'ensemble . . . . .	71
B. Contributions non budgétisées . . . . .	72
C. Gains d'efficience . . . . .	72
D. Taux de vacance . . . . .	72
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	73
F. Formation . . . . .	74
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	75
H. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	77



---

I.	Autres activités de programme .....	77
J.	Projets à effet rapide .....	78
III.	Analyse des variations .....	79
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	<b>84</b>
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/301 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	85
A.	Assemblée générale .....	<b>85</b>
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	91
Annexes		
I.	Definitions .....	96
II.	Organigrammes .....	98
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus .....	103
Carte	.....	108

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 1 153 468 800 dollars.

Ce projet de budget couvre le déploiement d'un maximum de 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 16 215 militaires, 391 membres de la police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 854 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 357 membres du personnel recruté sur le plan national, 419 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Appui au processus politique en vue de la tenue d'élections, composante Protection des civils et droits de l'homme, et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	573 884,1	561 017,6	559 801,4	(1 216,2)	(0,2)
Personnel civil	305 827,4	270 173,6	258 979,0	(11 194,6)	(4,1)
Dépenses opérationnelles	354 731,7	310 656,9	334 688,4	24 031,5	7,7
<b>Montant brut</b>	<b>1 234 443,2</b>	<b>1 141 848,1</b>	<b>1 153 468,8</b>	<b>11 620,7</b>	<b>1,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	30 839,5	28 850,5	27 429,0	(1 421,5)	(4,9)
<b>Montant net</b>	<b>1 203 603,7</b>	<b>1 112 997,6</b>	<b>1 126 039,8</b>	<b>13 042,2</b>	<b>1,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 234 443,2</b>	<b>1 141 848,1</b>	<b>1 153 468,8</b>	<b>11 620,7</b>	<b>1,0</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	88	54	–	15	–	157
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	96	76	–	15	–	187
<b>Composantes</b>										
Appui au processus politique, en vue de la tenue d'élections										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	91	226	8	7	–	332
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	74	177	8	5	–	264
Protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2017/18	660	16 215	391	1 050	134	404	–	57	90	19 001
Effectif proposé 2018/19	660	16 215	391	1 050	107	316	98	61	90	18 988
Appui										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	572	1 880	–	340	–	2 792
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	554	1 705	–	338	–	2 597
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2017/18	660	16 215	391	1 050	885	2 564	8	419	90	22 282
Effectif proposé 2018/19	660	16 215	391	1 050	831	2 274	106	419	90	22 036
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(54)	(290)	98	–	–	(246)

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution 1925 (2010). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mars 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2348 (2017).

2. La MONUSCO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composante (Appui au processus politique en vue de la tenue d'élections, Protection des civils et droits de l'homme, et Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2017/18, y compris lorsqu'elle résulte de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission conservera son quartier général à Kinshasa, où se trouveront ses hauts responsables. La présence civile de la Mission sur le terrain et le nombre des antennes seront réduits au cours de l'exercice 2018/19. La Mission conservera neuf bureaux locaux (Bunia, Beni, Goma, Bukavu, Dungu, Kalemie, Kananga, Lubumbashi et Uvira), organisés selon un modèle à trois niveaux comprenant trois grands bureaux, trois bureaux de taille intermédiaire et trois petits bureaux. Pendant l'exercice 2018/19, la Mission conservera également deux antennes rattachées au bureau de Kananga, à Mbuji-Mayi et à Tshikapa (région du Kasai), leur maintien par la suite étant soumis à un réexamen si les conditions de sécurité venaient à s'améliorer. La Mission conservera en outre quatre antennes dans l'ouest et le centre de la République démocratique du Congo, à Matadi, à Mbandaka, à Kindu et à Kisangani, qui auront en particulier pour tâche de suivre l'évolution de la situation, d'analyser la situation politique, de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et de faire rapport durant la période électorale. Cette stratégie du maintien d'une présence discrète dans des zones potentiellement sensibles est jugée prudente, en particulier après le renforcement de la présence dans les antennes de Kananga et de Mbuji-Mayi, qui avait été rendu nécessaire au cours de l'exercice 2016/17 à cause du conflit dans la région du Kasai.

6. À des fins de rationalisation, la MONUSCO fermera ses bureaux de liaison de Kampala et de Kigali, réduisant ainsi sa présence sur place. En attendant, la présence civile à Kisangani a été considérablement réduite à la suite de la transformation du bureau local en antenne et de la fermeture des antennes de Bandundu et de Lubero (Nord-Kivu). La Mission conservera, à défaut d'une présence physique permanente, des capacités de déploiement à court terme dans plusieurs bureaux locaux afin de pouvoir intervenir en cas de menace imminente et se déployer à titre préventif dans des zones exposées à un risque élevé de violence, en particulier pendant la période électorale, et de constater et dénoncer les violations des droits de l'homme. Cela se traduira par le maintien d'une petite capacité permanente d'équipes mobiles de

surveillance et d'intervention à Kinshasa, prêtes à se déployer dans l'ouest et le centre de la République démocratique du Congo à bref délai. Ces équipes, composées d'un spécialiste des questions politiques, d'un spécialiste des affaires civiles, d'un spécialiste des droits de l'homme, d'un représentant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la protection et des opérations ou d'un chef de bureau local, d'un policier des Nations Unies et d'un administrateur recruté sur le plan national possédant des connaissances ou des compétences linguistiques utiles, recueillent des informations et produisent des analyses pluridisciplinaires qui viendront éclairer les décisions futures sur l'action de la Mission ; constatent, dénoncent les violations des droits de l'homme et enquêtent sur celles-ci ; établissent des contacts avec les autorités locales, territoriales et provinciales, les entités chargées de la sécurité et la société civile afin de pouvoir désamorcer rapidement les tensions et d'entretenir un réseau d'échange d'information et de collaboration.

7. La présence de la composante Police s'articulera généralement autour des bureaux locaux de la MONUSCO, et les sept unités de police constituées de la Mission resteront en place dans des zones urbaines extrêmement sensibles, avec des capacités de mobilité et de projection accrues grâce à un plus grand nombre de véhicules blindés de transport de troupes. Durant l'exercice 2018/19, de nouvelles unités de police constituées seront déployées à Kinshasa, et une autre à Kananga à partir des moyens existants. La Mission continuera de s'efforcer de déployer au moins une nouvelle unité de police constituée à Lubumbashi grâce à la coopération entre missions, en application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité.

8. Dans l'intervalle, la force va déplacer sa présence afin de pouvoir se déployer rapidement dans quatre secteurs (nord, centre, sud et ouest) couvrant l'ensemble du pays. Elle réduira le nombre de bases de 82 à 64, et, par la mise en service de moyens adéquats de transport aérien et terrestre, appliquera le principe de la protection par la projection dans les zones où les bases sont fermées, tout en maintenant une stratégie de protection par la présence dans les secteurs jugés les plus exposés à des risques graves. Au cours de l'exercice 2018/19, la force sera composée de 10 bataillons d'encadrement et de cinq bataillons d'intervention rapide. Sa présence sera ajustée en fonction des conditions de sécurité dans le pays après la tenue des élections.

9. Au cours de l'exercice 2018/19, la MONUSCO réduira son appui aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et à la Police nationale congolaise, poursuivant la tendance amorcée durant l'exercice 2017/18. Les modalités d'appui seront conditionnées à une estimation et une analyse des risques minutieuses, portant sur les conséquences probables d'un tel appui, dans le strict respect des dispositions de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La Mission renforcera le secrétariat de cette politique et retirera son appui lorsque les principes internationaux en matière de droits de l'homme ne seront pas respectés, notamment les droits et libertés politiques fondamentaux.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

10. La République démocratique du Congo demeure à un moment de transition décisif, qui déterminera la trajectoire politique et sociale du pays voire même de la région, ainsi que leur situation en matière de sécurité, pour les années à venir. Les élections qui devaient se tenir en décembre 2016, comme le prévoyait la Constitution, ont été reportées, plongeant le pays dans une incertitude politique qui a elle-même alimenté l'insécurité. Des négociations politiques ont permis de débloquer la situation et de parvenir à un accord politique entre la majorité des acteurs politiques le 31 décembre 2016, ouvrant la voie à des élections. Bien que les élections n'aient pas été organisées en 2017 comme le prévoyait l'accord, des élections présidentielle,

législatives et provinciales devraient se tenir le 23 décembre 2018, conformément au calendrier établi en novembre 2017 par la Commission électorale nationale indépendante. En dépit de la révision du calendrier électoral, il est probable que l'incertitude entourant le processus électoral, dans la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité actuelles, continue d'exacerber les tensions politiques et de diviser la société congolaise, ce qui risque de se traduire par une multiplication des violations des droits de l'homme. Conjugués avec cette incertitude politique quant à la perspective des élections et du transfert du pouvoir, plusieurs facteurs auront également une incidence sur la situation en République démocratique du Congo, à savoir : a) la détérioration des conditions de sécurité, en particulier dans le Kasaï et dans l'est du pays ; b) la multiplication des violations des droits de l'homme, des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire dans le pays, commises notamment dans le cadre du processus politique ; c) les conséquences humanitaires, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les enfants.

11. La lenteur constatée dans l'application de l'accord du 31 décembre 2016, la détérioration du climat socioéconomique et la répression exercée en permanence par les forces nationales de sécurité ont exacerbé la grogne dans la capitale et les principaux centres urbains du pays. Par ailleurs, une recrudescence de la violence intercommunautaire et une multiplication du nombre de foyers de conflit ont été observées dans tout le pays, se répandant depuis les provinces de l'est vers des zones du centre et de l'ouest de la République démocratique du Congo d'où la Mission s'était retirée ces dernières années compte tenu de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, ce qui signifie que les forces nationales de sécurité et la Mission doivent désormais assurer la protection de zones géographiques de plus en plus étendues. Étant donné que la région du Kasaï, les principaux centres urbains et plusieurs provinces de l'ouest de la République démocratique du Congo sont concernés par des menaces de conflit et des risques importants en matière de protection, les autorités et la Mission sont de plus en plus sollicitées pour agir en amont et prendre les mesures qui s'imposent. La propagation du conflit s'est accompagnée d'une forte augmentation des cas de violations des droits de l'homme, du fait non seulement de la recrudescence des conflits locaux et intercommunautaires, mais aussi d'atteintes généralisées aux droits civils et politiques sur fond de rétrécissement de l'espace démocratique et d'un emploi de la force de plus en plus excessif de la part des entités étatiques chargées de la sécurité.

12. Parallèlement, la situation humanitaire s'est détériorée du fait de l'aggravation de l'instabilité politique et de la généralisation du conflit. Avec 3,8 millions de personnes déplacées et près de 4,3 millions de personnes exposées à des niveaux critiques d'insécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies a déclaré la République démocratique du Congo en urgence de niveau 3 en octobre 2017, lequel est réservé aux crises les plus complexes et les plus difficiles. Compte tenu de la tournure des événements sur les plans politique et humanitaire et de l'évolution des conditions de sécurité, on ne saurait exclure la possibilité d'une détérioration rapide de la situation, attisée par l'incertitude politique.

13. Dans ce contexte, un examen stratégique de la MONUSCO et de ses principales priorités a été réalisé en 2017, débouchant sur l'établissement du rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/826). À l'issue de l'examen stratégique, il a été recommandé que la Mission réorganise ses activités autour de deux axes prioritaires, à savoir : l'appui au processus politique (notamment le soutien à l'accord politique du 31 décembre 2016) en vue de la tenue d'élections, et la protection des civils et les droits de l'homme. Il a également été recommandé que la Mission réduise progressivement ses activités de

renforcement des institutions à long terme dans l'environnement politique actuel tout en mettant à profit la présence de partenaires divers dans des domaines qui ne relèvent pas de ses principales responsabilités. Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 tient compte des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, selon lesquelles la Mission doit réorganiser et réorienter ses efforts et ressources en vue des élections en cette période complexe et instable. Concrètement, ces recommandations se traduiront par la réduction de la présence statique de la Mission et l'augmentation des moyens en matière de mobilité afin qu'elle puisse intervenir de façon adéquate sur une zone géographique plus étendue en cas de besoin. La Mission devra en outre augmenter sa capacité d'analyse et de coordination afin de pouvoir évaluer minutieusement les problématiques nouvelles dans les domaines de la politique et de la protection et de pouvoir y répondre de façon systématique sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'une « approche globale ». Le projet de budget pour la période 2018/19 tient compte de la réorientation de la Mission (réduction progressive des activités de renforcement des institutions à long terme), prenant ainsi acte du fait que les conditions requises pour poursuivre ces activités pourraient ne pas être réunies avant la réalisation d'un transfert du pouvoir.

#### **Appui au processus politique en vue de la tenue d'élections**

14. L'application dans les plus brefs délais des principes de l'accord du 31 décembre 2016 est indispensable à la crédibilité du processus électoral et à la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. La priorité stratégique globale de la MONUSCO est d'appuyer l'instauration d'un climat politique propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous, à l'heure où le climat politique s'envenime et sachant que les élections, qui ont déjà été ajournées au-delà du calendrier fixé par la Constitution congolaise et l'accord du 31 décembre 2016, devraient désormais se tenir en décembre 2018. La Mission utilisera ses bons offices et ses liens avec des interlocuteurs représentant l'ensemble de l'échiquier politique, notamment le Gouvernement, les partis d'opposition et la société civile, afin de faciliter un dialogue politique associant des acteurs nationaux, régionaux et internationaux clés, dont l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union européenne. L'inscription de tous les électeurs sur les listes électorales et la tenue d'élections pacifiques et crédibles sont des préalables essentiels au rétablissement de la confiance dans la transition politique. La Mission apportera son soutien à la Commission électorale nationale indépendante en fournissant un appui technique et logistique à l'organisation des élections. Des évaluations régulières des opérations électorales contribueront à instaurer la confiance et à consolider l'appui et l'engagement de la communauté internationale.

15. La MONUSCO continuera également de promouvoir le respect et la protection de l'espace politique, notamment en permettant à différents points de vue de s'exprimer sur l'antenne de Radio Okapi, et favorisera la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par ses bons offices, son rôle actif dans la vie politique et ses activités de sensibilisation, elle facilitera l'instauration, aux niveaux national et local, d'un dialogue crédible et ouvert à tous qui englobera un large éventail d'acteurs du monde politique et de la société civile, une attention particulière étant accordée à la participation des femmes. Elle s'emploiera par ailleurs à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales en collaborant avec les populations concernées, la société civile, les responsables politiques, les entités étatiques chargées de la sécurité ainsi que les autorités et institutions publiques, parmi lesquelles la Commission nationale des droits de l'homme, la Haute autorité des médias et la Commission électorale nationale indépendante. En outre, la Mission formera la Police nationale congolaise au respect

des droits de l'homme et à l'usage approprié de la force, et apportera son appui à l'Inspecteur général de la Police nationale congolaise, dans l'optique d'améliorer la responsabilité et de limiter les risques d'atteintes aux droits de l'homme et à la protection dans le contexte des élections. Parallèlement, la Mission réorganisera ses moyens consacrés à la réforme de l'appareil de sécurité pour en réaffecter une partie à l'appui d'une analyse politique globale et d'une mobilisation autour des questions relatives à l'appareil de sécurité au niveau stratégique.

16. En application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité et des recommandations de l'examen stratégique, la MONUSCO continuera d'évaluer sa présence sur le terrain dans les zones où l'on juge élevé le risque que surviennent des violences politiques au cours de la période électorale, en particulier dans l'ouest de la République démocratique du Congo. Elle renforcera ses capacités en matière de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme, apportera son appui aux enquêtes et poursuites sur les crimes graves et agira en faveur de la protection de l'espace politique dans les zones susmentionnées, afin de limiter les risques de violences. À cette fin, la Mission conservera une petite équipe mobile de surveillance et d'intervention pour couvrir toutes les zones sensibles de l'ouest de la République démocratique du Congo et, ainsi, communiquer à l'équipe dirigeante de la Mission des analyses, des rapports et des recommandations concrètes concernant l'exercice de bons offices au regard de la dégradation de la situation en matière de sécurité dans les zones où la Mission n'est pas présente en permanence. Il s'agit d'une capacité de prévention indispensable, qui s'est révélée essentielle lors de l'intervention de la Mission dans la sous-région du Kasai et qui est désormais officielle. De même, les moyens stratégiques de communication et d'information dont dispose la Mission, notamment Radio Okapi, continueront de jouer un rôle majeur, lui permettant d'assurer une couverture nationale et de participer à la vie politique en plaidant en faveur d'élections transparentes et crédibles. La Mission s'efforcera, en coordination avec l'Union africaine et les acteurs régionaux concernés, de favoriser le dialogue politique et de faciliter la tenue des élections. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle suivra et évaluera également les progrès accomplis dans l'élaboration du calendrier électoral, ainsi que le budget électoral et le code de bonne conduite pour les élections. La Mission continuera également d'apporter un soutien technique à la Commission électorale nationale indépendante afin de faciliter les opérations électorales et fournira un soutien logistique conformément la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité et selon la répartition des responsabilités convenue entre la Mission, la Commission, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres acteurs au moment opportun.

17. Au titre du soutien logistique qu'elle apportera aux élections, la MONUSCO assurera l'acheminement du matériel électoral et le transport du personnel de la Commission électorale nationale indépendante. Le théâtre des opérations de la Mission comprendra trois centres de réception ; 15 centres de distribution ; 115 sites de redistribution ; 14 zones sensibles, jugées difficiles d'accès par la Commission. Au-delà de ces points, la distribution sera assurée par la Commission. La Mission sera chargée de la distribution et de la livraison de 15 000 tonnes de matériel électoral sensible et non sensible sur les sites qui relèvent de sa responsabilité. Après les élections, il lui incombera également de récupérer le matériel sensible sur les sites qui relèvent de sa responsabilité pour l'acheminer à Kinshasa.

#### **Protection des civils et droits de l'homme**

18. Les efforts de la MONUSCO pour protéger les civils menacés de violence physique, constater, dénoncer les violations des droits de l'homme et enquêter sur celles-ci, appuyer les poursuites et lutter contre l'impunité resteront cruciaux. Au

moyen d'une approche globale nécessitant une action politique et l'intervention de la composante Personnel en tenue et de la composante civile, le travail de protection de la Mission sera axé sur la prévention, la réduction de la menace que font peser les groupes armés sur les civils et la limitation des effets de la violence liée aux élections, notamment les brutalités commises contre des personnes qui cherchent à exercer leurs droits civils et politiques fondamentaux.

19. Dans ces conditions, et compte tenu de l'expansion des zones dans lesquelles la protection des civils est menacée, les mesures d'alerte rapide et de prévention de la MONUSCO, ainsi que sa capacité à déployer rapidement des éléments civils et en uniforme dans les zones exposées à des risques de violence ou en proie au conflit, demeureront critiques. Durant l'exercice à venir, la mobilité et la flexibilité des composantes militaire et civile et de la composante Police seront indispensables pour porter au maximum l'efficacité de la Mission. Avec des ressources limitées, la Mission ne peut pas maintenir une présence statique partout où la protection des civils est menacée et elle doit donc de plus en plus souvent se tourner vers des déploiements militaires et civils temporaires, consistant en des déploiements d'unités de combat, des missions d'évaluation conjointe, des déploiements d'équipes mobiles de surveillance et d'information et d'autres instruments mobiles de protection. Il est indispensable de fournir des moyens de mobilité adéquats, notamment des moyens aériens, pour appliquer avec succès la stratégie dont le concept a été défini dans l'examen stratégique.

#### *Approche globale de la protection des civils*

20. La stratégie générale de la Mission sera, dans le cadre d'une approche globale de la protection des civils, de mettre l'accent sur la prévention, la désescalade et la résolution des conflits. Pour y parvenir, il faudra passer entre autres par la réduction de la menace que font peser les groupes armés congolais et étrangers, la réduction des violences contre les civils, notamment les violences sexuelles et sexistes, et la réduction des violences dont sont victimes les enfants, à un niveau que les institutions congolaises chargées de la justice et de la sécurité puissent effectivement gérer. Cette approche globale de la protection des civils est structurée de manière à optimiser les efforts et à instaurer un équilibre entre les opérations militaires (prévention de la violence physique), les actions politiques (dialogue et collaboration au moyen de bons offices) et l'engagement civique (création d'un environnement protecteur). Elle s'appuiera sur un large éventail d'instruments de protection : réseaux d'alerte locale, relais communautaires, équipes mixtes de protection des civils, équipes mobiles de surveillance et d'intervention, missions d'évaluation conjointes et cellules d'appui aux poursuites judiciaires. Ces efforts seront entrepris en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin d'harmoniser l'analyse, la planification, l'exécution, l'information, le suivi et l'évaluation des objectifs et des mesures qui visent à définir et à réduire les menaces qui pèsent sur les civils. La dotation en effectifs nécessaire pour appuyer l'approche globale se composera de capacités de coordination et de communication stratégiques au quartier général de la Mission, assistées par des capacités adéquates de coordination, de gestion des crises et d'analyse dans les bureaux locaux qui revêtent une importance critique. Ainsi, l'approche globale permettra de mieux relier entre eux les niveaux stratégique, opérationnel et tactique pour améliorer la performance et le respect du principe de responsabilité, et de répondre comme il se doit aux besoins de protection, en intégrant les capacités de collaboration politique aux niveaux du quartier général et des bureaux locaux.

21. Les mesures civiles visant à prévenir et à limiter les menaces pesant sur la protection des civils sont un élément crucial de l'approche globale. La MONUSCO renforcera son dialogue politique avec les autorités de l'État et les responsables des

forces de sécurité aux niveaux national et provincial, ainsi qu'avec les administrateurs et chefs locaux, de manière à leur rappeler que la protection des civils leur incombe au premier chef, en particulier à l'approche des élections et durant celles-ci. Les instruments d'appui à la protection des civils dont dispose actuellement la Mission, comme la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité, demeureront essentiels.

22. À cause de ses ressources limitées et du nombre croissant de problèmes en matière de protection, la Mission ne pourra pas assurer une présence statique partout à la fois. Elle continuera de renforcer ses positions statiques existantes dans les zones sensibles clefs en privilégiant la protection par la projection, une stratégie qui est censée limiter les conséquences de la réduction de sa présence en maintenant une capacité de prévention et d'intervention reposant sur des déploiements rapides, flexibles et mobiles, à plus court terme, de personnel civil et de personnel en tenue. Dans ce contexte, les militaires, le personnel de police et le personnel civil se doivent d'être plus flexibles, mobiles et réactifs pour pouvoir répondre aux besoins de protection de la population. L'objectif principal de ce concept est de réduire le nombre total de bases et d'utiliser les contingents et moyens militaires disponibles pour les projeter dans les secteurs où la protection est fortement menacée, au moyen de déploiements fréquents d'unités de combat consistant à mettre à disposition une proportion plus importante de la force pour mener des interventions dynamiques à court terme et des actions préventives.

23. Le fait de privilégier la protection par la projection aura également des répercussions sur l'accès humanitaire dans certaines zones. Afin de limiter les risques et de faciliter l'accès humanitaire, la MONUSCO renforcera ses efforts de coordination avec les intervenants humanitaires, dans le respect intégral des principes humanitaires, pour continuer de garantir l'accès humanitaire malgré la réduction de la présence statique de la Mission.

24. Le succès de cette approche dépendra de l'évolution des structures d'appui et de plusieurs facteurs déterminants. L'examen stratégique a mis en lumière le fait que la MONUSCO devra avoir la capacité de réagir face aux menaces pesant sur la protection, notamment à celles qui pèsent tout particulièrement sur les femmes et les filles, à Kinshasa et dans de nombreuses localités à travers le pays, dans des proportions comparables à son déploiement dans la région du Kasaï. L'impératif opérationnel du déploiement rapide nécessitera de plus grandes capacités de transport aérien lourd et moyen ; de meilleures capacités de renseignement et d'analyse à l'aide de drones non armés et d'une unité de géolocalisation chargée d'analyser les menaces ; de kits de déploiement adaptés, fournis aux équipes militaires et civiles sur le terrain.

#### *Atténuation de la menace constituée par les autres groupes armés*

25. Dans le cadre d'une approche globale, la MONUSCO continuera d'appliquer des stratégies sur mesure contre les principaux groupes armés désignés dans l'examen stratégique, à savoir les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF) et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI). Ces stratégies sur mesure font converger plusieurs axes d'action, notamment l'amélioration de l'analyse des données d'information, en particulier sur les réseaux criminels ayant des liens avec des groupes armés ; la collaboration avec les autorités nationales, provinciales et locales, les chefs locaux et d'autres personnalités influentes ; les activités de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, ou l'appui aux chefs locaux et aux autres personnalités influentes dans tout le pays ; les initiatives de désarmement associées à des projets de

lutte contre la violence au sein de la collectivité ; les opérations unilatérales de la force ; selon les circonstances, les opérations menées conjointement avec les forces armées congolaises, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. L'objectif général de ces stratégies est de réduire au minimum l'incidence des activités des groupes armés sur la population civile, à un niveau où les forces de sécurité congolaises pourront s'en occuper.

26. Compte tenu du fait que les milices communautaires continuent de se multiplier, la Mission s'emploiera à lutter contre elles sur tous les fronts en s'appuyant sur une analyse intégrée et sur une collaboration de haut niveau avec les autorités congolaises sur les plans national et provincial, et sur la collaboration de la population au niveau local, l'objectif étant de limiter l'influence de ces milices. Étant donné que les opérations militaires ne sauraient suffire à éradiquer les milices, les efforts vont porter en priorité sur la prévention des menaces pesant sur la sécurité.

*Surveillance du respect des droits de l'homme et lutte contre l'impunité*

27. Dans un contexte de rétrécissement de l'espace politique, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme continuera à suivre, à dénoncer les violations des droits de l'homme et à enquêter sur celles-ci, à défendre ces droits et à rendre compte publiquement des progrès accomplis et des problèmes persistants. Les activités de sensibilisation menées par les hauts responsables de la Mission auprès des responsables gouvernementaux et des dirigeants des institutions nationales chargées de la sécurité se poursuivront, dans l'optique de promouvoir le respect des droits de l'homme et de poursuivre l'exécution des plans d'action des Nations Unies visant à faire cesser et à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants. Le Bureau conjoint continuera de s'employer activement, en étroite collaboration avec la Section de la protection de l'enfance et le spécialiste hors classe de la problématique femmes-hommes, à faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et de violences sexuelles liées aux conflits répondent de leurs actes, notamment en apportant son appui aux audiences foraines et en participant aux équipes d'enquête mixtes. Dans ses efforts de lutte contre l'impunité, l'appui de la Mission au système de justice militaire par l'intermédiaire de cellules d'appui aux poursuites judiciaires mises en place dans plusieurs localités restera indispensable. Au cours de l'exercice 2018/19, les activités de la Mission dans le domaine pénitentiaire seront plus axées sur la sécurisation de 10 prisons à haut risque que sur les efforts de renforcement des capacités sur le long terme. Cette réorientation est jugée indispensable pour assurer la protection des civils compte tenu de la vague d'évasions de 2017, celle de prisonniers particulièrement importants, notamment des chefs de groupes armés, ayant eu des conséquences particulièrement désastreuses à cet égard.

28. Parallèlement aux efforts décrits ci-dessus pour promouvoir les deux priorités fondamentales qui sont les siennes, la Mission réduira son appui à l'entretien des camps relevant du programme gouvernemental de désarmement, de démobilisation et de réintégration et concentrera ses efforts sur les projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité à l'intention des ex-combattants, des jeunes à risque et des populations locales, dans le cadre de l'approche globale de la protection. La Mission continuera d'assurer le fonctionnement des camps relevant du programme de désarmement volontaire des FDLR, à défaut d'une solution politique pour le rapatriement, mais pour l'heure elle multiplie ses efforts pour trouver des solutions à long terme en étroite coordination avec les autorités de la région et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Dans le même ordre d'idées, la Mission va progressivement abandonner ses activités de renforcement des institutions sur le long terme. Bien qu'elle réduise ses activités de réforme de l'appareil de sécurité, elle maintiendra une capacité d'analyse et de conseil à l'appui du dialogue

politique. La Mission axera en outre ses efforts de réforme du système pénitentiaire sur la sécurisation de prisons à haut risque dans un nombre toujours plus restreint de secteurs, et ses efforts d'appui à la justice passeront du renforcement des institutions au développement des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, qui contribuent directement à la lutte contre l'impunité et à la protection des civils.

### **Activités de la Mission et appui à la mission**

29. Durant l'exercice 2018/19, l'appui à la mission portera sur trois domaines, à savoir : faire fond sur les gains d'efficacité réalisés en 2017/18, être l'un des principaux instruments de l'application des recommandations formulées dans l'examen stratégique, et fournir des services rapides, efficaces, efficients et responsables à la Mission. Il sera guidé par des directives institutionnelles, concernant notamment l'application de la nouvelle structure d'appui et la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Étant donné que la chaîne d'approvisionnement sera au cœur des services de la Mission, l'appui à la mission mettra à profit les investissements faits à la Base d'appui d'Entebbe et fera de celle-ci sa plateforme logistique principale. Conformément aux consignes du Secrétaire général imposant de réduire les dépenses de transport aérien<sup>1</sup>, la Mission appliquera les recommandations formulées dans le dernier rapport sur l'examen des moyens aériens et réduira sa flotte de 42 à 39 appareils. L'appui à la mission reposera tirera parti des efforts entrepris en 2017/18 tendant à réduire le nombre de rotations aériennes régulières, à limiter les transports de passagers dans le cadre de la Mission et le transport de personnel n'appartenant pas à la Mission et à améliorer la disponibilité opérationnelle et l'utilisation des moyens aériens. La Mission continuera également d'exploiter un parc de véhicules appartenant à l'ONU et adoptera des pratiques plus respectueuses de l'environnement en matière d'exploitation et de gestion du parc, conformes à la politique générale relative à la transition du parc de véhicules de la Mission, en tenant compte du plafond révisé applicable aux véhicules. Elle conservera un total de 158 installations réparties entre 22 sites, mais aucun investissement de taille n'est prévu dans l'infrastructure au cours de l'exercice 2018/19. Elle poursuivra la mise en œuvre des cinq volets du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission conformément à la stratégie environnementale, de manière à pouvoir disposer de systèmes appropriés de gestion et d'élimination des déchets et moderniser les installations sanitaires et les stations d'épuration des eaux. Elle adhèrera aux directives relatives à la circulation des biens et services, au suivi de la consommation de carburant par le matériel appartenant aux contingents et le matériel appartenant à l'ONU, et à la distribution de matériel informatique et d'appareils de communication.

30. Le tableau d'effectifs civils proposé de la MONUSCO comporte 3720 personnes, dont 854 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 2 357 recrutés sur le plan national, 419 Volontaires des Nations Unies et 90 agents fournis par des gouvernements, ce qui représente une diminution globale de 246 postes. La structure par composante, présentée à la figure I, évoluera pour tenir compte des priorités définies dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui prévoit la suppression de la composante 3 : il est proposé de transférer le Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de la composante 3 à la composante 1 ; la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Section de l'appui à la stabilisation et la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la composante 3 à la composante 2 ; le Groupe des commissions d'enquête de la composante Appui à la composante Direction exécutive

<sup>1</sup> Voir ONU Info, 20 avril 2017, disponible à l'adresse <https://news.un.org/en/story/2017/04/555722-un-seeks-more-cost-effective-flight-logistics-peacekeeping-political-missions>.

et administration. L'effectif serait réduit de 246 postes (39 parmi le personnel recruté sur le plan international et 207 sur le plan national). Cette réduction est le résultat net de la suppression de 304 postes (56 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 240 sur le plan national ainsi que 8 Volontaires des Nations Unies), de la création de 58 postes (24 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 26 sur le plan national ainsi que 8 Volontaires des Nations Unies), et du fait que 7 postes sont désormais réservés à des fonctionnaires recrutés sur le plan national (conversion de 3 P-3 et de 4 postes d'agent du Service mobile en 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

31. Après l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution [71/301](#), par laquelle elle a décidé d'ouvrir un crédit de 1 141 848 100 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission, soit 7,5 % de moins que le montant figurant dans le projet de budget, la Mission a entrepris de déterminer quelles fonctions étaient les moins stratégiques au regard des priorités redéfinies, compte tenu des tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2348 \(2017\)](#) et l'examen des besoins en personnel civil de 2016. Les doubles emplois et les chevauchements de fonctions, ainsi que les possibilités d'externalisation, ont aussi été pris en considération. Après l'approbation, par l'équipe de direction de la Mission, de l'examen complet des effectifs, 171 postes en tout ont été gelés au cours de l'exercice 2017/18 et leur suppression est proposée pour l'exercice 2018/19.

32. Il est proposé de réorganiser la composante appui de la MONUSCO durant l'exercice 2018/19, dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions. Il sera ainsi possible de fournir des services de bout en bout dans le domaine de l'appui aux missions, d'intégrer des entités à plusieurs niveaux et de manifester l'importance accordée aux services au client et au client lui-même. Cette réorganisation portera principalement sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services et l'application d'une stratégie environnementale. À cette fin, le Directeur de l'appui à la mission bénéficiera du soutien de trois pôles, à savoir le pôle Gestion des opérations et des ressources, le pôle Gestion de la chaîne d'approvisionnement et le pôle Gestion de la prestation de services, chacun placé sous la direction d'un chef à la classe D-1. Les postes et fonctions nécessaires à la nouvelle structure d'appui seront pourvus grâce au transfert ou à la réaffectation de membres du personnel actuel de la Mission vers les pôles pertinents en fonction des nouveaux rapports hiérarchiques prévus.

33. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2018/19 est de 1 153 468 800 dollars, ce qui représente une baisse de 11 620 700 dollars (1 %) par rapport au budget approuvé pour 2017/18 (1 141 848 100 dollars). Les estimations présentées pour l'exercice 2018/19 reflètent une augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles en raison de changements dans la composition de la flotte d'hélicoptères afin qu'elle corresponde aux besoins militaires opérationnels ; une augmentation de la consommation de carburacteur due à l'ajout de deux avions cargo lourds pour accompagner l'augmentation des besoins de la force en matière de mobilité ; le remplacement de bâtiments préfabriqués vieillissants ; l'acquisition de 11 kits de déploiement d'unités de combat pour développer la capacité mobile de la force ; le remplacement de tentes usées et vieillissantes pour appuyer les déploiements militaires rapides conformément au concept des opérations de protection par la projection ; le remplacement de blocs sanitaires préfabriqués vieillissants ; d'autres projets de construction ; une augmentation des crédits demandés au titre du fret pour la fourniture d'un appui logistique aux opérations de protection par la projection, qui nécessitent un niveau élevé de mobilité de la force et des équipes de liaison intégrées pour intervenir face aux menaces pesant sur les civils. Cette augmentation globale

des montants demandés est en partie compensée par une diminution des montants demandés au titre : a) des militaires et du personnel de police, qui s'explique par i) la diminution des dépenses prévues au titre du fret, dans la mesure où il y aura une quantité moindre de matériel appartenant aux contingents à déployer, à rapatrier ou à relever ; ii) la baisse des crédits demandés au titre du matériel appartenant aux contingents, et notamment du matériel majeur, en raison d'un taux de non-déploiement plus élevé en moyenne pondérée et du rapatriement d'un bataillon d'infanterie et d'une unité d'interception des transmissions au cours de l'exercice 2017/18 ; iii) la baisse des crédits demandés au titre des voyages des troupes, le coût moyen estimatif d'un aller-retour ayant été revu à la baisse ; b) du personnel civil, qui s'explique par la suppression nette de 246 postes (39 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 207 sur le plan national).

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

34. La MONUSCO continuera de coordonner étroitement ses activités avec celles du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin de renforcer l'action de l'ONU dans la région, en prônant un engagement renforcé dans le processus politique et électoral de la République démocratique du Congo, et de favoriser l'application de l'accord du 31 décembre 2016, en particulier de la part de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), des signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et des pays entretenant des relations bilatérales solides avec la République démocratique du Congo.

35. La poursuite de la coopération avec les organisations régionales demeurera importante pour accélérer les efforts visant à neutraliser les groupes armés, tels que les FDLR et les ADF, rapatrier des ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23) et réaliser des progrès tangibles en vue de la tenue d'élections libres, régulières et crédibles dans le cadre de l'accord du 31 décembre 2016. Dans le cadre de cette coopération régionale, les engagements régionaux pris par les signataires de l'accord seront suivis de près, en coordination étroite avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

36. La MONUSCO continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres opérations de maintien de la paix. La Base d'appui d'Entebbe est l'une des principales plateformes logistiques utilisées par la Mission pour le transit de militaires et de policiers ainsi que pour faire entrer des produits dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Directeur du pôle Gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont le bureau se trouve à la Base, est aussi le Responsable de la Base. Celle-ci accueille le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), le Bureau régional d'achat, l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, la Section du contrôle des mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Bureau des services de contrôle interne, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies. La Mission fournit un appui logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, services de sécurité, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé à partir de l'effectif de chaque organisation présent à la Base d'appui d'Entebbe.

37. Comme précédemment, le Centre de services régional d'Entebbe fournira à ses missions clientes un appui régional dans les domaines suivants : intégration des nouvelles recrues et cessations de service, avantages et états de paie, règlement des fournisseurs, voyages et autres prestations, traitement des demandes de remboursement (frais de scolarité, frais de voyage en mission, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

38. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, et afin de faire progresser le processus politique et d'assurer un transfert pacifique du pouvoir, la MONUSCO renforcera ses activités de bons offices avec les principaux acteurs régionaux et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'Union africaine, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et l'Organisation internationale de la Francophonie, pour favoriser le dialogue stratégique avec le Gouvernement et les autres acteurs concernés sur l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes.

39. La MONUSCO travaillera en outre avec l'équipe de pays, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les partenaires régionaux afin de favoriser les progrès nationaux et régionaux vers la réalisation des engagements de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, la responsabilité de l'appui à l'exécution des engagements nationaux pris dans l'Accord-cadre et à son Mécanisme national de suivi sera transférée à l'équipe de pays des Nations Unies à l'horizon de l'exercice 2018/19. Parallèlement, la Mission appuiera le suivi des engagements régionaux, en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Par ailleurs, la Mission collabore plus activement avec le Bureau de l'Envoyé spécial et les partenaires régionaux afin de trouver des solutions durables à la situation des ex-combattants désarmés des FDLR, qui sont en attente de rapatriement dans trois camps relevant du programme de désarmement volontaire en République démocratique du Congo.

40. La Mission continuera de resserrer sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en s'appuyant sur les travaux des quatre équipes conjointes créées au cours de l'exercice 2017/18, qui se consacrent à : a) la réintégration des ex-combattants ; b) la recherche de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées ; c) l'élimination des causes profondes du conflit ; d) la justice, la problématique femmes-hommes et les droits de l'homme. Les éléments des plans d'action communs élaborés par ces équipes constitueront le socle des projets de transition pour chaque domaine. La collaboration étroite entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MONUSCO en matière de protection de l'enfance se poursuivra, la Mission étant responsable des démarches liées à six violations graves commises contre des enfants et au dialogue avec des groupes armés pour promouvoir la sortie des enfants des camps, et l'UNICEF étant chargé d'apporter son soutien aux victimes et de renforcer les capacités des acteurs congolais.

41. La MONUSCO poursuivra en outre sa collaboration avec le PNUD, qui gère le Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC). Cette collaboration, comme l'appui fourni à la mise à jour des listes électorales au cours de l'exercice 2016/17, reposera sur la complémentarité, conformément à un accord sur la répartition des

responsabilités entre la Mission, le PNUD et la Commission électorale nationale indépendante.

42. La MONUSCO continuera d'assumer son rôle de coordination pour la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Cette stratégie multipartite essentielle, qui met en œuvre des programmes dans des zones prioritaires clefs, est entièrement financée par des donateurs et exécutée par des partenaires locaux et des organisations non gouvernementales. Afin d'assurer sa longévité, la Mission commencera à planifier avec le PNUD le transfert du rôle de coordination à l'équipe de pays, conformément aux préconisations formulées à l'issue de l'examen stratégique.

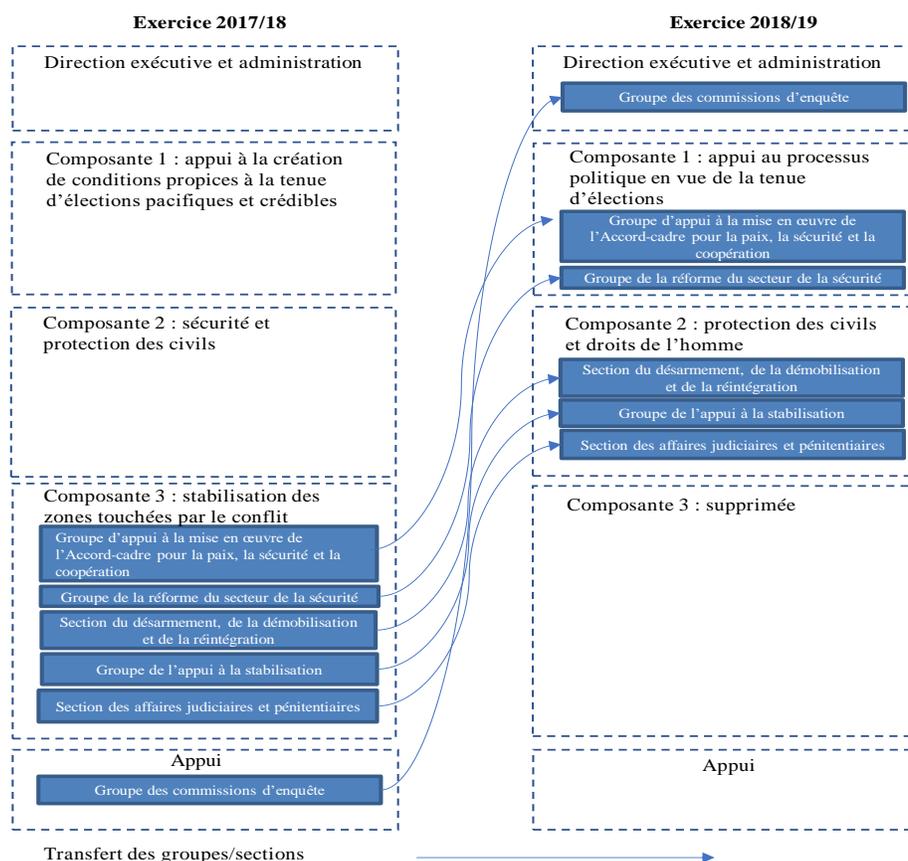
## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

43. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes. Les termes qui s'y rapportent sont définis dans l'annexe I.A au présent rapport.

44. Comme indiqué au paragraphe 30 ci-dessus, la figure I ci-après montre les changements intervenus dans la structure de la MONUSCO par composante de la budgétisation axée sur les résultats.

Figure I

### Changements intervenus dans la structure de la MONUSCO, par composante



## Restructuration de la Mission

45. La Mission a réorganisé ses composantes afin qu'elles correspondent aux priorités énoncées dans l'examen stratégique.

## Direction exécutive et administration

46. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1  
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>					
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2017/18	1	–	1	1	2	5	5	1	11
Postes proposés 2018/19	1	–	2	–	2	5	5	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(1)	–	–	–	(1)	(1)
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	13	19	6	39	23	8	70
Postes proposés 2018/19	–	1	16	29	6	52	38	9	99
<b>Variation nette</b>	–	–	3	10	–	13	15	1	29
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)</b>									
Postes approuvés 2017/18	1	1	4	3	3	12	7	1	20
Postes proposés 2018/19	1	1	4	2	3	11	7	1	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>									
Postes approuvés 2017/18	1	1	4	–	3	9	4	1	14
Postes proposés 2018/19	1	1	3	2	3	10	10	1	21
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	2	–	1	6	–	7
<b>Groupe de la problématique femmes-hommes</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	1	1	4	5	4	13
Postes proposés 2018/19	–	–	1	2	–	3	6	4	13
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	1	(1)	(1)	1	–	–
<b>Chefs des bureaux de liaison</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	–	2	4	3	–	7
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	–	(2)	(4)	(3)	–	(7)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Chefs des bureaux locaux</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	3	6	–	6	15	7	–	22
Postes proposés 2018/19	–	4	8	–	3	15	10	–	25
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>2</b>	–	<b>(3)</b>	–	<b>3</b>	–	<b>3</b>
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2017/18	3	6	32	24	23	88	54	15	157
Postes proposés 2018/19	3	7	34	35	17	96	76	15	187
<b>Variation nette</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>(6)</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	–	<b>30</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (suppression de 1 poste de la classe P-3 et création de 1 poste de la classe P-5)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

47. Il est proposé de créer un poste de défenseur des droits des victimes (P-5). Dans son rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818 et Corr.1), le Secrétaire général s'est engagé à ce que l'Organisation des Nations Unies donne la priorité aux droits et à la dignité des victimes dans ses initiatives visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans le cadre de sa stratégie visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies, il a indiqué qu'il nommerait un défenseur des droits des victimes dans chacune des quatre opérations de maintien de la paix dans lesquelles le plus grand nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalés, dont la MONUSCO, pour défendre les droits des victimes sur le terrain et appuyer les travaux du défenseur des droits des victimes basé au Siège de l'ONU. Le défenseur des droits des victimes, qui sera l'interlocuteur principal de toutes les victimes et de leurs familles, mettra à exécution la vision stratégique du Secrétaire général au sein de la MONUSCO et s'appuiera sur les mandats et responsabilités confiés aux acteurs du système des Nations Unies qui œuvrent étroitement avec les victimes et leurs familles, notamment ceux chargés d'apporter une assistance et un appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le défenseur des droits des victimes présent sur le terrain élaborera des orientations, procédures et programmes visant à maintenir des contacts directs et réguliers avec les victimes, à les aider à accéder aux mécanismes de réparation et à leur permettre de recevoir régulièrement des informations sur l'état d'avancement de leur dossier, en mettant à profit les compétences déjà présentes dans les missions et les équipes de pays des Nations Unies.

48. Compte tenu de l'examen global des effectifs mené au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3).

49. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) étant donné que le Bureau reste doté d'une capacité administrative suffisante pour fournir l'appui nécessaire au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions.

### **Bureau du Chef de cabinet**

Centre d'analyse conjointe de la Mission

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (création de 4 postes P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (création de 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

50. Il est proposé de créer dix postes d'analyste de l'information (4 P-3 et 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national). Compte tenu de la reconfiguration et de la consolidation de la Mission, le Centre d'analyse conjointe de la Mission s'adapte à la présence de celle-ci afin d'améliorer la perception de la situation et de mieux appuyer la collecte d'information et les activités de renseignement sur le terrain. Au cours de l'exercice 2016/17, 32 nouveaux groupes armés ont fait leur apparition, portant le nombre total à 127. Par conséquent, le Centre aura besoin de capacités spécifiques pour concentrer son analyse sur des menaces précises dans de vastes zones géographiques. Comme de nombreux groupes armés sont affiliés à un groupe ethnique, avec des revendications souvent localisées, il faudra connaître très précisément les dynamiques en jeu. Compte tenu de l'attention et du degré de priorité accordées à la consolidation de la paix et des institutions démocratiques et au vu des risques politiques et de sécurité qui pèsent sur la stabilité à l'approche des élections, le Centre devra transférer dix postes d'analyste de l'information à Bunia, Beni, Goma, Kalemie et Kananga pour renforcer les capacités de renseignement de la Mission, ce qui permettra à celle-ci de prévoir les menaces contre les civils et de s'acquitter de son mandat en temps opportun et efficacement. Les analystes de l'information fourniront des analyses de qualité et des informations vérifiées à l'appui des activités de planification et de prise de décision menées par les responsables de la Mission et les chefs des bureaux locaux, et produiront des renseignements sur les groupes armés suffisamment fiables pour justifier des opérations mobiles menées par la force de la Mission. En outre, ces analyses contribueront à renforcer la capacité de la MONUSCO à prévoir les menaces et les risques de violence généralisée, à des fins de prévention et d'intervention en temps opportun. Fort de cette capacité supplémentaire, le Centre sera également mieux à même d'établir et de conserver des réseaux d'informateurs principaux dans les zones à risque.

Centre d'opérations conjoint

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (création de 5 postes P-3 et transfert de 1 poste P-2 depuis la Cellule de planification stratégique)*

51. Il est proposé de créer 5 postes de fonctionnaire chargé des opérations conjointes (P-3). Le Centre ne dispose actuellement pas des capacités nécessaires sur le terrain pour s'acquitter des fonctions d'établissement de rapports, de gestion des crises et de coordination opérationnelle. Bien que d'autres membres du personnel aient partiellement couvert ces fonctions, la qualité des rapports communiqués par les bureaux locaux, en particulier en période de crise, reste aléatoire. L'affectation de fonctionnaires chargés des opérations conjointes à cinq bureaux locaux à Goma, Beni, Bunia, Kalemie et Bukavu permettra d'améliorer la qualité et la cohérence des rapports établis sur le terrain ainsi que le respect des délais en la matière.

52. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé des opérations conjointes (P-2) depuis la Cellule de planification stratégique pour assurer les fonctions du Centre d'opérations conjoint au bureau local de Kananga. Lors de la crise dans la région du Kasaï, un poste a été temporairement transféré de Kinshasa à Kananga. Compte tenu des résultats positifs obtenus grâce à la présence d'un fonctionnaire chargé des opérations conjointes dans les bureaux locaux, il est proposé de rendre cette présence permanente à Kananga en transférant un poste depuis la Cellule de planification stratégique.

53. Les fonctionnaires chargés des opérations conjointes auront pour tâches de fournir 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission un aperçu des activités politiques, humanitaires et opérationnelles et des activités menées dans le domaine des droits de l'homme et de la stabilisation dans la zone d'opérations ; d'établir des comptes rendus de synthèse, notamment des comptes rendus quotidiens de la situation et des comptes rendus d'incident, en se fondant sur les informations reçues des sections et composantes de la Mission et d'autres sources utiles ; de surveiller les mesures prises par les groupes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, en recueillant et en diffusant les informations présentant un intérêt opérationnel immédiat dans la zone d'opérations ; de rédiger et de publier les comptes rendus d'incident approuvés et les mises à jour y relatives ; de coordonner l'équipe d'intervention du bureau local en période de crise ; de coordonner les activités du centre d'opérations tactiques sur le terrain.

#### Cellule de planification stratégique

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste P-2 au Centre d'opérations conjoint)*

54. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé des opérations conjointes au Centre d'opérations conjoint (P-2). À l'issue d'un examen de la composition des effectifs de la Cellule de planification stratégique, il a été décidé que le titulaire du poste serait plus utile au Centre d'opérations conjoint (voir par. 53 ci-dessus).

#### Groupe du protocole

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

55. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national). Au cours de l'exercice 2017/18, les activités menées au titre des bons offices des hauts responsables de la Mission se sont intensifiées dans le contexte du processus électoral. Le Groupe du protocole est chargé d'appuyer les responsables de la Mission dans leurs échanges avec les autorités de l'état et les missions diplomatiques basées en République démocratique du Congo. Par conséquent, sa charge de travail a augmenté, tendance qui devrait se poursuivre au cours de l'exercice 2018/19. Le fonctionnaire du protocole appuiera les visites effectuées à la Mission par des représentants des États Membres et de hauts responsables de l'ONU en facilitant leur entrée dans le pays et les dispositions prises en matière de réservation, ainsi qu'en établissant des contacts avec les autorités congolaises et les représentants diplomatiques à Kinshasa.

Section de la coordination de la stratégie globale

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (création de 3 postes (1 P-5 et 2 P-4) et transfert de 1 poste P-3 depuis le Bureau de l'information)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (création de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis Radio Okapi)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

56. Il est proposé de créer la Section de la coordination de la stratégie globale, avec la création d'un poste de coordonnateur hors classe (P-5), un poste d'administrateur de programmes (P-4), un poste de responsable de la communication (P-4), cinq postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'administrateur de programmes (Volontaires des Nations Unies) et le transfert d'un poste d'administrateur de programmes (P-3) et de trois postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau de l'information.

57. Dans le rapport d'examen stratégique, l'approche globale de la Mission en matière de protection des civils a été approuvée, et il a été recommandé que la Mission continue de l'appliquer dans les zones touchées par le conflit et dans le cadre des élections. Cette approche globale comprend des stratégies et des plans intégrés qui relient les diverses dimensions de la protection des civils, à savoir des solutions politiques, des mesures de désescalade et d'atténuation du conflit, des opérations militaires, des interventions de la police de proximité, la surveillance du respect des droits de l'homme et la communication d'informations à cet égard, ainsi que la lutte contre l'impunité et la violence au sein de la collectivité. L'approche globale suppose aussi de renforcer les outils de protection existants tels que les réseaux d'alerte locale, les équipes mixtes de protection des civils, les missions d'évaluation conjointes et les mesures d'atténuation lors d'opérations militaires.

58. Pour assurer un soutien sans faille aux responsables de la Mission dans l'exécution de l'approche globale, la Mission propose de créer une Section de la coordination de la stratégie globale qui relève du Bureau du Chef de cabinet. La Section sera chargée de a) fournir des recommandations sur les voies politiques à suivre en complément de toute opération militaire ou initiative de participation citoyenne ; b) définir, s'il y a lieu, les besoins en termes de participation, de médiation ou de dialogue au niveau local, le but étant de désamorcer les tensions et de fournir des cadres inclusifs pour traiter les causes profondes des conflits et ainsi régler ceux-ci durablement ; c) formuler des recommandations générales sur l'engagement militaire ou les opérations offensives, le cas échéant ; d) formuler aussi des recommandations générales sur les enquêtes en matière de droits de l'homme et la lutte contre l'impunité ; e) déterminer les mesures à prendre pour assurer une communication efficace. Ces mesures nécessitent de collaborer avec les principaux responsables, de sensibiliser la population et d'assurer une communication en amont, y compris via les médias sociaux. Les communications stratégiques ont pour objet d'informer et d'éduquer les publics concernés sur les enjeux ; d'influencer, de perturber et de contrôler la prise de décision des publics visés ; et de persuader ou d'influencer les opposants.

59. Le coordonnateur hors classe dirigera la Section et conseillera les responsables de la Mission sur la planification et la coordination de l'approche globale. L'administrateur de programmes (P-4) assurera l'exécution des stratégies et des

dispositifs de responsabilisation concernant la protection des civils. L'administrateur de programmes (Volontaire des Nations Unies) appuiera l'exécution de l'approche globale. Le fonctionnaire de l'information (P-4) dirigera la cellule de communication stratégique consacrée à la collaboration avec les principaux responsables afin de faciliter l'application des mesures et la communication quotidienne en matière de protection des civils, en étroite coordination avec le Département de l'information. Le fonctionnaire de l'information (P-3) se concentrera sur la communication via les médias sociaux. Les assistants d'information seront chargés 24 heures sur 24 de la surveillance et du suivi des médias sociaux.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(protection et opérations)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste  
(suppression de 1 poste P-3)*

60. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des opérations (P-3). À la suite du départ du dernier titulaire et de la réorganisation du secrétariat du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations), il a été estimé que le Bureau serait en mesure d'appuyer efficacement le Représentant sans le poste de fonctionnaire chargé des opérations.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste  
(suppression de 1 poste P-4 et transfert de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) depuis  
le Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité  
et la coopération)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transfert  
de 5 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 3 postes  
d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Groupe d'appui  
à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération  
et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis  
le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)*

61. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4). Les fonctions du titulaire de ce poste consistaient à coordonner le volet réintégration du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement avec l'équipe de pays des Nations Unies. Étant donné l'attention accrue portée à la lutte contre la violence au sein de la collectivité, ce poste n'est plus nécessaire.

62. Il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

63. À la suite d'une analyse fonctionnelle des tâches prioritaires confiées à la Mission et conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3), un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), deux postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national), deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), qui

veille à l'homogénéité et à la cohérence des travaux menés par l'ONU en République démocratique du Congo, œuvre dans des domaines essentiels liés à la consolidation de l'ordre démocratique naissant, à la stabilisation et au développement et met en relation divers acteurs nationaux et internationaux, dont l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe humanitaire et la communauté internationale des donateurs. Son rôle est d'autant plus important dans le contexte de la transition et, à terme, du retrait de la MONUSCO, qu'elle fait le lien entre les activités de maintien de la paix et de stabilisation, les activités humanitaires et le développement.

64. Le spécialiste des affaires civiles (P-3) apportera une analyse et des conseils sur les questions de paix, de sécurité et de développement et aidera la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire) à assurer une coordination efficace avec l'équipe de pays des Nations Unies ; à maintenir les contacts appropriés avec l'ensemble des acteurs humanitaires ; à superviser l'équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral ; à organiser le transfert à l'équipe de pays des Nations Unies des fonctions relatives à la paix, à la sécurité et à l'appui aux initiatives stratégiques en matière de prévention des conflits. Le spécialiste des questions politiques (adjoind de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) assurera le contrôle de la qualité des rapports et mettra en place des dispositifs de surveillance et d'évaluation pour accroître les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne les activités et plans de la Mission. Le spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) sera chargé d'appuyer la participation de la société civile pendant le processus électoral ; de renforcer le dialogue entre la société civile au niveau de l'État et divers partenaires pour promouvoir la bonne gouvernance ; de fournir une assistance technique à l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'équipe sera appuyée par deux assistants administratifs (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **Groupe de la problématique femmes-hommes**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (reclassement de 1 poste de la classe P-4 à la classe P-3 et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau conjoint pour les droits de l'homme)*

*Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette (création de 3 postes de Volontaire des Nations Unies et transfert de 3 postes de Volontaire des Nations Unies au Bureau conjoint pour les droits de l'homme)*

65. Il est proposé de reclasser le poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes de la classe P-4 à la classe P-3. Le spécialiste de la problématique femmes-hommes (P-3) sera basé au bureau local de Kananga et sera chargé d'élaborer un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes et de surveiller la prise en compte de la problématique femmes-hommes au sein de la Mission. Il aura les compétences nécessaires pour élaborer un tel système, qui est destiné à être utilisé sur le terrain.

66. Il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) en un poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes (administrateur recruté sur le plan national) basé à Kinshasa. Le spécialiste de la problématique

femmes-hommes, qui devra parler couramment le lingala, sera chargé de communiquer avec les jeunes qui vivent en milieu urbain, en particulier les jeunes femmes vivant à Kinshasa, pour que celles-ci s'acquittent au mieux de leur rôle d'artisan ou d'intermédiaire de la paix auprès de la population masculine dans tous les quartiers de Kinshasa.

67. Il est proposé de transférer quatre postes de spécialiste de la coordination de la protection (anciennement « conseiller pour la protection des femmes »), à savoir un poste d'administrateur recruté sur le plan national et trois postes de Volontaire des Nations Unies, au Bureau conjoint pour les droits de l'homme, conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix selon lesquelles les mandats de protection doivent être consolidés pour lutter efficacement contre la violence sexuelle.

68. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes (administrateur recruté sur le plan national) et trois postes de spécialiste de la problématique femmes-hommes (Volontaire des Nations Unies) à l'appui de la nouvelle stratégie en matière d'égalité des sexes qui vise à a) améliorer l'application du principe de responsabilité pour ce qui est de prendre compte la problématique femmes-hommes dans toutes les fonctions et composantes prioritaires en utilisant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes ; b) renforcer les capacités de l'ensemble du personnel des missions, des responsables et des partenaires stratégiques, y compris les cadres de l'armée et de la police nationale, dans ce domaine ; c) renforcer les activités de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour accroître la participation politique des femmes ; d) améliorer la parité des sexes en conformité avec la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies .

69. Le spécialiste du suivi et de l'établissement de rapports concernant l'égalité des sexes (Volontaire des Nations Unies), basé à Kinshasa, contribuera à suivre le lancement du système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes ; à assurer le suivi des résultats obtenus par chaque section sur la base d'indicateurs tenant compte de la problématique femmes-hommes et du système de classement ; à mesurer et à surveiller le degré de prise en compte de la problématique femmes-hommes au sein de la composante civile, de la force et de la composante Police, et à établir des rapports à ce sujet ; à aider la conseillère principale pour la problématique femmes-hommes à donner des conseils stratégiques aux responsables de la Mission pour les aider à appliquer le principe de responsabilité concernant les objectifs de parité des sexes. Le spécialiste de la problématique femmes-hommes (Volontaire des Nations Unies), basé à Kinshasa, sera chargé d'aider l'équipe pour l'appui électoral à s'acquitter de son mandat en matière d'égalité des sexes et d'appuyer les activités de bons offices des responsables de la Mission en vue d'accroître la représentation des femmes lors des prochaines élections en République démocratique du Congo ; d'aider la conseillère principale pour la problématique femmes-hommes à doter des femmes et des jeunes des capacités nécessaires pour faire fonctionner trois centres de crise tenus par des femmes à travers le pays pendant les élections ; d'obtenir le soutien des hommes au moyen des médias et de campagnes ; de surveiller la violence et la discrimination qui touchent les femmes dans le cadre du processus électoral en tant qu'électrices et candidates, de faire rapport à ce sujet et de contribuer à atténuer ce phénomène. Le spécialiste de la parité des sexes (Volontaire des Nations Unies), basé à Kinshasa, sera également chargé d'appuyer le lancement de la Stratégie sur la parité des sexes, d'en surveiller l'application et de faire rapport à ce sujet. Le spécialiste de la problématique femmes-hommes (administrateur recruté sur le plan national), basé à Goma, assurera le lancement de la stratégie de la Mission sur le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, examinera les propositions

visant à combattre les violences au sein de la collectivité et veillera à ce que la problématique femmes-hommes soit prise en compte dans les activités relatives aux élections et à la protection des civils.

### **Chefs des bureaux de liaison**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes (1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile))*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

70. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), deux postes d'assistant administratif (Service mobile), un poste d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les bureaux de liaison de Kampala et de Kigali. Sur la base de l'examen des besoins en personnel civil mené en 2016, il a été recommandé que l'importance des effectifs de la MONUSCO dans les bureaux de liaison de Kampala et de Kigali soit revue de façon à limiter la représentation aux fonctions protocolaires et à rationaliser les fonctions. Un examen ultérieur des deux bureaux a révélé que la Mission faisait un usage limité de l'analyse politique que ces bureaux produisaient, tout en confirmant la nécessité constante d'un appui logistique pour les visites officielles et la relève des contingents. Il est donc proposé de supprimer la composante organique des deux bureaux de liaison.

### **Chefs des bureaux locaux**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (création de 3 postes (1 D-1 et 2 P-4) et transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

71. Il est proposé de créer un poste D-1 de chef de bureau à Kananga pour superviser les opérations de la MONUSCO dans la région du Kasaï qui comprend cinq provinces, à savoir le Kasaï, le Kasaï-Central, le Kasaï-Oriental, Lomami et Sankuru. Après la flambée de violence survenue dans la région du Kasaï en août 2016, la MONUSCO a rapidement renforcé sa présence à Kananga (Kasaï-Central), en remplaçant l'antenne par un bureau à part entière, et a établi une présence à Tshikapa (Kasaï). Ces deux provinces sont les plus touchées par la violence perpétrée par la milice Kamuina Nsapu et les forces de sécurité de l'État. La MONUSCO a pu réagir rapidement face à cette crise en transférant des ressources d'autres bureaux locaux. C'est dans ce contexte que le chef du bureau de Bunia (D-1) a été temporairement transféré dans la région du Kasaï.

72. Si les inquiétudes concernant la protection restent fortes à Bunia en raison des activités menées par la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), la crise dans la région du Kasaï devrait continuer de mobiliser la présence de la MONUSCO au cours de l'exercice 2018/19, en particulier parce que la région du Kasaï est le bastion de l'opposition et qu'elle devrait rester instable pendant le processus électoral. La Mission propose donc de maintenir sa présence actuelle dans les provinces du Kasaï jusqu'à ce que les activités d'atténuation et de désescalade du conflit en cours permettent de réduire le niveau de violence à l'égard des civils. Parallèlement, elle entend maintenir le poste de chef du bureau de Bunia à la classe D-1 pour assurer la coordination efficace de la stratégie globale mise en œuvre contre la FRPI.

73. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) dont le titulaire dirigera la nouvelle antenne de Tshikapa. Le spécialiste des questions politiques coordonnera les activités de la Mission dans la province du Kasai, zone la plus touchée par la flambée de violence en 2016. Dans cette zone, les violations généralisées des droits de l'homme, les fortes menaces contre les civils et les tensions intercommunautaires persistent. Dans le cadre de l'approche globale de la protection des civils, le chef de l'antenne de Tshikapa prendra des initiatives pour nouer le dialogue avec les autorités de la province et coordonner l'exécution des activités prévues dans le mandat, y compris les dispositifs de résolution du conflit et le développement du réseau d'alerte locale dans la province du Kasai, pour veiller à ce que toutes les composantes apportent une réponse adéquate aux besoins de protection.

74. Il est proposé de créer un poste de chef de l'équipe mobile de surveillance et d'intervention (P-4) basé à Kinshasa. Dans le rapport d'examen stratégique, l'approche globale de la Mission en matière de protection des civils a été approuvée, et il a été recommandé que la Mission ait recours aux équipes mobiles de surveillance et d'intervention pour répondre aux menaces ou enquêter sur des incidents, surtout dans les zones où elle est peu présente, telles que l'ouest de la République démocratique du Congo. Les équipes seront chargées de recueillir des informations, de nouer des contacts politiques, de conduire des enquêtes, selon que de besoin, et de présenter aux responsables de la Mission des recommandations sur les activités complémentaires à mener et la manière de poursuivre le dialogue.

75. Il est proposé de transformer trois postes d'assistant administratif (Service mobile) en trois postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans des bureaux où il a été établi que les fonctions administratives pouvaient être adéquatement réalisées par le personnel recruté sur le plan national. Cette proposition est conforme à la stratégie adoptée par la Mission, qui consiste à transformer des postes soumis à recrutement sur le plan international en postes soumis à recrutement sur le plan national chaque fois que possible afin de transférer les capacités aux homologues nationaux.

### **Composante 1 : appui au processus politique en vue de la tenue d'élections**

76. Il a été dit dans l'examen stratégique que faute d'avancées dans l'application de l'accord du 31 décembre en vue de la tenue d'élections, les conditions de sécurité, la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire continueraient probablement de se détériorer, ce qui pourrait nuire profondément à la stabilité de la République démocratique du Congo et de la région. Comme indiqué dans le présent cadre de budgétisation, la première priorité de la Mission pour l'exercice 2018/19 est d'appuyer le processus politique en vue de la tenue d'élections crédibles et pacifiques. Cet objectif sera atteint grâce à un large éventail d'activités : exercice des bons offices de la Mission, avec la participation d'organisations régionales et d'acteurs aux niveaux national et provincial, et facilitation du dialogue ; communication stratégique efficace sur le processus politique pour mettre le public au fait des avancées du processus électoral et des problèmes à régler ; défense et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; préservation de la vie politique ; promotion du processus électoral ; prévention des violences liées aux élections ; collaboration avec les communautés locales et la société civile pour encourager la population, surtout les femmes, à participer et à s'impliquer largement. La Mission veillera particulièrement à ce que la période de transition soit conduite dans le respect de la Constitution congolaise, que les conditions d'un climat politique inclusif propice à la tenue d'élections soient réunies et qu'un processus électoral crédible puisse se dérouler de façon pacifique. Ces efforts, conjugués aux actions constantes, notamment de prévention, mises en place par la Mission pour renforcer durablement

la protection des civils, contribueront à garantir une paix et une stabilité durables et générales en République démocratique du Congo.

77. Le dialogue en cours entre les parties prenantes congolaises et la collaboration de ces dernières sont indispensables à la progression du processus politique sur la voie des élections et d'une transition pacifique. À cet égard, la MONUSCO poursuivra ses bons offices en faveur du processus politique sur la base des principes convenus et dans le respect de la Constitution congolaise. Dans le cadre de son engagement politique aux niveaux national, provincial et local auprès d'acteurs clés – représentants politiques, de la société civile et des communautés locales – la Mission plaidera en faveur d'un dialogue ouvert à tous, y compris d'une plus large représentation des femmes et des jeunes, et d'une participation accrue de ceux-ci à la vie politique et aux opérations électorales. Elle s'emploiera également à ce que tous les acteurs bénéficient d'une marge de manoeuvre politique adéquate ainsi que de la protection de leurs libertés et droits fondamentaux. À cette fin, elle favorisera la mise en œuvre de mesures de confiance, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (notamment les libertés d'opinion, d'expression et de réunion pacifique) et une couverture médiatique équitable. C'est dans ce cadre que la Mission collaborera avec les pouvoirs publics, la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission électorale nationale indépendante, la Haute autorité des médias, les partis politiques, les réseaux religieux, la société civile et les populations locales.

78. La MONUSCO redoublera également d'efforts pour détecter les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de violences liées aux élections, les violations des libertés et droits fondamentaux ainsi que les entraves à la liberté politique et pour faire rapport à ce sujet. Elle continuera à reconsidérer sa présence dans le pays, dans l'objectif de renforcer sa connaissance de la situation, ses capacités d'alerte rapide et d'analyse, ainsi que ses moyens d'intervention en cas de violences dans le contexte du processus électoral, conformément aux dispositions de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité. Afin de favoriser un processus électoral pacifique, ne privilégiant aucune partie et respectueux des droits de l'homme, la composante Police de la MONUSCO assurera des formations au maintien de l'ordre public à l'intention de la Police nationale congolaise, fournira un appui technique à l'Inspecteur général de la Police nationale congolaise en vue de renforcer le respect du principe de responsabilité et les mécanismes de contrôle et supervisera la formation des nouvelles recrues de la police. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme dispensera des formations à la Police nationale congolaise sur le respect des droits de l'homme.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Tenue d'élections présidentielles et législatives crédibles (aux niveaux national et provincial) le 23 décembre conformément au calendrier électoral

1.1.1 Consensus au sujet de la mise en place et du fonctionnement du Conseil national de suivi de l'Accord pour faire avancer le processus politique en vue de la tenue d'élections libres et crédibles

1.1.2 Respect des principaux jalons du calendrier électoral par les institutions clés impliquées dans le processus électoral, mais aussi respect de la loi électorale et de son annexe concernant la répartition des sièges ainsi que du plan de financement des élections

1.1.3 Pourcentage de femmes parlementaires (2016/17 : 9 % ; 2017/18 : 9 % ; 2018/19 : 15 %)

---

*Produits*

- Réunions hebdomadaires avec les acteurs politiques et les parties prenantes aux niveaux national, régional et local afin de faciliter la poursuite du dialogue sur le processus politique, de promouvoir et de favoriser un consensus sur le fonctionnement d'institutions clés, notamment le Conseil national de suivi de l'Accord, la Commission électorale nationale indépendante et la Haute autorité des médias
- Six séminaires avec des femmes politiques et des groupes politiques afin de suivre la mise en œuvre d'un plan d'action pour une plus large participation et représentation des femmes en politique, et de formuler des conseils à ce sujet
- Consultations mensuelles de haut niveau avec les principales organisations régionales multilatérales (Union africaine, Communauté de développement de l'Afrique australe, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Communauté économique des États de l'Afrique centrale), d'autres organisations (Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie) et des acteurs régionaux afin d'appuyer les initiatives politiques visant à renforcer la confiance dans le processus politique
- Réunions toutes les deux semaines avec la Commission électorale nationale indépendante pour évaluer l'avancée du processus électoral et sa conformité, notamment en ce qui concerne le budget et le plan de financement, assurer l'application du code de bonne conduite et veiller à ce que le processus soit transparent et crédible dans son intégralité
- Réunions mensuelles du comité de partenariat et du comité technique consacrées au soutien financier et logistique apporté par la communauté internationale au processus électoral
- Dix réunions de sensibilisation et dix dialogues tenus avec les principales parties prenantes au sujet de la mise en œuvre du mandat de la Mission, de l'application de l'accord du 31 décembre signé à Kinshasa et de l'emplacement des bureaux locaux
- Émission radiophonique de 30 minutes intitulée « journal des élections » diffusée une fois par semaine jusqu'à la fin du processus électoral (45 numéros) dans le but de faire mieux connaître ce dernier, en mettant l'accent sur la participation des femmes
- Conférence de presse hebdomadaire axée sur la crédibilité du processus électoral et le respect de la vie politique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Avancées en matière de vie politique et de droits de l'homme

1.2.1 Aucune augmentation du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2016/17 : 1 070 ; 2017/18 : 950 ; 2018/19 : 950)

1.2.2 Couverture médiatique équitable des partis politiques

*Produits*

- Échanges mensuels avec des interlocuteurs clés, notamment les acteurs gouvernementaux, les entités chargées de la sécurité de l'État, les acteurs politiques et la société civile, pour plaider en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'un respect accru du principe de responsabilité concernant l'exercice de ces droits
- Quatorze rapports sur la situation des droits de l'homme, abordant notamment les violations à caractère sexiste, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la liberté d'expression et de réunion pacifique et la mise en œuvre des mesures de confiance prévues dans l'accord du 31 décembre
- Un rapport sur les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme liées aux restrictions de l'espace démocratique et des droits politiques

- Échanges mensuels avec la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère de la justice et des droits fondamentaux afin de plaider en faveur d'une responsabilisation accrue en matière de respect des droits à la liberté de réunion, d'expression et d'association
- Échanges mensuels avec la Commission électorale nationale indépendante, la Haute autorité des médias et d'autres autorités nationales compétentes afin de plaider en faveur d'une responsabilisation accrue en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral et d'un temps de parole égal pour tous les partis politiques et tous les candidats à la radio et à la télévision
- Consultations mensuelles avec le corps diplomatique pour échanger des informations et débattre de mesures coordonnées et complémentaires concernant la situation des droits de l'homme dans le contexte du processus électoral
- Dix heures de diffusion hebdomadaires sur Radio Okapi pour présenter les différents points de vue de la majorité présidentielle, de l'opposition et de la société civile sur des événements en rapport avec les élections
- Formation de 150 membres de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise (dont au moins 25 % de femmes) conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, en vue de renforcer les moyens de contrôle, la responsabilisation et le respect des droits de l'homme et de plaider pour le déploiement de personnel qualifié dans les antennes provinciales
- Bilan trimestriel avec les autorités nationales pour revoir et modifier le décret 05/026 (2005) portant sur la sécurité du processus électoral et un plan opérationnel de sécurisation du processus électoral adapté

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Élections présidentielles et législatives pacifiques, crédibles et sans exclusive (aux niveaux national et provincial) débouchant sur une passation de pouvoir pacifique

1.3.1 Adoption de la loi électorale par le Parlement et application de cette dernière et des règles et règlements correspondants sous la supervision de la Commission électorale nationale indépendante, le cas échéant

1.3.2 Tenue d'élections présidentielles et législatives (aux niveaux national et provincial) et publication de résultats considérés crédibles par la communauté internationale

*Produits*

- Réunions hebdomadaires avec les équipes techniques de la Commission électorale nationale indépendante aux niveaux national et provincial afin de les conseiller sur le déroulement des activités électorales, notamment en ce qui concerne le calendrier, les questions juridiques, la formation et la planification de la distribution du matériel
- Consultations hebdomadaires avec le centre national de traitement de la Commission électorale nationale indépendante pour renforcer la technique de gestion, d'obtention et d'exploitation des données électorales afin d'augmenter la crédibilité du processus électoral
- Réunions hebdomadaires du centre opérationnel intégré (MONUSCO-PACEC-Commission électorale nationale indépendante) pour coordonner l'appui aux activités de la Commission pendant la durée du processus électoral
- Appui technique à trois centres de crise tenus par des femmes à Kinshasa, Goma et Bukavu afin de prévenir et de combattre la violence à l'égard des candidates, des observatrices et des électrices grâce à des dispositifs d'alerte rapide et à la surveillance du processus électoral
- Répartition de 15 000 tonnes de matériel électoral sensible et non sensible de 3 pôles principaux à 15 pôles secondaires puis à 129 antennes

## Facteurs externes

Les autorités compétentes et les acteurs politiques mobilisent les volontés politiques afin d'organiser des élections conformément à un accord et à un calendrier largement acceptés et reconnus comme légitimes par la classe politique et la société civile et de réunir les ressources nécessaires. Les personnalités politiques de premier plan, parmi lesquelles des femmes, restent ouvertes au dialogue avec toutes les parties et à la recherche d'un consensus sur le processus politique et sont toujours favorables à la tenue d'élections dans le respect des principes convenus.

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus politique en vue de la tenue d'élections)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Division des affaires politiques</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	2	17	18	4	41	21	5	67	
Postes proposés 2018/19	–	2	18	15	4	39	21	5	65	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(3)	–	(2)	–	–	(2)	
<b>Bureau de l'appui électoral</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	4	5	–	9	–	–	9	
Postes proposés 2018/19	–	–	4	5	–	9	–	–	9	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2017/18	–	1	2	5	–	8	–	–	8	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2018/19	–	1	2	5	–	8	–	–	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	6	10	–	17	–	–	17	
Effectif proposé 2018/19	–	1	6	10	–	17	–	–	17	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau de l'information</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	14	8	28	16	–	44	
Postes proposés 2018/19	–	1	5	11	5	22	17	–	39	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	(3)	(6)	1	–	(5)	
<b>Radio Okapi</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	1	1	5	182	–	187	
Postes proposés 2018/19	–	–	2	1	1	4	139	–	143	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	(43)	–	(44)	
<b>Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	4	–	4	5	–	9	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(4)	–	(4)	(5)	–	(9)	
<b>Groupe de la réforme du secteur de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	1	1	1	4	2	2	8	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(4)	(2)	(2)	(8)	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	4	30	43	14	91	226	7	324	
Effectif proposé 2018/19	–	3	29	32	10	74	177	5	256	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(1)	(11)	(4)	(17)	(49)	(2)	(68)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2017/18	–	1	2	5	–	8	–	–	8	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2018/19	–	1	2	5	–	8	–	–	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total, emplois de temporaire inclus</b>										
Effectif approuvé 2017/18	–	5	32	48	14	99	226	7	332	
Effectif proposé 2018/19	–	4	31	37	10	82	177	5	264	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(1)	(11)	(4)	(17)	(49)	(2)	(68)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Division des affaires politiques

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes [transfert de 2 postes (1 P-5 et 1 P-3) du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, transfert d'1 poste P-3 du Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et suppression de 5 postes (3 P-3 et 2 P-2)]*

79. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3) du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Suite à la suppression du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, il incombera à la Division des affaires politiques d'apporter un appui cohérent et coordonné au processus de réforme du secteur de la sécurité en veillant à ce qu'il reste parmi les priorités nationales, d'instaurer un climat propice à une réforme complète de l'appareil de sécurité national et de favoriser l'émergence d'un plus large engagement politique. Le spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) fournira des conseils stratégiques à l'appui des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, plaidera pour l'émergence de conditions propices à une réforme nationale complète de l'appareil de sécurité, suscitera un environnement favorable à la réforme du secteur de la sécurité grâce au renforcement des capacités des acteurs jouant un rôle critique dans l'adoption des changements, soutiendra les activités de plaidoyer en faveur de l'adoption de lois sectorielles clefs sur la gouvernance locale en matière de sécurité, établira une analyse et une évaluation complètes de l'ensemble du corpus juridique

régissant le secteur de la sécurité et apportera en conséquence des conseils techniques aux composantes de la Mission et aux partenaires extérieurs. Le spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3) veillera à renforcer la cohérence et l'efficacité de la législation et des principes d'action des institutions du secteur grâce à un appui analytique général, procédera à leur analyse systématique et évaluera les besoins, établira une analyse et une évaluation complètes de l'ensemble du corpus juridique régissant le secteur de la sécurité et fournira des conseils techniques aux composantes de la Mission et aux partenaires extérieurs pour assurer la sécurité des élections.

80. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) du Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le spécialiste des affaires civiles assurera la coordination effective entre la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs à Nairobi pour assurer un suivi complet et régulier des engagements régionaux pris au titre de l'Accord-cadre et fera donc office d'attaché de liaison.

81. Il est proposé de supprimer cinq postes de spécialiste des questions politiques (3 P-3 et 2 P-2) car les activités de la Mission privilégient l'analyse et la planification des opérations plutôt que la communication d'informations.

### **Bureau de l'appui électoral**

*Personnel recruté sur le plan international : maintien de 8 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (maintien d'1 D-1, 2 P-4 et 5 P-3)*

82. Il est proposé de maintenir les emplois de chef des observateurs électoraux (1 D-1), coordonnateur des activités sur le terrain (1 P-4), juriste (1 P-4), responsable de secteur (1 P-3), administrateur chargé des rapports (1 P-3), responsable des relations extérieures (1 P-3), conseiller pour la problématique femmes-hommes (1 P-3) et fonctionnaire chargé de la formation et du renforcement des capacités (1 P-3) financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2017/18. Pour apporter un soutien logistique et technique au processus électoral conformément à son mandat, la Mission aura encore besoin d'un nombre suffisant d'experts électoraux expérimentés pouvant conseiller la Commission électorale nationale indépendante à la fois au niveau central et dans les provinces. Le calendrier électoral publié le 5 novembre 2017 prévoit la tenue des élections présidentielles, nationales et provinciales le 23 décembre 2018, ce qui laisse un court délai. Compte tenu de la fragilité du contexte social et des conditions de sécurité, ainsi que des contraintes financières, l'assistance électorale de la Mission sera indispensable pour que la République démocratique du Congo soit prête pour les élections.

### **Bureau de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 4 postes (1 P-3 et 3 agents du Service mobile), transfert d'1 poste P-3 à la Section de la coordination de la stratégie globale et transformation d'1 poste P-3 en administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'1 poste (suppression d'1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, transfert d'1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de Radio Okapi et transformation d'1 poste P-3 en administrateur recruté sur le plan national)*

83. Il est proposé, au vu de l'examen complet des effectifs réalisé pendant l'exercice 2017/18, de supprimer un poste de fonctionnaire de l'information (P-3), deux postes d'assistant à l'information (Service mobile) et un poste d'administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé de l'information (recruté sur le plan national). Après un nouvel examen, il est proposé de supprimer un autre poste d'assistant à l'information

(Service mobile) car les fonctions relevant de ce poste peuvent être assurées par d'autres membres du personnel.

84. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) à la cellule de communication stratégique de la Section de la coordination de la stratégie globale. La cellule de communication stratégique proposera une nouvelle vision et élaborera en temps voulu une nouvelle stratégie de gestion des médias sociaux correspondant aux priorités de la Mission. La création de cette cellule permettra à la Mission de mieux mesurer les retombées des actions d'information, de s'occuper activement de problèmes critiques d'information en temps opportun et de lutter de manière appropriée contre les opinions négatives sur la MONUSCO exprimées dans les médias sociaux.

85. Il est proposé de transformer un poste P-3 de fonctionnaire de l'information en poste d'administrateur recruté sur le plan national pour renforcer les capacités locales.

86. Il est proposé de transférer un poste d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Radio Okapi. L'assistant à l'information du Bureau du porte-parole étudiera les médias en vue de l'élaboration de la revue des médias distribuée quotidiennement à tous les membres du personnel de la MONUSCO, élaborera la revue de presse locale et aidera à la rédaction de communiqués de presse.

### **Radio Okapi**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 43 postes (suppression de 39 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, transfert d'1 poste de la catégorie des services généraux au Bureau de l'information et transfert de 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national à la Section de la coordination de la stratégie globale)*

87. Il est proposé, au vu de l'examen complet des effectifs réalisé pendant l'exercice 2017/18, de supprimer 13 postes d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques (agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 postes de technicien spécialiste de la radiodiffusion (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un nouvel examen, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire de l'Information (P-4), 9 postes d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) car les fonctions relevant de ces postes peuvent être assurées par d'autres membres du personnel. Il est également proposé d'externaliser 7 postes de chauffeur (agents des services généraux recruté sur le plan national).

88. Il est proposé de transférer 1 poste d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de l'information et 3 postes d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la cellule de communication stratégique de la Section de la coordination de la stratégie globale.

### **Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression d'1 poste P-3, transfert de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et transfert d'1 poste P-3 à la Division des affaires politiques)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes [transfert de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)]*

89. Il est proposé, au vu de l'examen complet des effectifs réalisé pendant l'exercice 2017/18, de supprimer 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3).

90. Il est également proposé de transférer 1 poste de spécialiste des affaires civiles (P-3), 1 poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), 2 postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

91. Il est proposé de transférer 1n poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) à la Division des affaires politiques.

### **Groupe de la réforme du secteur de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 2 postes (1 D-1 et 1 agent du Service mobile) et transfert de 2 postes (1 P-5 et 1 P-3) à la Division des affaires politiques)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)*

92. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité appuie les initiatives de réforme de la Police nationale congolaise et des Forces armées de la République démocratique du Congo, l'élaboration d'une politique nationale de sécurité et la mise en place d'une feuille de route complète, comportant un calendrier et des jalons, pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Le Groupe joue également un rôle de premier plan dans la coordination de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité fourni par des partenaires internationaux et bilatéraux ainsi que par le système des Nations Unies. Bien que le succès de ce processus de réforme soit crucial pour la stratégie de sortie de la Mission, il est recommandé dans l'examen stratégique de réorienter l'axe et les priorités de financement de la Mission afin de contribuer au processus électoral et à la protection des civils. Il est donc proposé de supprimer le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

93. En conséquence, il est proposé de transférer 1 poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et 1 poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3) à la Division des affaires politiques afin de garantir la fourniture d'un appui cohérent et coordonné au processus de réforme du secteur de la sécurité et de supprimer 1 poste de conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité

(D-1), 2 postes d'assistant administratif (1 SM et 1 GN), un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 emploi d'attaché de liaison (Volontaire des Nations Unies) et 1 emploi d'assistant à la réforme du secteur de la sécurité (Volontaire des Nations Unies).

## **Composante 2 : protection des civils et droits de l'homme**

94. Si des progrès ont été accomplis dans la fragilisation des groupes armés étrangers désignés comme cibles prioritaires, l'insécurité persiste dans plusieurs régions de l'Est de la République démocratique du Congo et est accentuée par les incertitudes entourant les élections. La poursuite de la fragmentation des groupes armés, la persistance de l'accès à des sources illégales de revenus, la prolifération et la circulation des armes de petit calibre ainsi que les liens entretenus par les groupes armés avec les réseaux criminels, leur rôle dans les tensions intercommunautaires et les attaques dirigées contre les forces de sécurité sont autant de facteurs qui compliquent la protection des civils et alimentent l'insécurité. Dans certaines régions, les tensions intercommunautaires et les conflits autour du pouvoir coutumier sont une source de conflits armés, qui se traduisent par des violations des droits de l'homme, des déplacements de population, des violences sexuelles liées au conflit et de l'instabilité. En outre, le climat d'incertitude politique accroît les risques de violences liées aux élections pour les civils, notamment dans les zones urbaines. L'instabilité des conditions de sécurité contribue également à aggraver la crise humanitaire dans de nombreuses zones et entrave l'accès humanitaire et le bon acheminement de l'aide.

95. Compte tenu de la complexité des menaces qui pèsent sur la protection des civils et comme il est décrit ci-après, la MONUSCO mettra en œuvre, en vue d'accroître l'efficacité de son action et d'optimiser l'emploi des ressources disponibles une stratégie globale visant à lutter contre : a) la menace que représentent les groupes armés pour les civils dans les zones de conflit ; b) les problèmes de protection des civils que posent les conflits intercommunautaires ; c) les menaces visant les civils des centres urbains dans le cadre des élections. Cette stratégie associera toutes les composantes de la Mission à la définition d'approches ciblées et intégrées visant à contrer les principales menaces touchant à la protection, notamment celles posées par les groupes armés définis comme cibles prioritaires. Dans cet objectif, la MONUSCO travaillera sur trois plans – planification stratégique, orientation et coordination – sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Ce travail sera ensuite décliné en plans opérationnels sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la protection et les opérations, puis mis en œuvre par les chefs de bureaux. Cette méthode permettra de garantir que les dimensions stratégique, opérationnelle et tactique de toutes les composantes soient complémentaires et se renforcent mutuellement afin d'améliorer l'adéquation, l'efficacité et l'efficience de l'action en matière de protection des civils.

96. Conformément au principe de la « primauté du politique », la stratégie globale a également pour objectif d'inscrire les activités militaires, policières et civiles dans une stratégie plus large axée sur la prévention, la désescalade et le règlement des conflits. Afin d'appuyer plus efficacement la prise de décision et de mieux cibler ses stratégies, la MONUSCO s'emploiera à développer ses compétences en matière d'analyse et de renseignement, notamment celles nécessaires à une analyse ciblée et spécialisée des dynamiques spécifiques aux groupes armés, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que des réseaux criminels et de leurs liens politiques. L'amélioration des capacités d'analyse permettra d'intensifier l'action politique et les activités de bons offices nécessaires à la prévention des conflits et à leur règlement efficace. Par ailleurs, les moyens de communication stratégique seront renforcés afin de favoriser la participation des dirigeants, les opérations de communication et le suivi des médias sociaux. La MONUSCO maintiendra également son appui aux

autorités et communautés locales en vue d'accroître la résilience des populations et de renforcer les dispositifs locaux de gestion des conflits, notamment les comités locaux de protection. Elle continuera également d'organiser des dialogues structurés afin de favoriser la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.

97. Dans le cadre de la stratégie globale, la transformation de la Force se poursuivra, avec comme objectif de la rendre plus souple, plus réactive et plus efficace et d'accroître sa mobilité et ses capacités de collecte de renseignement, notamment grâce au système amélioré de drones aériens non armés. La MONUSCO réduira le nombre de ses positions fixes et bases, tout en maintenant une présence physique dans les zones les plus critiques, et mettra en œuvre le concept de protection par la projection afin de conserver une capacité d'intervention militaire, policière et civile intégrée pour lutter contre les menaces qui pèsent sur les civils, les atténuer ou y répondre. À l'appui de cette stratégie, la Mission devra renforcer et élargir les réseaux d'alerte locale et améliorer ses compétences en matière d'analyse et de renseignement afin de pouvoir intervenir rapidement avant qu'une situation ne se détériore. Par ailleurs, les opérations offensives ciblées se poursuivront afin de neutraliser les groupes armés désignés comme cibles prioritaires, notamment les ADF, les FDLR et les FRPI, en ciblant leurs chefs et en perturbant leurs sources de revenus. Ces opérations seront menées unilatéralement ou conjointement avec les Forces armées congolaises, selon les cas, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

98. La MONUSCO poursuivra ses activités d'information afin d'encourager les membres des groupes armés, y compris leurs dirigeants, à se rendre. La Mission continuera également de soutenir les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et ex-combattantes congolais, ainsi que celles relatives au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement des ex-combattants et ex-combattantes étrangers, ainsi que des personnes à leur charge. Parallèlement, la MONUSCO se concentrera sur le désengagement d'autres acteurs violents issus des groupes armés dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la violence au sein de la collectivité qui favorise la cohésion sociale et renforce le contrat social au sein des communautés exposées à la violence armée ou au recrutement par les groupes armés. Le programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité sera élargi au sein de la province du Tanganyika et étendu à la région du Kasai.

99. S'agissant des menaces qui pèsent sur les civils des zones urbaines pendant les élections, la MONUSCO continuera de former et de conseiller la Police nationale congolaise en matière de gestion de l'ordre public, notamment concernant l'emploi proportionné de la force et le respect des droits de l'homme, surtout dans le contexte des élections, et appuiera la poursuite du développement de dispositifs de contrôle interne. La stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité sera élargie à 11 sites et l'accent sera mis sur les techniques de police de proximité et les patrouilles conjointes avec la MONUSCO, selon les cas.

100. La MONUSCO continuera en outre de renforcer ses capacités de suivi des violations des droits de l'homme et d'établissement de rapports à ce sujet. Elle concentrera ses activités de sensibilisation sur les violences sexuelles liées au conflit, et notamment sur la mise en œuvre du plan d'action contre les violences sexuelles élaboré pour les forces armées, la prévention du recrutement des enfants par les groupes armés et la libération de ceux se trouvant dans leurs rangs. Un accent particulier sera placé sur la lutte contre l'impunité, avec le concours des cellules d'appui aux poursuites judiciaires. La Mission fournira régulièrement des conseils et un appui à ses interlocuteurs de la justice militaire et civile concernant les enquêtes relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité, aux six violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé et à d'autres violations graves

des droits de l'homme. Elle appuiera également les stratégies relatives aux enquêtes et poursuites judiciaires concernant des membres des groupes armés et milices à neutraliser en priorité accusés de graves violations des droits de l'homme, et contribuera au renforcement des capacités nationales de gestion des détenus à haut risque dans certaines prisons prioritaires afin d'améliorer la protection des civils.

101. La MONUSCO continuera d'aider à instaurer des conditions de sécurité propices à l'acheminement sûr et efficace de l'aide humanitaire. Les mécanismes de coordination existants seront maintenus et renforcés par une communication et un échange d'informations réguliers avec les intervenants humanitaires.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.1 Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit armé

2.1.1 Diminution du nombre total de déplacés (2016/17 : 3,8 millions ; 2017/18 : 4,3 millions ; 2018/19 : 2,9 millions)

2.1.2 Augmentation du nombre de chefs de groupes armés capturés ou se rendant spontanément (2016/17 : 60 ; 2017/18 : 65 ; 2018/19 : 70)

2.1.3 Augmentation du nombre d'enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2016/17 : 51 692 ; 2017/18 : 53 692 ; 2018/19 : 55 692)

2.1.4 Hausse du pourcentage de Congolais déclarant avoir confiance en la capacité des forces de sécurité de l'État à protéger la population (2016/17 : 53 % ; 2017/18 : 55 % ; 2018/19 : 57 %)

2.1.5 Réduction du nombre de cas avérés de violations des droits de l'homme commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2016/17 : 1 704 ; 2017/18 : 1 650 ; 2018/19 : 1 600)

2.1.6 Réduction du nombre de cas avérés de violation des droits de l'homme commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2016/17 : 2 369 ; 2017/18 : 2 350 ; 2018/19 : 2 330)

---

*Produits*

- Mise en œuvre, par l'intermédiaire des bureaux locaux, de 6 stratégies à l'échelle de la Mission dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre les principales menaces qui pèsent sur la protection des civils, y compris celles émanant des groupes armés désignés comme cibles prioritaires (FDLR, ADF et FRPI)
- Maintien d'une moyenne de 68 bases de compagnie fixes et bases opérationnelles temporaires, de 72 déploiements d'unités de combat et de 295 patrouilles (65 patrouilles d'observateurs militaires ainsi que 180 patrouilles de jour et 50 patrouilles de nuit menées par les contingents) pour assurer la protection dans les zones touchées par l'insécurité
- Disponibilité moyenne de 66 % des soldats des brigades-cadres et des bataillons à déploiement rapide pour les opérations en dehors de leurs bases
- 6 opérations intensives au niveau des bataillons et 40 opérations au niveau des compagnies, chacune devant être suivie d'une évaluation des dommages sur objectif, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- 20 opérations conjointes ou unilatérales menées par la brigade d'intervention, appuyée par les brigades-cadres, pour neutraliser les groupes armés et réduire les risques pesant sur les civils

- 3 500 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drones
- 10 rapports de renseignements suffisamment fiables pour justifier une intervention établis dans l'objectif de perturber les sources de revenus des groupes armés à neutraliser en priorité
- 70 interventions ponctuelles de neutralisation des explosifs et munitions menées à l'appui des opérations militaires contre les groupes armés
- Désarmement, démobilisation et réinsertion de 1 000 ex-combattants et ex-combattantes congolais (y compris les femmes et enfants associés aux groupes armés) et désarmement, démobilisation et rapatriement de 700 ex-combattants étrangers et des personnes à leur charge
- 120 missions de suivi sur le terrain et 60 missions d'enquête et d'établissement des faits effectuées en vue de rassembler des informations et d'établir des rapports sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans les zones touchées par le conflit armé
- 30 ateliers et 15 campagnes de sensibilisation visant à renforcer 15 réseaux d'alerte locale et à en créer 10 nouveaux afin de renforcer les dispositifs et outils locaux de protection
- 312 missions conjointes de protection des civils avec les soldats de la Force déployés (bataillons d'intervention rapide ou unités de combat) dans les zones de protection prioritaires
- Animation de 10 dialogues structurés entre les communautés touchées par le conflit, appui à 20 initiatives locales de règlement des conflits, et organisation de 10 sessions de formation complète sur les outils, les approches tenant compte des différences entre les sexes et les techniques d'atténuation des conflits à l'appui des mécanismes de règlement des conflits locaux
- Organisation de 10 ateliers et groupes de discussion en matière de renforcement des capacités, dont au moins 30 % des participants sont des femmes, afin de développer les compétences des comités locaux de sécurité dans les domaines de la sécurité et la protection des femmes et des hommes et d'améliorer la gouvernance locale en matière de sécurité dans certaines entités administratives territoriales
- Organisation de sondages d'opinion trimestriels portant sur la consolidation de la paix, avec des résultats ventilés par sexe, et de 20 séances de discussion avec les autorités et la société civile, à tous les niveaux
- Mise en œuvre de 30 projets visant les objectifs suivants : désengager les membres des groupes armés ; réinsérer les ex-combattants ; réduire le recrutement dans les groupes armés, en particulier celui des membres des groupes vulnérables, notamment les jeunes ; soutenir les victimes, et plus particulièrement les femmes et les enfants ; renforcer la capacité des communautés à gérer, réprimer et prévenir la violence
- Formation de 60 directeurs de prison et de 250 agents de la sécurité, y compris le personnel féminin, et soutien logistique en vue d'améliorer les conditions de sécurité et la séparation des hommes, des femmes et des enfants
- Installation de solutions de stockage sécurisé des armes, fourniture d'une assistance technique, organisation de 7 sessions de sensibilisation et d'encadrement à l'intention de 200 participants pour assurer le stockage sécurisé des 7 000 armes de la police nationale et des forces armées dans les zones où les risques en matière de sécurité sont les plus élevés
- Consultations de haut niveau mensuelles avec les chefs de l'armée et des forces de sécurité congolaises
- 12 stages de formation et de sensibilisation destinés aux officiers des forces armées congolaises inscrits au Collège de la défense nationale, à l'Académie militaire et à l'École d'état-major sur la responsabilité, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 15 sessions de formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire à l'intention des forces de sécurité sur le terrain
- Mise en place de 3 mécanismes de consultation démocratique auprès des populations touchées par le conflit dans les zones prioritaires où la stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation est

appliquée (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, telles que la gouvernance du secteur de la sécurité et l'aménagement du territoire

- Campagnes d'information multimédias et programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs par semaine ; b) production des émissions vidéo hebdomadaires de la MONUSCO diffusées sur 15 chaînes de télévision locales et mises en ligne sur YouTube et UNifeed ; c) publication et diffusion du magazine mensuel *Échos de la MONUSCO* ; d) exploitation et gestion du site Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichi quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; e) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.2 Réduction du risque de violences liées aux élections à l'encontre des civils dans les centres urbains

2.2.1 Réduction du nombre de cas avérés de violation des droits de l'homme dans les zones urbaines (2016/17 : 30 ; 2017/18 : 25 ; 2018/19 : 20)

2.2.2 Augmentation du pourcentage de grands problèmes d'ordre public liés aux élections gérés par les forces de sécurité avec un usage de la force adapté (2016/17 : non disponible ; 2017/18 : 50 % ; 2018/19 : 60 %)

---

*Produits*

- 30 missions de surveillance et d'enquête sur l'emploi de la force par les forces de sécurité dans le cadre de manifestations pacifiques
- Formation de 7 000 membres des forces d'intervention de la Police nationale congolaise à la gestion de l'ordre public et au respect des droits de l'homme dans ce domaine, et organisation de 100 séances de sensibilisation organisées à l'intention de la Police nationale congolaise au sujet de la sécurité du processus électoral
- Mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité dans 11 sites, notamment 3 nouvelles localités (Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani)
- Activités quotidiennes de suivi et d'encadrement avec la Police nationale congolaise
- 6 205 patrouilles conjointes effectuées avec la Police nationale congolaise (17 par jour en moyenne) et comprenant au moins 10 % de femmes officiers
- 9 125 patrouilles effectuées par la police des Nations Unies et les unités de police constituées (25 par jour en moyenne) et comprenant au moins 10 % de femmes officiers
- 36 campagnes de sensibilisation et 18 ateliers à l'intention des autorités congolaises, de la société civile et de la population (y compris les jeunes et les femmes), organisés dans certaines zones sensibles et dans certaines zones urbaines (Goma, Kinshasa et Lubumbashi) sur les bonnes pratiques en matière d'élections pacifiques, de cohabitation pacifique et de tolérance, ainsi que sur le rôle de la société civile dans l'atténuation de la violence
- Organisation de 30 séances de sensibilisation avec des membres de la société civile et de groupes locaux, dont au moins 30 % de femmes, afin de recueillir leurs vues et de comprendre leurs préoccupations relatives à l'espace politique et au processus électoral, de mieux faire connaître le processus électoral pacifique et de renforcer le soutien en faveur de celui-ci, en particulier dans les sites électoraux sensibles

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.3 Progrès dans la lutte contre l'impunité

2.3.1 Augmentation du nombre de condamnations prononcées pour violations graves des droits de l'homme, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité,

dans le respect des garanties de procédure (2016/17 : 409 ; 2017/18 : 450 ; 2018/19 : 500)

2.3.2 Diminution du nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2016/17 : non disponible ; 2017/18 : 44 ; 2018/19 : 20)

*Produits*

- Formation et assistance technique au personnel des autorités judiciaires au moyen de séances d'encadrement mensuelles dans 7 sites afin que 50 auteurs de violations graves des droits de l'homme soient poursuivis et condamnés grâce au déploiement de cellules d'appui aux poursuites judiciaires, d'experts médico-légaux et de spécialistes de la police judiciaire
- Consultations de haut niveau mensuelles avec la justice et les autorités congolaises concernant 50 cas de violations ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et n'ayant encore donné lieu à aucune suite disciplinaire ou judiciaire
- Déploiement de 15 équipes d'enquête mixtes et organisation de 10 audiences foraines pour enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant
- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 5 réunions de travail et de 2 sessions de formation à l'intention des juges, procureurs et avocats, en vue de l'élaboration d'un cadre juridique et politique national de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire intervenant dans des affaires portant sur des crimes graves
- Encadrement quotidien dans 14 prisons à haut risque, mission de surveillance conjointe dans 1 prison à Angenga et 36 formations en cours d'emploi sur la gestion des détenus à haut risque
- 44 réunions de coordination, 24 visites d'évaluation conjointes avec les autorités nationales, et réunions mensuelles visant à appuyer la mise en œuvre du plan d'action de l'équipe spéciale de sécurité pénitentiaire dans 14 prisons
- Formation de 60 directeurs de prison et de 350 agents de sécurité à la sécurité dans les prisons
- Appui technique et logistique à la coordination du réseau d'alerte pénitentiaire dans 14 prisons pour garantir une alerte et des interventions rapides en vue de prévenir les problèmes de sécurité interne et externe
- Appui technique et logistique à la mise en œuvre du plan de transfert pour les détenus à haut risque
- Appui technique et logistique à la mise en œuvre de programmes de réinsertion afin de renforcer la sécurité dans 11 prisons
- Conclusion d'accords avec au moins 3 groupes armés afin qu'ils libèrent les enfants se trouvant dans leurs rangs, cessent de recruter des enfants et s'abstiennent de commettre des actes de violence sexuelle
- Appui technique à la Conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, aux forces armées congolaises et à la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et des plans d'action en matière de lutte contre la violence sexuelle

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.4 Amélioration des conditions de sécurité afin d'assurer la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire

2.4.1 Diminution du nombre de problèmes de sécurité concernant les agents humanitaires (2016/17 : non disponible ; 2017/18 : 700 ; 2018/19 : 650)

2.4.2 Diminution du pourcentage d'axes classés « rouges » et nécessitant une escorte armée selon les règles de sécurité de l'ONU (2016/17 : non disponible ; 2017/18 : 28 % ; 2018/19 : 23 %)

*Produits*

- 144 réunions de coordination civilo-militaire avec les acteurs humanitaires dans le but d'échanger des informations et de renforcer la coordination
- 20 déploiements chargés d'assurer la sécurité d'une zone ou d'un axe afin d'assurer l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire
- 2 300 escortes assurées pour les missions humanitaires en République démocratique du Congo

*Facteurs externes*

Le Gouvernement s'engage à mobiliser et à affecter les ressources nécessaires pour appuyer les capacités et le déploiement des Forces armées et de la Police nationale congolaises afin de lutter contre la menace posée par les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement dans la lutte contre les groupes armés, notamment dans le cadre d'opérations conjointes, se poursuit. Le Gouvernement apporte son soutien aux institutions judiciaires et pénitentiaires et s'engage à poursuivre les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits de l'homme. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer l'engagement pris, dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes soupçonnées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide. Le Gouvernement et les partenaires régionaux s'engagent à faciliter le rapatriement des combattants étrangers et l'application du troisième Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils et droits de l'homme)**

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2017/18	660
Effectif proposé 2018/19	660
<b>Variation nette</b>	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2017/18	16 215
Effectif proposé 2018/19	16 215
<b>Variation nette</b>	–
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2017/18	391
Effectif proposé 2018/19	391
<b>Variation nette</b>	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2017/18	1 050
Effectif proposé 2018/19	1 050
<b>Variation nette</b>	–
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2017/18	90
Effectif proposé 2018/19	90
<b>Variation nette</b>	–

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires	Unies	
<b>Bureau du commandant de la force</b>									
Postes approuvés 2017/18	1	1	–	–	2	4	5	–	9
Postes proposés 2018/19	1	1	–	–	2	4	5	–	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du chef de la police</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	2	2	2	7	1	–	8
Postes proposés 2018/19	–	1	2	2	2	7	1	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de l'administration pénitentiaire</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2018/19	–	–	2	–	–	2	2	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	2	–	–	2	2	1	5
<b>Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	8	32	6	47	48	28	123
Postes proposés 2018/19	–	1	8	32	6	47	51	32	130
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	3	4	7
<b>Section de la protection de l'enfance</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	9	1	12	14	4	30
Postes proposés 2018/19	–	–	2	7	1	10	16	4	30
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	2	–	–
<b>Bureau des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	12	1	19	221	10	250
Postes proposés 2018/19	–	1	5	11	1	18	221	10	249
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	13	5	24	93	12	129
Postes proposés 2018/19	–	–	2	–	2	4	–	12	16
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(3)	(13)	(3)	(20)	(93)	–	(113)
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2017/18									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2018/19	–	–	3	12	–	15	83	–	98
<b>Variation nette</b>	–	–	3	12	–	15	83	–	98
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	5	13	5	24	93	12	129
Effectif proposé 2018/19	–	–	5	12	2	19	83	12	114
<b>Variation nette</b>	–	(1)	–	(1)	(3)	(5)	(10)	–	(15)

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires	Unies	
<b>Section de l'appui à la stabilisation</b>									
Postes approuvés 2017/18	–		3	5	–	8	3	1	12
Postes proposés 2018/19	–	–	4	5	–	9	3	1	13
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Section de l'appui à la justice (anciennement Section des affaires judiciaires et pénitentiaires)</b>									
Postes approuvés 2017/18	–	1	8	4	–	13	19	2	34
Postes proposés 2018/19	–	1	2	3	–	6	17	1	24
<b>Variation nette</b>	–	–	(6)	(1)	–	(7)	(2)	(1)	(10)
<b>Total (personnel civil)</b>									
Effectif approuvé 2017/18	1	6	33	77	17	134	404	57	595
Effectif proposé 2018/19	1	5	27	60	14	107	316	61	484
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(6)	(17)	(3)	(27)	(88)	4	(111)
<b>Emplois de temporaire</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2018/19	–	–	3	12	–	15	83	–	98
<b>Variation nette</b>	–	–	3	12	–	15	83	–	98
<b>Total (emplois de temporaire inclus)</b>									
Effectif approuvé 2017/18	1	6	33	77	17	134	404	57	595
Effectif proposé 2018/19	1	5	30	72	14	122	399	61	582
<b>Variation nette</b>	–	(1)	(3)	(5)	(3)	(12)	(5)	4	(13)
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2017/18									19 001
Effectif proposé 2018/19									18 988
<b>Variation nette</b>									(13)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Groupe de l'administration pénitentiaire

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (transfert de 1 P-5 et 1 P-4 de la Section de l'appui à la justice)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'administrateur de la Section de l'appui à la justice)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section de l'appui à la justice)*

102. Il est proposé de créer un Groupe de l'administration pénitentiaire, relevant du Bureau du chef de la police, composé d'agents transférés depuis la Section de l'appui à la justice (anciennement Section des affaires judiciaires et pénitentiaires) : un spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) et quatre spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4, 2 AN et 1 VNU).

103. Le mandat de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires évoluera fortement pendant l'exercice 2018/19. Dans le cadre de l'examen stratégique de la Mission, il a notamment été recommandé que la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires commence à se retirer progressivement des activités axées sur la stabilisation à long terme. Dans le domaine de la justice, cette évolution devrait se traduire par un recentrement sur les activités directement liées à la protection des civils et à la lutte contre l'impunité. Parallèlement, l'appui aux établissements pénitentiaires devrait progressivement se concentrer sur un nombre plus réduit de prisons dans lesquelles sont détenus des membres de groupes armés et d'autres détenus jouissant d'une grande notoriété. Par ailleurs, l'élaboration de programmes communs dans le domaine de l'état de droit devrait s'intensifier afin d'assurer une reconfiguration harmonieuse de la présence des Nations Unies et de faciliter le transfert de responsabilités accrues à l'équipe de pays des Nations Unies. Compte tenu de la réorientation stratégique des travaux de la Section, il est proposé de diviser la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires en une Section d'appui à la justice et en un Groupe de l'administration pénitentiaire placés sous l'autorité du Bureau du chef de la police. Le Groupe de l'administration pénitentiaire fournira des services consultatifs aux fins de la gestion en toute sécurité des établissements pénitentiaires dans lesquels se trouvent des détenus de premier plan et collaborera avec le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur ainsi qu'avec d'autres organismes publics pour améliorer la gestion et la sécurité des prisons en République démocratique du Congo.

#### **Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 2 postes d'administrateur et transfert de 1 poste d'administrateur du Groupe de la problématique femmes-hommes)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et transfert de 3 postes de Volontaire des Nations Unies du Groupe de la problématique femmes-hommes)*

104. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) au secrétariat chargé de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Dans sa résolution 2348 (2017), le Conseil de sécurité a rappelé que l'ONU ne pouvait prêter assistance à des forces de sécurité, sous quelque forme que ce soit, qu'à condition que celles-ci respectent les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Face à la multiplication des violations des droits de l'homme imputables à des acteurs nationaux responsables de la sécurité, la Mission devra examiner de manière plus approfondie l'appui qu'elle fournit aux forces armées et à la police nationale congolaises, y compris en ce qui concerne la planification d'opérations conjointes. Le secrétariat chargé de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme formule des recommandations concernant les demandes d'appui à l'intention de l'équipe dirigeante de la Mission ; conseille l'équipe dirigeante sur l'appui qu'il convient d'apporter aux forces armées et à la police nationale congolaises, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ; prodigue des conseils sur les politiques et procédures liées à cette politique ; coordonne la réalisation d'évaluations des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation ; recueille et analyse des informations permettant de créer une base de données fiable ; renforce les capacités du personnel de la Mission et des forces de sécurité ; gère une base de données sur certains individus fichés affiliés aux forces armées et à la police nationale congolaises, sur leur passé, leurs relations, leur parcours professionnel et les violations des droits de l'homme qu'ils ont éventuellement commises.

105. Compte tenu du conflit qui secoue les provinces du Kasai et du risque de voir s'aggraver les violences liées aux élections, avec leur lot de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, des capacités supplémentaires sont nécessaires en vue de surveiller et de signaler de telles violations, de mener des enquêtes à leur sujet et de procéder à des évaluations des risques. Les spécialistes des droits de l'homme basés à Kananga et à Tshikapa apporteront un appui à la mise en œuvre de la politique de diligence voulue de la Mission en matière de droits de l'homme, contribuant ainsi à la protection des civils et à la lutte contre l'impunité dans les provinces du Kasai. Ces administrateurs recrutés sur le plan national, qui ont une bonne connaissance de la culture et des langues locales, surveilleront et signaleront les violations des droits de l'homme et enquêteront à leur sujet. Ils fourniront des informations crédibles et fiables afin d'éclairer les décisions de l'équipe dirigeante de la Mission concernant la protection des civils, d'étayer l'appui qu'elle prête aux forces de sécurité congolaises et de faire en sorte que les auteurs de ces violations soient traduits en justice.

106. Il est proposé de transférer, du Groupe de la problématique femmes-hommes, quatre postes de spécialiste de la coordination de la protection (anciennement appelés conseillers pour la protection des femmes), dont 1 administrateur recruté sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies, conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix préconisant un regroupement des mandats de protection en vue de lutter efficacement contre les violences sexuelles.

107. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la coordination de la protection (Volontaire des Nations Unies). Dans sa résolution 2348 (2017), le Conseil de sécurité a demandé à la MONUSCO d'accélérer la mise en œuvre coordonnée des dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées au conflit. L'apparition de nouveaux foyers de conflit dans l'ouest de la République démocratique du Congo élargit le champ d'intervention du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et nécessitera une présence accrue dans ces zones. Le Bureau devra établir des réseaux et collaborer avec ses partenaires locaux en vue d'appuyer l'exécution des plans de prévention et d'intervention existants pour garantir la protection des civils contre la violence sexuelle et sexiste sous toutes ses formes. Le spécialiste de la coordination de la protection apportera un appui au contrôle et au signalement des faits de violence sexuelle ainsi qu'aux enquêtes dont ils font l'objet ; réunira diligemment des informations objectives, précises et fiables servant de base à la planification de la prévention et des interventions, sans compromettre la sécurité ni la dignité des personnes ayant subi des violences sexuelles ; sensibilisera les communautés locales aux violences sexuelles liées aux conflits ; appuiera, en collaboration avec les forces de sécurité, la mise en œuvre des plans d'action des forces armées et de la police nationale congolaise visant l'élimination des violences sexuelles liées au conflit ; renforcera les mécanismes de protection mis en place par des acteurs chargés de la protection et de l'aide humanitaire.

### **Section de la protection de l'enfance**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 2 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 2 postes P-3 en postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

108. Il est proposé de transformer 2 postes de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) en postes de spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national) afin, d'une part, de donner suite à la recommandation énoncée dans l'examen stratégique de la Mission et visant à rationaliser les activités de suivi et de

communication de l'information au sein de l'équipe spéciale de pays pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé et, d'autre part, de renforcer l'expertise nationale en matière de protection pour permettre à la Mission de mettre en œuvre sa stratégie de sortie. Les spécialistes de la protection de l'enfance coopéreront avec les autorités régionales et les groupes armés dans les zones en proie au conflit afin de contribuer à assurer la libération des enfants déjà enrôlés par des groupes armés et de faciliter leur réintégration dans leurs communautés d'origine. Ils mèneront en outre des activités de communication auprès de la population locale, l'objectif étant de sensibiliser les groupes armés, les dirigeants locaux et les acteurs à même de favoriser la prévention du recrutement d'enfants par des groupes armés.

### **Bureau des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)*

109. Il est proposé, sur la base de l'examen complet des effectifs réalisé pendant l'exercice 2017/18, de supprimer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3).

### **Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 20 postes [création de 1 poste P-4, suppression de 6 postes (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile) et transformation de 15 postes (3 P-4 et 12 P-3) en emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 93 postes [suppression de 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 83 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]*

110. Il est proposé de créer 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4), compte tenu de l'évolution de la nature des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration en République démocratique du Congo, caractérisée par une diminution du nombre de rapatriements et une attention accrue portée à la lutte contre la violence de proximité. Le titulaire sera le principal interlocuteur des partenaires de réalisation chargés de l'exécution des projets de réduction de la violence de proximité ainsi que des partenaires internationaux afin d'assurer la complémentarité et la cohérence entre les programmes de lutte contre la violence de proximité et d'autres programmes analogues sur le terrain.

111. Il est proposé, compte tenu de l'examen complet des effectifs réalisé pendant l'exercice 2017/18, de supprimer 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3). Il est par ailleurs proposé de supprimer 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4).

112. Il est en outre proposé de supprimer 1 poste de chef de service (D-1), 3 postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) et 10 postes d'assistant chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transformer 15 postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (3 P-4 et 12 P-3) et 83 postes d'assistant chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en emplois de temporaire (autres que pour les réunions). La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration œuvre à la protection des civils en neutralisant les groupes armés, en facilitant la démobilisation et le désarmement des combattants, en prêtant son appui à leur réinsertion et en retirant leurs armes de la circulation. Elle

fournit également un appui au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'au rapatriement et à la réintégration dans leur pays d'origine des combattants étrangers et des personnes à leur charge. Ces cinq dernières années, le mode opératoire des groupes armés congolais et étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo a sensiblement évolué. Bien qu'ils prétendent se faire les porte-parole des griefs de la population locale, nombre de ces groupes ont des motivations économiques et présentent tous les traits de réseaux criminels, se livrant à des activités d'extraction minière illicite, d'extorsion et de contrebande. Aussi, la Mission prévoit d'abandonner les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration au profit de la lutte contre la violence de proximité, et de faciliter un transfert progressif au Gouvernement de ses responsabilités en matière de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement, en réduisant ses activités opérationnelles tout en continuant de suivre les progrès accomplis et de soutenir l'action du Gouvernement. En conséquence, la Mission envisage d'externaliser les fonctions opérationnelles d'appui, y compris l'appui aux camps de transit (hébergement, fourniture de denrées alimentaires, sécurité, transport) et la gestion du personnel ainsi que certaines fonctions liées aux programmes. Elle continuera d'assurer la réalisation des principaux objectifs de son mandat, l'exécution des programmes, la supervision centralisée des activités et la gestion du budget des programmes. La transformation de 98 postes en emplois de temporaire (autres que pour les réunions) d'une durée de 12 mois laissera suffisamment de temps à la Mission pour mettre en place les dispositifs nécessaires à l'externalisation, et la suppression de 4 postes permettra de rendre l'effectif de la Section conforme à ses nouvelles priorités.

### **Section de l'appui à la stabilisation**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)*

113. Il est proposé de créer un poste d'administrateur de programmes (P-4). Le Fonds pour la consolidation de la paix, qui finance ce poste depuis 2008, a informé la Mission que les ressources allouées à son financement ne seraient plus disponibles pendant l'exercice 2018/19. Dans la mesure où ce poste contribue à l'exécution du mandat, il est proposé de le financer au moyen de contributions statutaires. La Section de l'appui à la stabilisation est chargée de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les organismes des Nations Unies compétents et les partenaires internationaux, dont les États Membres qui financent les activités de stabilisation. Elle administre en outre le secrétariat technique de la Stratégie internationale, lequel supervise actuellement : a) le Fonds de cohérence pour la stabilisation, d'un montant de 37 millions de dollars et b) la gestion d'un portefeuille bilatéral de stabilisation d'un montant de 90 millions de dollars. Le spécialiste de la gestion des programmes fournira des conseils et un encadrement aux autorités nationales et provinciales sur la conduite des missions de suivi et d'évaluation, notamment celle des besoins, dans les zones prioritaires ; dispensera des conseils sur le suivi des programmes de réintégration et de relance économique mis en place à l'échelon local ; aidera, en leur prodiguant des conseils et en formulant des recommandations à leur intention, les organismes des Nations Unies concernés à mieux comprendre les idées, concepts et programmes liés à la stabilisation afin d'assurer une transition sans heurt avec l'équipe de pays des Nations Unies ; supervisera la gestion du Fonds de cohérence pour la stabilisation dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

### **Section de l'appui à la justice**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes [suppression de 5 postes (1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3) et transfert de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4) au Groupe de l'administration pénitentiaire]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes d'administrateur au Groupe de l'administration pénitentiaire)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe de l'administration pénitentiaire)*

114. Compte tenu de la réduction de l'étendue des tâches et des fonctions de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires, il est proposé de supprimer 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), 3 postes de spécialiste des affaires judiciaires (2 P-4 et 1 P-3) et 1 poste de spécialiste des questions pénitentiaires (P-3). Il est en outre proposé de transférer 1 poste de spécialiste principal des questions pénitentiaires (P-5) et 4 postes de spécialiste des questions pénitentiaires (1 P-4, 2 AN et 1 VNU) au Groupe de l'administration pénitentiaire.

### **Composante 3 : appui**

115. La composante appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Pendant l'exercice 2018/19, la composante aura essentiellement pour tâche de faciliter la reconfiguration de la Force, de renforcer le concept de protection par la projection et de favoriser une approche globale de la protection des civils. Elle mettra en place la nouvelle structure d'appui de la Mission, qui vise à améliorer l'efficacité des ressources et à accroître l'efficacité de leur gestion, de la prestation de services et de la chaîne d'approvisionnement. Elle exécutera en outre le Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission.

116. La Mission a créé un système de gestion centralisée de ses entrepôts situés dans cinq sites majeurs (Entebbe, Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia) afin de rationaliser la gestion des matériaux, l'entreposage et la distribution des biens. La principale base logistique à Entebbe apporte un appui aux autres sites et répond rapidement à leurs besoins tout en atténuant les risques et en renforçant la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement utilisera les modules logistiques et les systèmes informatiques d'Umoja pour améliorer la gestion des matériaux, la distribution, la comptabilité, le suivi et le contrôle des stocks existants. Il veillera en outre, en se servant des données et ressources disponibles, à l'efficacité de la planification des achats, des réquisitions, de la recherche de fournisseurs et du suivi.

117. La Mission continuera d'améliorer les services Internet et de les étendre à tous ses lieux d'implantation, en tirant parti des services offerts par les fournisseurs d'accès locaux et des nouvelles solutions technologiques. La sécurité de ces services sera assurée grâce au matériel standard de sécurité informatique, dans le respect des politiques applicables. La Mission continuera d'améliorer et d'étendre le système de communications unifié pour appuyer la main-d'œuvre mobile, notamment en acquérant du matériel de réseau et un système de téléphonie par Internet.

### 3.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables

3.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 90 %)

3.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 5 % ; 2017/18 : 5 % ; 2018/19 : 5 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 12 % ; 2017/18 : 15 % ; 2018/19 : 16 %)

3.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 29 % ; 2017/18 : 33 % ; 2018/19 : 35 %)

3.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 83 ; 2017/18 : 48 ; 2018/19 : 48)

3.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 172 ; 2017/18 : 130 ; 2018/19 : 130)

3.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

3.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : 98 % ; 2017/18 : 85 % ; 2018/19 : 85 %)

3.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 70 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

3.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2016/17 : 1 699 ; 2017/18 : 1 800 ; 2018/19 : 1 800)

3.1.11 Écart par rapport au plan de gestion de la demande en ce qui concerne les quantités prévues et les délais de livraison des achats (2016/17 : données non

disponibles ; 2017/18 : données non disponibles ; 2018/19 : 20 %)

3.1.12 Pourcentage de soldats logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord (2016/17 : 86 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

3.1.13 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 94 % ; 2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 95 %)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan du Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne logistique
- Mise en place de structures normalisées dans la Mission

### **Services d'audit et de contrôle des risques et de la conformité**

- Application de 23 recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de 18 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par la direction

### **Opérations aériennes**

- Exploitation et maintenance de 39 aéronefs au total (11 avions et 28 hélicoptères) et de 3 drones
- Exécution d'un total de 23 824 heures de vol prévues (11 393 par des prestataires commerciaux et 12 431 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 39 appareils, ainsi que pour 11 aérodromes et sites d'atterrissage

### **Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière**

- Prestation de services budgétaires et financiers et de services d'information financière pour un budget de 1 153,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels pour la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlements financiers et règles de gestion financière de l'ONU

### **Services au personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 3 144 civils (673 agents recrutés sur le plan international, 1 991 recrutés sur le plan national, 87 titulaires d'emplois de temporaire et 356 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 4 664 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 63 membres du personnel civil)

- Appui au traitement de 4 664 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 156 demandes de voyage hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 4 664 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

### **Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures**

- Services d'entretien et de remise en état pour 158 sites répartis en 22 lieux
- Exécution de 10 projets majeurs de construction, de rénovation et d'aménagement, dont la construction ou l'entretien de 250 kilomètres de routes, de 10 buses et de 5 ponts, de 10 aérodromes et de 66 héliports
- Exploitation et entretien de 916 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (39 stations de traitement des eaux usées dans 15 sites et 59 stations de traitement et de purification de l'eau dans 20 sites).
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 10 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire, de blanchisserie et de restauration dans 16 sites, et de services de restauration dans 10 sites

### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [49,2 millions de litres de carburant (26,7 millions de litres pour les opérations aériennes, 25 000 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 10,6 millions de litres pour les transports terrestres et 11,9 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations)] et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de 22 sites

### **Services liés aux technologies géospaciales, à l'informatique et aux télécommunications**

- Fourniture de 5 846 radios portatives, 1 756 radios mobiles pour véhicules et 364 stations de radio fixes pour la base, avec assistance technique
- Exploitation et entretien de 40 stations de radio FM et de 11 studios de radio
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 75 microterminaux VSAT, 36 centraux téléphoniques et 90 liaisons hertziennes
- Fourniture et assistance au fonctionnement de 4 340 ordinateurs et 788 imprimantes destinés à un effectif moyen de 5 154 utilisateurs finals civils et en tenue, et de 1 749 ordinateurs pour la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 65 réseaux locaux et 74 réseaux étendus dans 65 sites
- Analyse de données géoréférencées couvrant une superficie de 100 000 kilomètres carrés, mise à jour des couches d'information topographique et thématique, établissement ou mise à jour de 500 cartes et production de 15 000 impressions dans divers formats

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (13 centres de consultation ou dispensaires de niveau I) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (50 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 12 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 5 hôpitaux ou centres de consultation
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 centres de soins (2 installations de niveau II, 4 de niveau III et 3 de niveau IV) dans 4 sites dans la zone de la Mission et dans 3 sites à l'extérieur de cette zone

### Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 194,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution d'un volume maximal de 25 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 415,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative

### Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement de 17 444 militaires et policiers (267 observateurs militaires, 277 officiers d'état-major, 15 534 membres des contingents, 321 policiers des Nations Unies, et 1 045 membres d'unités de police constituées) et de 45 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 53 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 100 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 16 579 membres des contingents et membres d'unités de police constituées
- Aide au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 17 444 militaires et policiers et 45 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de demandes de voyage dans la zone de la mission (813) et hors de cette zone (5) à des fins autres que la formation, ainsi que de 15 885 demandes de voyage à des fins de formation

### Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 619 véhicules appartenant à l'ONU (782 véhicules légers, 293 véhicules à usage spécial, 27 ambulances, 32 véhicules blindés, 243 autres véhicules spécialisés et 242 remorques et accessoires), de 2 391 véhicules appartenant aux contingents et de 11 ateliers et installations de réparation
- Mise à disposition sept jours sur sept d'un service de navette permettant en moyenne à 642 membres du personnel des Nations Unies de se rendre, chaque jour, de leur logement à leur lieu de travail et inversement en République démocratique du Congo (tous sites confondus), ainsi que d'un service de navette fonctionnant 5 jours sur 7 et permettant de transporter quotidiennement un effectif moyen de 213 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

### Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour 20 633 membres du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute
- Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées par l'intermédiaire des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés dans les zones isolées
- Mesures prises pour que les 32 mécanismes locaux de dépôt de plaintes mis en place dans les zones où la Mission est très présente soient pleinement opérationnels et que ses membres soient en mesure de

sensibiliser la population locale à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles

- Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin
- Mise en œuvre, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, d'un mécanisme de suivi des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo

#### **VIH/sida**

- Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 30 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil de la Mission
- Conduite de 120 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 12 000 militaires et policiers
- Tenue de 15 séances de recyclage à l'intention de 920 militaires et de 8 sessions de formation par les pairs sur 8 sites à l'intention de 200 militaires et policiers
- Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 40 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 40 responsables des traitements post-exposition
- Organisation, chaque trimestre, dans des différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ; entretien de 5 centres permanents fournissant des services de consultation et de dépistage confidentiels installés dans la zone de la Mission ; organisation, auprès des bataillons, de 30 missions mobiles fournissant les mêmes services
- Réalisation d'une étude afin de déterminer les effets des activités prescrites et d'orienter la poursuite de leur mise en œuvre

#### **Sécurité**

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Vérification, à la demande des membres du personnel, de la sécurité de 400 logements (dont 75 à Entebbe) et évaluation de la sécurité dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Organisation de 700 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies et d'évacuation pour tous les nouveaux membres du personnel
- Élaboration de 500 rapports d'enquête complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de stages de formation à l'intention de 50 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et les tactiques de défense, et à l'intention de 100 agents de sécurité recrutés sur le plan national sur les instructions et les directives qu'ils doivent suivre, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, en vue de garantir la pérennité et l'efficacité des services de sécurité
- Organisation de formations à l'intention de 500 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission
- Conduite du programme de certification en matière de sécurité à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international

- Organisation d'une formation sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence à l'intention de 10 agents de sécurité recrutés sur le plan international
- Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité
- Établissement de 18 avis de sécurité relatifs aux zones de voyages
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Élaboration par le Département de la sûreté et de la sécurité de notes d'information sur le pays
- Établissement des cartes d'identité du personnel civil et militaire
- Organisation d'inspections des bagages et de contrôles de sécurité pour environ 10 000 passagers des organismes des Nations Unies et pour 500 tonnes de fret par mois dans les principaux terminaux de la MONUSCO

*Facteurs externes*

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 3 (Appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Équipe déontologie et discipline</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	5	2	<b>12</b>	7	2	<b>21</b>	
Postes proposés 2018/19	–	1	4	5	2	<b>12</b>	7	2	<b>21</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe du VIH/sida</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	<b>1</b>	6	2	<b>9</b>	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	<b>1</b>	6	–	<b>7</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	9	84	<b>96</b>	382	1	<b>479</b>	
Postes proposés 2018/19	–	–	5	9	81	<b>95</b>	319	1	<b>415</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>2</b>	–	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(63)</b>	–	<b>(64)</b>	
<b>Division de l'appui à la Mission</b>										
<b>Bureau du Directeur</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	1	6	4	3	<b>14</b>	11	2	<b>27</b>	
Postes proposés 2018/19	–	1	5	5	3	<b>14</b>	16	2	<b>32</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–	<b>5</b>	–	<b>5</b>	
<b>Gestion des opérations et des ressources</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	22	38	107	<b>168</b>	275	68	<b>511</b>	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2018/19	–	1	21	33	100	155	271	67	493	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(5)	(7)	(13)	(4)	(1)	(18)	
<b>Gestion de la prestation de services</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	14	35	111	161	846	171	1 178	
Postes proposés 2018/19	–	1	15	32	111	159	754	170	1 083	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(3)	–	(2)	(92)	(1)	(95)	
<b>Gestion de la chaîne d’approvisionnement</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	1	11	19	89	120	353	94	567	
Postes proposés 2018/19	–	1	11	20	86	118	332	96	546	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	(3)	(2)	(21)	2	(21)	
<b>Total (Division de l’appui à la mission)</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	4	53	96	310	463	1 485	335	2 283	
Postes proposés 2018/19	–	4	52	90	300	446	1 373	335	2 154	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(6)	(10)	(17)	(112)	–	(129)	
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2017/18	–	5	61	110	396	572	1 880	340	2 792	
Postes proposés 2018/19	–	5	62	104	383	554	1 705	338	2 597	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(6)	(13)	(18)	(175)	(2)	(195)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Groupe du VIH/sida

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)*

118. Sur la base d’une analyse fonctionnelle des tâches prioritaires de la MONUSCO, et conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l’examen stratégique de la Mission, il est proposé de supprimer deux postes de médecin (Volontaire des Nations Unies).

### Section de la sûreté et de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette d’1 poste [création de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4) et suppression de 3 postes d’agent du Service mobile]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 63 postes (suppression de 62 postes d’agent des services généraux et transfert d’un poste d’agent des services généraux au Groupe des Volontaires des Nations Unies)*

119. Il est proposé de créer un poste de chef (P-5) et un poste de chef adjoint (P-4) du Groupe des enquêtes spéciales. Le Groupe veille à ce que tous les incidents mettant en jeu la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission, ou entraînant la perte ou la détérioration d’avoirs de grande valeur pour l’ONU, fassent l’objet d’enquêtes appropriées en temps voulu, s’emploie à prévenir et détecter les gaspillages, les fautes

professionnelles, les irrégularités et les cas de mauvaise gestion et mène des enquêtes préliminaires d'établissement des faits pour pouvoir confirmer ou infirmer les signalements de pertes, manquements ou activités interdites. Il est essentiel de mener les enquêtes rapidement afin de pouvoir y donner suite, et de disposer pour cela des ressources voulues dans les différents lieux d'affectation. En outre, le Bureau des services de contrôle interne fait souvent appel au Groupe pour les enquêtes sur des affaires complexes qui nécessitent l'intervention d'enquêteurs professionnels. La MONUSCO a enregistré une augmentation du nombre de cas de catégorie 1 (fraude complexe au carburant, blanchiment d'argent, exploitation et atteintes sexuelles, fraude aux prestations, fausse déclaration, affaires renvoyées par le Bureau des services de contrôle interne, dossiers transmis à la Commission d'enquête) et du nombre de cas de perte de biens appartenant à l'ONU qui sont signalés par le Groupe de la gestion du matériel. Plus de 425 cas ont été signalés au cours de l'exercice 2016/17, ce qui a créé une lourde charge de travail et entraîné un retard considérable. L'effectif actuel du Groupe des enquêtes spéciales est insuffisant pour une mission de la taille de la MONUSCO.

120. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 3 postes d'agent de sécurité (agent du Service mobile) et 9 postes d'agent de sécurité sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 40 postes d'agent de sécurité sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national), 9 postes d'assistant à la sécurité sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant aux enquêtes (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 3 postes d'assistant à la sécurité incendie (agent des services généraux recruté sur le plan national), car il a été décidé que le reste du personnel de la Section pouvait assurer des services de sûreté et de sécurité adéquats.

121. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe des Volontaires des Nations Unies.

### **Restructuration de l'appui à la Mission**

122. La restructuration de l'appui à la Mission tient compte de plusieurs faits nouveaux qui ont entraîné une modification des fonctions assurées dans les missions, à savoir la mise en œuvre du programme de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le renforcement de l'appui fourni par les centres de services partagés, la mise en œuvre de la stratégie environnementale adoptée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et la poursuite de la mise en œuvre d'Umoja. La nécessité de veiller à fournir des services d'appui à l'écoute du client et intégrés est au cœur des activités d'appui à la Mission.

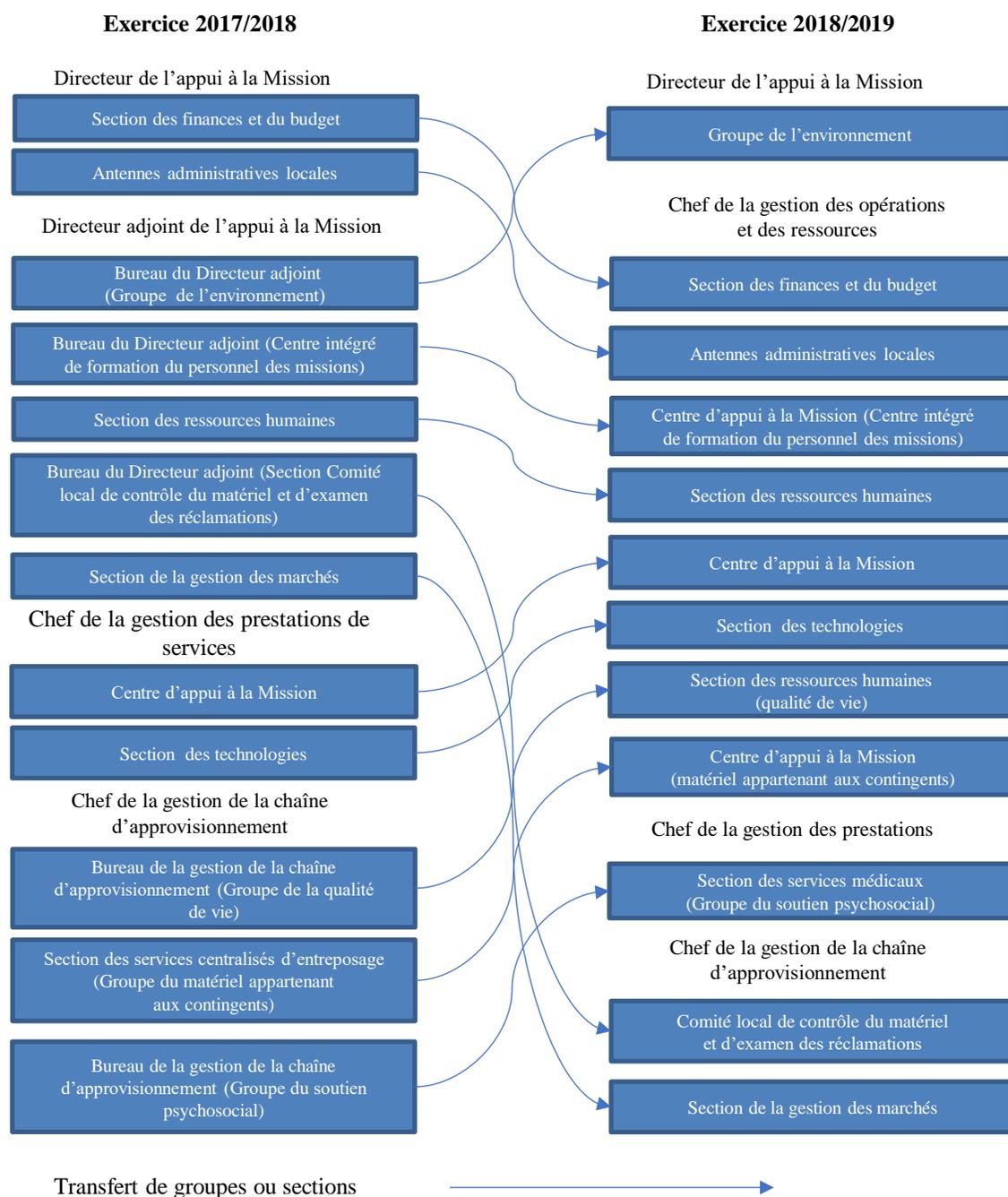
123. Le Directeur de l'appui à la Mission est chargé d'assurer la gestion effective des ressources humaines, financières et matérielles allouées à la Mission. Il contribue à l'exécution du mandat de la Mission en apportant l'appui nécessaire en matière de gestion, de logistique, de technologie et d'administration. Plusieurs groupes relèveront du Directeur de l'appui à la Mission, outre son équipe de collaborateurs directs qui l'aident à s'acquitter de sa tâche. Ces groupes, qui mènent des activités transversales couvrant la coordination, les résultats, les risques et l'assurance de la qualité, sont le Groupe de l'environnement, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe de l'application des recommandations d'audit et le Groupe de la sécurité et de l'hygiène du travail. Le Directeur de l'appui à la Mission est appuyé par trois composantes : gestion des opérations et des ressources ; gestion de la prestation de services ; et gestion de la chaîne d'approvisionnement.

124. La composante gestion des opérations et des ressources rassemblera les fonctions stratégiques et transversales d'appui à la Mission pour assurer la cohérence des prévisions, du contrôle de l'exécution, de la planification et de la coordination des activités opérationnelles et de la gestion des ressources. Le Chef de la gestion des opérations et des ressources sera chargé de superviser, gérer et diriger : la Section des ressources humaines, qui supervisera le Groupe des Volontaires des Nations Unies et le Groupe de la qualité de vie ; la Section des finances et du budget ; la Section des technologies ; le Centre d'appui à la Mission, qui supervisera le Centre intégré de formation du personnel des missions et le Groupe du matériel appartenant aux contingents ; et les antennes administratives locales.

125. La composante gestion de la prestation de services sera chargée de fournir les services d'appui logistique essentiels à toutes les composantes de la Mission. Le Chef de cette composante supervisera, gèrera et dirigera la Section des transports aériens ; la Section des transports ; la Section du génie et de l'entretien des installations ; la Section des services médicaux, qui supervisera le Groupe du soutien psychosocial ; et la Section des approvisionnements essentiels.

126. La composante gestion de la chaîne d'approvisionnement sera chargée d'assurer la planification et l'exécution, le suivi et le contrôle, l'orientation et la coordination de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, qui sont intégrés sur la base de processus de bout en bout. Le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement supervisera, gèrera et dirigera le Centre de gestion des acquisitions ; la Section des achats ; la Section des services centralisés d'entreposage (qui supervisera le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe de la cession du matériel) ; la Section de la gestion des marchés ; le Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations ; et la Section du contrôle des mouvements.

Figure II  
Restructuration de l'appui à la Mission



## **Bureau du Directeur de l'appui à la Mission**

### **Bureau du Directeur**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4) au Bureau de la gestion des opérations et des ressources)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)*

127. Il est proposé de transférer 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4) au Bureau de la gestion des opérations et des ressources. Lorsque le Directeur et le Directeur adjoint de l'appui à la Mission étaient en poste à Goma, le fonctionnaire d'administration (hors classe) et le fonctionnaire d'administration assuraient à Kinshasa diverses fonctions administratives (représentation des services d'appui aux réunions des responsables de la Mission et aux réunions de l'équipe de gestion des opérations, échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organes gouvernementaux, etc.) qui sont désormais assurées par les équipes de collaborateurs directs du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la Mission depuis leur relocalisation à Kinshasa.

128. Il est proposé de transférer 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Suite à la restructuration de la Mission au cours de l'exercice 2015/16 et à la création d'une composante gestion de la chaîne d'approvisionnement, les postes relevant des services administratifs ont été transférés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il est cependant proposé de transférer le poste d'assistant administratif au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, dont il relève toujours.

### **Groupe de l'environnement**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux)*

129. Il est proposé de créer deux postes d'assistant aux questions d'environnement (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour appuyer la mise en œuvre du Système de management environnemental, un système de gestion qui guide les efforts déployés par les entreprises et organismes pour contrôler leur interaction avec l'environnement et l'incidence qu'ils ont sur celui-ci afin de réduire au minimum les effets négatifs en appliquant le modèle « Préparer-Faire-Vérifier-Agir » qui permet une amélioration continue en menant régulièrement des audits et des examens de la gestion. La MONUSCO expérimente actuellement cette initiative pour le compte des autres missions. Une fois le système en place, la Mission sera mieux en mesure de suivre sa performance environnementale et de produire des rapports à ce sujet. Les assistants (environnement) suivront la mise en œuvre des initiatives environnementales sur le terrain, recueilleront des données sur différents aspects environnementaux et aideront le Groupe de la protection de l'environnement à diffuser des informations sur cette question. En pouvant recueillir et diffuser davantage de données environnementales, la Mission sera mieux à même d'appliquer un système de management environnemental fonctionnel.

Groupe de la sécurité et de l'hygiène du travail

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes [création de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création d'1 poste d'administrateur et d'1 poste d'agent des services généraux)*

130. Il est proposé de créer 2 postes de spécialiste de la sécurité et de l'hygiène du travail (1 P-4 et 1 P-3), 1 poste de spécialiste de la sécurité et de l'hygiène du travail (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant à la sécurité et l'hygiène du travail (agent des services généraux recruté sur le plan national). Fidèle à son engagement de maintenir le bien-être du personnel, le Département de l'appui aux missions a décidé d'intégrer officiellement la gestion de la sécurité et de l'hygiène du travail dans les missions. La MONUSCO propose donc de créer un Groupe de sécurité et de l'hygiène du travail qui relèvera du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et aidera ce dernier à promouvoir une culture de la sécurité au sein de la Mission, à mettre en garde contre les pratiques et les conditions dangereuses et à réduire les risques de blessure ou de maladie sur le lieu de travail. Le Groupe jouera également un rôle de prévention et de sensibilisation en motivant les fonctionnaires et leurs supérieurs hiérarchiques à participer activement au programme d'amélioration de la santé et de la sécurité du personnel de la Mission en menant des campagnes de sensibilisation et des activités de formation et en établissant les directives opérationnelles voulues.

131. Le Groupe sera dirigé par le spécialiste de la sécurité et de l'hygiène du travail (P-4), qui sera chargé de coordonner tous les efforts de la Mission. Le spécialiste de la sécurité et de l'hygiène du travail (P-3) sera chargé de mener des campagnes de sensibilisation, de faire en sorte que le personnel suive une formation sur la sécurité et l'hygiène du travail, et d'instaurer et maintenir une culture de sécurité et d'hygiène préventives dans l'ensemble de la Mission. Le spécialiste de la santé et de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et l'assistant à la santé et la sécurité du travail (agent des services généraux recruté sur le plan national) seront chargés de mettre en place un système de gestion visant à réduire le nombre de blessures et de maladies liées au travail, de créer un système de droits, devoirs et responsabilités clairement définis en matière de sécurité et d'hygiène du travail, et d'intégrer les considérations relatives à la sécurité et l'hygiène du travail dans les procédures de prise de décision à l'échelle de l'organisation.

**Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources  
(ancien Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4) du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)*

*Réaffectation du poste de Directeur adjoint de l'appui à la Mission  
comme Chef de la gestion des opérations et des ressources*

132. Compte tenu de l'harmonisation des structures de l'appui aux missions, le poste de Directeur adjoint de l'appui aux missions sera réaffecté comme Chef de la gestion des opérations et des ressources. La composante gestion des opérations et des ressources privilégiera l'appui stratégique aux missions en assurant la cohérence des prévisions, du contrôle de l'exécution, de la planification et de la coordination en matière de gestion des ressources. Elle s'attachera à améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité des services d'appui administratif fournis aux missions.

133. Il est proposé de transférer 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4) du Bureau du

Directeur de l'appui à la Mission pour créer un Groupe de la gestion de la performance et de communication de l'information au Bureau de la gestion des opérations et des ressources. Ce Groupe sera chargé : a) d'élaborer un dispositif complet de gestion de la performance pour toutes les sections de la Division de l'appui à la Mission afin de permettre à la Division d'évaluer régulièrement la prestation de ses services, d'informer ses décisions pour garantir qu'elle fournit des services efficaces et efficaces à l'appui du mandat global de la MONUSCO, et de promouvoir une culture de service axée sur le souci du client dans l'ensemble de la Mission qui lui permettra d'améliorer constamment son mode de fonctionnement ; b) d'élaborer et mettre en place les moyens électroniques nécessaires à la gestion de la performance, à l'établissement des rapports voulus sur la gestion et les opérations, et au suivi de la performance en temps réel ; c) d'examiner et documenter les modes de fonctionnement de la Division pour recenser les moyens de gagner en efficacité ; d) d'établir des profils de poste et d'analyser les compétences et les connaissances à étoffer pour informer la stratégie de renforcement des capacités de la Mission ; e) de collaborer étroitement avec les sections pour définir des indicateurs de gestion de la performance qui permettront à la Division de contribuer à l'exécution du mandat global de la MONUSCO, comme indiqué plus en détail dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

### **Section des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'1 poste (création d'1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette d'1 poste (création de 2 postes d'administrateur et suppression d'1 poste d'agent des services généraux)*

134. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national).

135. Il est proposé de créer 3 postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-4 et 2 AN). Compte tenu de la taille et de la complexité de la Mission, du caractère dynamique de son mandat et des défis que pose sa constante restructuration, il est essentiel que la Section des ressources humaines dispose d'un effectif suffisant pour faire face aux besoins complexes propres à la Mission. Le spécialiste des ressources humaines (P-4) s'emploiera à recentrer l'attention de l'administration pour tenir compte des questions nouvelles telles que les répercussions de la mise en service d'Umoja et de l'application de nouvelles conditions d'emploi, veillera à l'administration de la justice et dialoguera avec l'association du personnel recruté sur le plan national car il est à prévoir que le personnel sera plus enclin à saisir la justice pour faire valoir ses revendications à mesure que la Mission continue de réduire sa présence, et donc son effectif. Les deux spécialistes des ressources humaines (administrateurs recrutés sur le plan national) s'occuperont de questions telles que le contrôle des états de présence, notamment des congés de maladie, la gestion de l'information et des documents, l'informatique ressources humaines, les paramètres de mesure des ressources humaines, les pensions de retraite, les relations entre le personnel et l'administration, l'administration de la justice, l'assurance médicale, la gestion du comportement professionnel et les formalités d'arrivée et de départ.

## Groupe des Volontaires des Nations Unies

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création d'1 poste d'agent des services généraux et transfert d'1 poste d'agent des services généraux de la Section de la sûreté et de la sécurité et de 2 postes d'agent des services généraux du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)*

136. Il est proposé de créer 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de la sûreté et de la sécurité et 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour créer un Groupe des Volontaires des Nations Unies qui fournira un appui dans trois domaines : administration (administration des Volontaires des Nations Unies conformément aux conditions d'emploi et aux dispositions du mémorandum d'accord concernant notamment les avantages et prestations auxquels ils ont droit, les engagements et prorogations des engagements) ; finances (établissement des états de paie des Volontaires, établissement des documents nécessaires au versement des prestations et aux remboursements et suivi des sommes dues) ; et programmes (planification des postes, suivi des candidatures, de la sélection, du recrutement et de la formation des Volontaires). L'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) fournira un appui en matière de gestion des ressources humaines et d'administration aux Volontaires des Nations Unies déployés dans la Mission.

## Section des technologies

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes [suppression de 5 postes (2 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression d'1 poste d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux et transfert d'1 poste d'agent des services généraux au Centre intégré de formation du personnel des missions)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution d'1 poste (suppression)*

137. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste de spécialiste des télécommunications (P-3), 2 postes d'administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-2), 1 poste d'assistant à l'information géographique (agent du Service mobile), 1 poste d'administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe spécialiste des systèmes informatiques recruté sur le plan national, 1 poste d'assistant aux systèmes d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 1 poste de spécialiste des télécommunications (P-3) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies assistant aux systèmes d'information, étant donné que les fonctions rattachées à ces postes peuvent être assurées par le personnel en place.

138. Il est proposé de transférer un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre intégré de formation du personnel des missions.

### **Centre d'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppressions de poste)*

139. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste de logisticien (P-4) et 3 postes d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 2 postes de logisticien (Volontaire des Nations Unies) étant donné que les fonctions rattachées à ces postes peuvent être assurées par le personnel en place.

### **Centre intégré de formation du personnel des missions**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'1 poste (transfert d'1 poste d'agent des services généraux de la Section des technologies)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (créations de poste)*

140. Il est proposé de transférer un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des technologies pour développer les initiatives d'apprentissage destinées au personnel en poste à Kinshasa, notamment le programme de perfectionnement du personnel recruté sur le plan national qui vise à améliorer ses connaissances et ses compétences pour gagner en productivité.

141. Il est proposé de créer un poste de formateur (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire aura pour tâches de mettre en œuvre le programme de perfectionnement du personnel recruté sur le plan national, qui contribuera grandement à la stratégie de sortie de la Mission ; de concevoir des programmes de formation sur mesure, adaptés aux besoins des différentes sections, afin de préparer le futur retrait de la Mission et délivrer aux agents recrutés sur le plan national un certificat qui les rendra plus compétitifs sur le marché local de l'emploi ; de recenser des institutions nationales avec lesquelles il collaborera à la mise en œuvre du programme ; et de gérer et suivre l'amélioration des compétences des membres du personnel participant au programme.

142. Il est proposé de créer un poste de formateur (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire sera chargé de concevoir, d'organiser, de dispenser la formation et d'en assurer le suivi, d'établir des rapports sur les programmes de formation de la Mission, de veiller à ce que chaque activité prioritaire dans la stratégie de formation de la Mission soit effectivement mise en œuvre et d'évaluer l'incidence des programmes de formation sur la performance professionnelle des participants.

### **Groupe du matériel appartenant aux contingents**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste (création d'un poste d'agent des services généraux)*

143. Il est proposé de créer un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour renforcer le Groupe du matériel appartenant aux contingents dans l'Ouest de la République démocratique du Congo, conformément à l'examen stratégique et à la restructuration de la Force et de la police, qui prévoit notamment le renforcement de leur présence dans cette région du pays en vue des prochaines élections. Le titulaire du poste gèrera

le mémorandum d'accord entre l'ONU et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ; inspectera périodiquement le matériel appartenant aux contingents aux fins de remboursement, assurera la liaison entre le Groupe et le logisticien pour les questions liées au mémorandum d'accord et calculera les sommes dues aux contingents par les autres sections en vertu du mémorandum d'accord.

#### **Antennes administratives locales**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes (suppression de 8 postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile), transfert d'un poste P-5 à la Section des approvisionnements essentiels et d'un poste d'agent du Service mobile au Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent des services généraux)*

144. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-3), 5 postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) et 4 postes d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 2 postes de fonctionnaire d'administration (P-4) étant donné que les fonctions rattachées à ces postes peuvent être assurées par le personnel en place.

145. Il est proposé de transférer 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) à la Section des approvisionnements essentiels et 1 poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) au Bureau du Chef de la gestion des prestations de services.

#### **Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'1 poste (transfert d'1 poste d'agent du Service mobile précédemment affecté aux antennes administratives locales)*

146. Il est proposé de transférer 1 poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) précédemment affecté aux antennes administratives locales, dont le titulaire sera le coordonnateur principal entre la MONUSCO et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il assumera notamment les fonctions suivantes : coordination des besoins de toutes les composantes de la Mission ; examen des demandes compte tenu de l'accord de financement et des ressources disponibles ; gestion des relations contractuelles avec l'UNOPS et la Section de la gestion des marchés ; appui à la rédaction du mémorandum d'accord, de l'accord de financement et d'autres instruments de collaboration avec l'UNOPS ; participation aux négociations, réunions et activités de suivi organisées avec l'UNOPS et les autres principaux acteurs concernés par ces questions ; collaboration étroite avec l'UNOPS et la Section de la gestion des marchés pour assurer la bonne exécution des projets, notamment en contribuant à l'élaboration de plans de mise en œuvre, en procédant à une analyse des coûts, en apportant des modifications et en définissant des échéances et autres indicateurs de résultats ; suivi et mise en place de mesures correctives nécessaires ; suivi et mise en œuvre des recommandations d'audit ; évaluations régulières, notamment des services sous-traités, en recensant les problèmes ou les risques potentiels et les améliorations à apporter.

### **Section des transports**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes (suppression de 3 postes d'administrateur et de 6 postes d'agent des services généraux)*

147. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant aux transports (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes de technicien automobile (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'opérateur de véhicules lourds (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 3 postes de fonctionnaire des transports (administrateur recruté sur le plan national) étant donné que les fonctions rattachées à ces postes peuvent être assurées par le personnel en place.

### **Section des transports aériens**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes [suppression de 2 postes (1 P-2 et 1 agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes d'agent des services généraux)*

148. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste d'administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe spécialiste des opérations aériennes (P-2) et 6 postes d'assistant aux opérations aériennes (1 SM et 5 GN).

### **Section des services médicaux**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste (transfert à la Section des services centralisés d'entreposage)*

149. Il est proposé de supprimer 2 postes d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) en raison de la fermeture du Bureau de Kisangani et de transférer 1 poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) à la Section des services centralisés d'entreposage.

### **Groupe du soutien psychosocial**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'1 poste (création d'1 poste d'agent des services généraux)*

150. Il est proposé de créer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargé de fournir un appui administratif, fonction qui n'existe actuellement pas au sein du Groupe.

### **Section du génie et de l'entretien des installations**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 75 postes [suppression de 75 postes (2 postes d'administrateur et 73 postes d'agent des services généraux)]*

151. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire

d'administration (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), 1 poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national), 14 postes d'électricien (agent des services généraux recruté sur le plan national), 10 postes d'assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'opérateur de machines lourdes (agent des services généraux recruté sur le plan national), 6 postes d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant (eau et assainissement) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 10 postes de mécanicien (groupes électrogènes) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes de plombier (agent des services généraux recruté sur le plan national), 6 postes de maçon (agent des services généraux recruté sur le plan national), 7 postes de menuisier (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant (chauffage, ventilation et climatisation) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes de soudeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 postes d'ouvrier du bâtiment/agent de maintenance (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 1 poste d'ingénieur adjoint de 1<sup>re</sup> classe (administrateur recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste de spécialiste des finances et du budget (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) étant donné que les fonctions rattachées à ces postes peuvent être assurées par le personnel en place.

### **Section des approvisionnements essentiels**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (suppression d'1 poste P-3 et transfert d'1 poste P-5 précédemment affecté aux antennes administratives locales)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)*

152. Il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3), 1 poste d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant à la gestion des carburants (agent des services généraux recruté sur le plan national) étant donné que les fonctions rattachées à ces postes peuvent être assurées par le personnel en place.

153. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) précédemment affecté aux antennes administratives locales. La Section des approvisionnements essentiels, qui est la seule Section de la Division de l'appui à la Mission sans poste d'encadrement de la classe P-5, assure la gestion des rations et des carburants. Elle planifie et coordonne les inspections des rations et assure la liaison avec les contingents pour évaluer la qualité des rations et la rapidité des livraisons, et assure l'approvisionnement en carburant aviation et diesel, en essence et lubrifiants, en eau potable et en rations alimentaires, ainsi que les achats et la distribution de fournitures générales (mobilier, articles de papeterie, produits de nettoyage, accessoires, etc.). Vu les responsabilités et attributions générales de la Section, il est proposé de renforcer sa capacité de gestion. Le Chef de la Section des approvisionnements essentiels sera chargé de gérer : a) les principaux contrats clefs en main (carburant, rations et services généraux) ; b) les ressources financières et humaines (120 millions de dollars et 114 fonctionnaires). Il assurera l'encadrement et

la direction technique et s'attachera à améliorer l'assurance qualité et la prévention des fraudes.

### **Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression d'1 poste d'agent des services généraux, transfert d'1 poste d'agent des services généraux au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), transfert d'1 poste d'agent des services généraux au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et transfert de 2 postes d'agent des services généraux au Groupe des Volontaires des Nations Unies*

154. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

155. Il est proposé de transférer 1 poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et 2 postes d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe des Volontaires des Nations Unies.

### **Cellule de planification des acquisitions**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'1 poste (création d'1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'1 poste (création)*

156. Il est proposé de créer 1 poste de spécialiste de la planification des acquisitions (P-3) et 3 postes d'assistant à la planification des acquisitions (2 GN et 1 VNU) pour assurer la mise en œuvre intégrale de la composante gestion de la chaîne d'approvisionnement. La Cellule de planification des acquisitions a été créée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions afin de planifier et prévoir les achats. Conformément à la nouvelle structure d'appui à la Mission, la Cellule comprendra désormais un Groupe des demandes de fourniture de biens et services qui jouera un rôle d'appui dans la procédure d'achats, notamment pour la planification des acquisitions, les demandes d'achat et l'évaluation de l'exécution des contrats pour le compte des unités techniques du pilier Prestation de services. Le spécialiste de la planification des acquisitions (P-3) coordonnera et contrôlera tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement de la MONUSCO afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels ; supervisera les demandes d'achat des unités à comptabilité autonome, conformément au plan d'acquisition ; et sera chargé de passer les commandes et de vérifier auprès des unités techniques que les spécifications techniques répondent aux besoins des clients. Les assistants à la planification des acquisitions (2 GN et 1 VNU) aideront à établir le plan d'acquisition annuel, établiront les demandes d'achat conformément au plan d'acquisition de la Mission, contrôleront l'état d'avancement des demandes et des achats, veilleront à ce que les achats soient dûment consignés et tiendront à jour les bases de données et fichiers pertinents.

### **Section des achats**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (suppression d'1 poste d'agent des services généraux et transfert d'1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des services centralisés d'entreposage)*

157. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile). Après un examen supplémentaire, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) étant donné que les fonctions rattachées à ce poste peuvent être assurées par le personnel en place.

158. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services centralisés d'entreposage.

### **Section des services centralisés d'entreposage**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes (suppression de 8 postes d'agent des services généraux et transfert d'1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des achats)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'1 poste (transfert d'1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des services médicaux)*

159. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 7 postes d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national).

160. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies). Depuis la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, les entrepôts de fournitures médicales relèvent de la Section des services centralisés d'entreposage. Il est donc proposé de transférer ce poste de la Section des services médicaux. Il est également proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) à la Section des achats.

### **Groupe de contrôle du matériel et des stocks**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste d'agent des services généraux)*

161. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Section de la gestion des marchés**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste d'agent des services généraux)*

162. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant chargé de la gestion

des marchés (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

**Section du contrôle des mouvements**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'1 poste (suppression d'1 poste du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes d'agent des services généraux)*

163. Comme suite à l'examen complet des besoins en personnel effectué au cours de l'exercice 2017/18, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), 6 postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant au courrier (agent des services généraux recruté sur le plan national).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) ÷ (2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	31 197,8	26 964,5	35 493,6	8 529,1	31,6
Contingents	491 624,7	482 541,2	470 795,6	(11 745,6)	(2,4)
Police des Nations Unies	20 463,7	19 974,7	20 113,1	138,4	0,7
Unités de police constituées	30 597,9	31 537,2	33 399,1	1 861,9	5,9
<b>Total partiel</b>	<b>573 884,1</b>	<b>561 017,6</b>	<b>559 801,4</b>	<b>(1 216,2)</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	167 228,1	148 537,7	136 518,3	(12 019,4)	(8,1)
Personnel recruté sur le plan national	111 278,2	98 039,0	92 903,7	(5 135,3)	(5,2)
Volontaires des Nations Unies	22 066,9	20 005,6	19 442,2	(563,4)	(2,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 825,2	728,2	7 251,7	6 523,5	895,8
Personnel fourni par les gouvernements	3 429,0	2 863,1	2 863,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>305 827,4</b>	<b>270 173,6</b>	<b>258 979,0</b>	<b>(11 194,6)</b>	<b>(4,1)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	883,1	637,0	1 170,5	533,5	83,8
Voyages	10 076,5	4 736,1	5 451,3	715,2	15,1
Installations et infrastructures	58 405,3	53 444,4 <sup>a</sup>	61 137,2	7 692,8	14,4
Transports terrestres	17 357,3	16 812,2	17 858,24	1 046,0	6,2
Opérations aériennes	172 867,4	143 246,8	154 210,3	10 963,5	7,7
Opérations maritimes ou fluviales	196,9	28,8	27,4	(1,4)	(4,9)
Communications et informatique	42 086,4	35 981,6 <sup>b</sup>	36 506,8	525,2	1,5
Santé	2 280,6	2 266,4	2 073,7	(192,7)	(8,5)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	48 710,1	51 503,6 <sup>c</sup>	54 753,0	3 249,4	6,3
Projets à effet rapide	1 868,1	2 000	1 500,0	(500,0)	(25,0)
<b>Total partiel</b>	<b>354 731,7</b>	<b>310 656,9</b>	<b>334 688,4</b>	<b>24 031,5</b>	<b>7,7</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 234 443,2</b>	<b>1 141 848,1</b>	<b>1 153 468,8</b>	<b>11 620,7</b>	<b>1,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	30 839,5	28 850,5	27 429,0	(1 421,5)	(4,9)
<b>Total net</b>	<b>1 203 603,7</b>	<b>1 112 997,6</b>	<b>1 126 039,8</b>	<b>13 042,2</b>	<b>1,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 234 443,2</b>	<b>1 141 848,1</b>	<b>1 153 468,8</b>	<b>11 620,7</b>	<b>1,0</b>

<sup>a</sup> Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 52 495 600 dollars. Il y a été ajouté 948 800 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

<sup>b</sup> Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

<sup>c</sup> Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 52 452 400 dollars. Le montant de 948 800 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

## B. Contributions non budgétisées

164. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	24 007,0
<b>Total</b>	<b>24 007,0</b>

<sup>a</sup> Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement et de débarquement.

## C. Gains d'efficience

165. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Carburant pour les groupes électrogènes	328,0	Raccordement au réseau électrique local des camps de la MONUSCO de Himbi, Sake, Rwindi et Kiwanja, du terminal de l'aéroport de Goma (partie couverte par la MONUSCO), de la brigade du Sud-Kivu à Goma et des bases opérationnelles de compagnie de Muninyi, qui étaient alimentés auparavant par des groupes électrogènes industriels 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Grâce à l'amélioration du réseau de la compagnie locale de distribution électrique et de la centrale hydroélectrique de Virunga, la MONUSCO continuera de perfectionner son système électrique et sera raccordée au réseau électrique de la ville. Cette évolution se traduira tant par des économies sur le carburant diesel et sur les pièces de rechange nécessaires à l'entretien des groupes électrogènes que par une réduction des émissions de carbone, conformément à l'initiative « ONU – Du bleu au vert ».
<b>Total</b>	<b>328,0</b>	

## D. Taux de vacance

166. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	37,9	38,0	17,6
Contingents	14,8	4,1	4,2

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Police des Nations Unies	17,6	18,0	18,0
Unités de police constituées	0,1	1,0	0,5
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	12,1	18,0	18,0 <sup>b</sup>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	19,7	22,0	22,0 <sup>a</sup>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,8	10,5	10,5 <sup>a</sup>
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	11,3	12,9	12,9
Personnel recruté sur le plan national	81,8	12,9	35,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	50,0	18,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	22,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	10,5
Personnel fourni par des gouvernements	35,6	50,0	50,0

<sup>a</sup> Un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

167. Lors de l'établissement des taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel, il a été tenu compte des effectifs véritablement déployés pendant l'exercice budgétaire 2016/17 et les six premiers mois de l'exercice 2017/18, ainsi que de la structure des dépenses de la MONUSCO.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

168. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent au total à 144 148 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		<i>Total</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	64 680,1	5 893,6	<b>70 573,7</b>
Soutien logistique autonome	69 749,0	3 825,9	<b>73 574,9</b>
<b>Total</b>	<b>134 429,1</b>	<b>9 719,5</b>	<b>144 148,6</b>
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Date d'entrée Pourcentage en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>	

### A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	1,8 1 <sup>er</sup> avril 2014	18 février 2014
-----------------------	--------------------------------	-----------------

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Date d'entrée Pourcentage en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
Usage opérationnel intensif	2,9 1 <sup>er</sup> avril 2014	18 février 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7 1 <sup>er</sup> avril 2014	18 février 2014
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>		
Différentiel de transport	0-3,5	

## F. Formation

169. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	9,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	933,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	294,1
<b>Total</b>	<b>1 237,3</b>

170. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	1 978	2 755	2 145	2 696	3 916	2 519	12 780	7 503	15 885
Formation externe <sup>a</sup>	77	93	51	14	31	12	8	8	14
<b>Total</b>	<b>2 055</b>	<b>2 848</b>	<b>2 196</b>	<b>2 710</b>	<b>3 947</b>	<b>2 531</b>	<b>12 788</b>	<b>7 511</b>	<b>15 899</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

171. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2018/19, à savoir 196 cours destinés à 4 727 membres du personnel, resteront axées sur : l'exécution du mandat ; l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives ; le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, étant donné que la Mission abandonnera ses activités de renforcement des institutions à long terme. Les formations recommandées par le Comité des commissaires aux comptes pour le personnel militaire et de police seront encore renforcées, notamment la formation sur la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées au conflit. Le Groupe de la formation aidera les sections organiques à offrir des formations sur

la gestion et le règlement des conflits. Les membres du personnel chargés d'Umoja seront formés en ligne. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO donnera la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et elle veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par le Centre intégré de formation du personnel des missions et les spécialistes locaux des processus propres à Umoja. Les activités de formation en cours d'emploi, de tutorat et de mentorat, qui ont donné de bons résultats dans le passé, se poursuivront pendant l'exercice 2018/19 avec une assistance extérieure supplémentaire. La Mission continuera de privilégier les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les participants étant censés transmettre les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux locaux et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

172. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi, un moyen peu onéreux d'augmenter le nombre de membres du personnel bénéficiant d'une formation sur des sujets tels que l'appui à la mission, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée dans les centres de services mondiaux de l'ONU à Valence et à Brindisi, dans le Centre d'appui régional d'Entebbe (Ouganda) et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports, l'informatique et les communications, le génie, la gestion des ressources humaines, les achats, la sécurité et les soins médicaux, ainsi que des domaines d'activité tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le rapatriement et la réinstallation, l'appui aux processus électoraux, la problématique femmes/hommes, l'état de droit, les questions pénitentiaires, les affaires civiles et les affaires politiques. La Mission s'efforcera en outre d'externaliser les cours de langues afin de suivre les directives et de maintenir la qualité de cette formation professionnelle essentielle. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles de chacun et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

173. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Location de locaux	155,0
Travaux de construction, transformation et rénovation des locaux et gros travaux d'entretien	300,0
Transports terrestres	
Location de véhicules	140,0
Carburant	
Communications	
Achat de radios mobiles	450,0
Santé	
Services médicaux	100,0

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures médicales	100,9
Fournitures, services et matériel divers	
Rations, autres	500,0
Articles non alimentaires	250,0
Services de transport externes	200,0
Programmes de lutte contre la violence de proximité	5 884,0
<b>Total</b>	<b>8 079,9</b>

174. Durant l'exercice 2017/18, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de rapatriement et réinstallation de la MONUSCO contribuera à la protection des civils par des activités axées à la fois sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et sur le désengagement des autres acteurs violents appartenant aux différents groupes armés, tels que les bandes criminelles et les groupes d'autodéfense, au moyen d'un programme de lutte contre la violence de proximité.

175. Il s'agira de poursuivre les activités existantes destinées à empêcher les combattants (et leurs armes) de participer aux actes de violence, de façon à appuyer le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ces initiatives seront complétées par des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et des projets de lutte contre la violence de proximité devant favoriser la cohésion sociale et renforcer le contrat social au sein des populations vulnérables et victimes de nombreux actes de violence armée.

176. Les projets de désarmement, démobilisation et réintégration et les projets de lutte contre la violence de proximité contribueront à accroître la stabilité et la sécurité en encourageant les populations et les autorités locales à collaborer avec les institutions chargées de la sécurité, de façon à maintenir un dialogue sur les risques de sécurité auxquels elles font conjointement face et à déterminer ensemble des solutions durables, soutenues par l'État et mises en œuvre par les populations. Cette action s'inscrit dans le cadre de la réduction des risques et de l'atténuation des facteurs susceptibles de pousser certains individus à recourir à la violence et à la criminalité.

177. Au cours de l'exercice 2018/19, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de rapatriement menées en vue d'inciter les combattants à se rendre spontanément, à se désarmer et à se démobiliser reposeront notamment sur des campagnes multimédias ciblées d'information, de sensibilisation et de communication et des projets de coopération dans le cadre des opérations militaires menées contre les groupes armés. La MONUSCO prévoit de faciliter la démobilisation de 1 000 ex-combattants congolais et autres acteurs armés (y compris des enfants associés aux groupes armés) et le rapatriement de 700 combattants étrangers et des personnes à leur charge.

178. L'élaboration et la mise en œuvre de 40 projets de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence de proximité permettront à la fois de faciliter le désengagement des acteurs des groupes armés et leur réinsertion dans leur communauté d'origine, et de renforcer la capacité des populations locales à créer un environnement protégé de la violence armée.

## H. Services de détection des mines et de déminage

179. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 833,8

180. Pendant l'exercice 2018/19, la Mission continuera d'assurer la destruction des engins explosifs liés aux opérations militaires qu'elle mène actuellement pour neutraliser les groupes armés, et ce, de deux façons : a) en localisant, neutralisant et détruisant les engins explosifs en vue de renforcer la protection des civils ; b) en inspectant et détruisant les munitions hors d'usage.

## I. Autres activités de programme

181. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	400,0
Projets de stabilisation des communautés	1 429,5
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	1 000,0
<b>Total</b>	<b>2 829,5</b>

182. Les ressources demandées au titre des activités de programme pour l'exercice 2018/19 aideront la MONUSCO à s'acquitter de son mandat dans des domaines essentiels. Un programme visera à renforcer la sécurité des prisons, conformément à la réorientation de l'appui de la MONUSCO à l'administration pénitentiaire en faveur de la protection des civils, par l'amélioration des conditions de détention dans deux prisons à risque et par la formation de 100 agents pénitentiaires (242 000 dollars). Un autre programme aidera le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le PNUD et la MONUSCO à mettre en œuvre le Programme commun d'appui à la justice. Il s'agira de renforcer l'appareil de justice pénale dans cinq domaines ciblés dans l'est du pays et d'aider le Conseil supérieur de la magistrature à améliorer l'administration de la justice par l'organisation de visites d'inspection dans les institutions chargées de la justice (158 000 dollars). Un programme visera à renforcer la protection des civils par l'alerte rapide, la prévention des conflits et le renforcement de la gouvernance participative grâce à la consolidation des capacités des comités locaux de sécurité et de protection (1 429 500 dollars). Un autre programme encore aura pour objet de renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en améliorant l'évaluation de la menace dans l'ensemble du pays et en aidant les institutions nationales chargées de la sécurité à sensibiliser aux risques les populations touchées par le conflit (1 000 000 dollars).

## J. Projets à effet rapide

183. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2018/19, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2016/17 (montant effectif)	1 868,1	79
2017/18 (montant approuvé)	2 000,0	70
2018/19 (montant proposé)	1 500,0	60

184. Les dépenses prévues pour l'exercice 2018/19 ont été calculées d'après l'analyse des besoins dans les provinces de l'est du pays, où intervient principalement la MONUSCO, ainsi que dans la région du Kasaï, où les épisodes de violence ont nécessité le déploiement de contingents de la Force et le renforcement des opérations gérées par le Bureau de la MONUSCO à Kananga et l'antenne de Mbuji-Mayi. La poursuite des projets à effet rapide restera essentielle à l'action menée pour faire mieux accepter la présence de la MONUSCO par la population congolaise, à la mise en œuvre du mandat de la Mission et au processus de paix. En outre, l'exécution des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins immédiats des populations locales, dans les zones où la Mission œuvre en faveur de la protection des civils et de la promotion d'initiatives en matière d'état de droit. Ces projets aideront notamment les groupes vulnérables se trouvant dans les zones exposées aux violations des droits de l'homme et à un accroissement de la conflictualité, et notamment aux risques de conflits ethniques et de violences sexuelles liées aux conflits. Les projets à effet rapide ont eu un impact positif au niveau local et ont renforcé la confiance entre la population et les autorités.

185. Pendant l'exercice 2018/19, les projets à effet rapide porteront notamment sur : la construction de routes et de ponts essentiels en vue de faciliter le déplacement des populations et de favoriser leurs activités économiques et agricoles ; la construction ou la remise en état de centres de santé essentiels, de bâtiments scolaires, de centres de formation professionnelle et de points d'eau ; la fourniture de lumière aux populations rurales, grâce à l'installation de panneaux solaires ou à la réparation de petits équipements de production d'énergie ; la remise en état des prisons, des bâtiments judiciaires et des bâtiments occupés par la police nationale et l'administration.

### III. Analyse des variations<sup>2</sup>

186. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	8 529,1	31,6 %

#### • Gestion : évolution du taux de vacance de postes

187. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la diminution du taux de vacance, qui passe d'un taux approuvé de 38,0 % pour l'exercice 2017/18 à un taux proposé de 17,6 % pour l'exercice 2018/19. Cette baisse découle de l'inclusion d'officiers d'état-major à cette rubrique. En effet, les officiers d'état-major, qui étaient inscrits à la rubrique « Contingents » pour l'exercice 2017/18, figurent à la rubrique « Observateurs militaires » pour l'exercice 2018/19, leurs prestations étant les mêmes que celles des observateurs militaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(11 745,6)	(2,4 %)

#### • Gestion : moyens et produits revus à la hausse

188. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'absence de dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des voyages concernant les officiers d'état-major, les dépenses afférentes à ces derniers étant désormais inscrites à la rubrique « Observateurs militaires » et non plus à la rubrique « Contingents » ; b) la baisse des dépenses au titre du fret, dans la mesure où le volume de matériel appartenant aux contingents devant faire l'objet d'un déploiement, d'un rapatriement ou d'une relève devrait être inférieur pendant l'exercice 2018/19 ; c) la baisse des dépenses prévues au titre des voyages des contingents, en raison d'un coût moyen prévu de 1 148 dollars par aller-retour pour l'exercice 2018/19 contre un coût moyen de 1 448 dollars par aller-retour pour l'exercice 2017/18 ; d) la baisse des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur, en raison d'une moindre disponibilité opérationnelle pendant l'exercice 2018/19 par rapport à l'exercice 2017/18 et du rapatriement d'un bataillon d'infanterie et d'une unité d'interception des transmissions au cours de l'exercice 2017/18.

189. La baisse globale des ressources nécessaires est partiellement contrebalancée par : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des rations, principalement en raison d'un crédit de 10 millions de dollars pour les frais de mobilisation dans le nouveau contrat relatif aux rations ; b) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome, en raison de l'amélioration de la performance par rapport aux normes fixées dans le memorandum d'accord ; c) une réduction des montants remboursés au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents pendant l'exercice 2018/19 par rapport à l'exercice 2017/18.

<sup>2</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	138,4	0,7 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

190. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation du coût moyen estimatif par aller-retour (2 375 dollars contre 2 175 dollars pour l'exercice 2017/18).

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	1 861,9	5,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

191. La variation enregistrée à cette rubrique est essentiellement imputable aux facteurs suivants : a) le déploiement de 13 véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires afin d'accroître la mobilité et de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de l'ordre ; b) une réduction des montants remboursés au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents des unités de police constituées pendant l'exercice 2018/19 par rapport à l'exercice 2017/18, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(12 019,4)	(8,1 %)

• **Gestion : suppression de postes**

192. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par : a) la suppression proposée de 56 postes soumis à recrutement international, la création de 24 postes soumis à recrutement international, la transformation de 7 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national et la transformation de 15 postes soumis à recrutement international en emplois de temporaire (autre que pour les réunions), ce qui se traduit par une réduction nette de 54 postes ; b) l'évolution du montant moyen mensuel estimatif des traitements appliqué pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(5 135,3)	(5,2 %)

• **Gestion : suppression de postes**

193. La variation enregistrée à cette rubrique résulte principalement de la suppression proposée de 240 postes soumis à recrutement national (7 administrateurs et 233 agents des services généraux), la création de 26 postes soumis à recrutement national (13 administrateurs et 13 agents des services généraux), la conversion en postes soumis à recrutement national de 7 postes soumis à recrutement international (4 administrateurs et 3 agents des services généraux) et la transformation de 83 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en emplois de temporaire (autre que pour les réunions), ce qui se traduit par une suppression nette de 290 postes (suppression de 300 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, compensée par la création nette de 10 postes d'administrateur). La baisse globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par la hausse du montant moyen mensuel estimatif des traitements appliqué pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(563,4)	(2,8 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des indemnités de subsistance**

194. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par la réduction du montant moyen des indemnités de subsistance et des indemnités pour enfant à charge, passé de 2 660 dollars par mois pour l'exercice 2017/18 à 2 414 dollars par mois pour l'exercice 2018/19 en République démocratique du Congo, et de 2 559 dollars par mois pour l'exercice 2017/18 à 2 306 dollars par mois pour l'exercice 2018/19 en Ouganda. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par la hausse du montant des voyages dans les familles, passé de 2 300 dollars pour l'exercice 2017/18 à 3 696 dollars pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	6 523,5	895,8 %

• **Gestion : transformation de postes en emplois de temporaire (autre que pour les réunions)**

195. La variation enregistrée à cette rubrique provient surtout de la transformation en emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de 98 postes soumis à recrutement international et national au sein de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	533,5	83,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

196. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement liée à l'augmentation du montant prévu au titre de cinq experts, d'un coordonnateur principal/chef d'équipe et de quatre experts de l'embargo sur les armes dont les compétences spécialisées permettront de surveiller le respect de l'embargo sur les armes en application de la résolution [2348 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, d'analyser le trafic d'armes et de fournir des renseignements suffisamment fiables pour justifier une intervention dans les zones sensibles et là où la MONUSCO mène actuellement des opérations (Bunia, Beni, Goma et Bukavu). Ces experts recueilleront des informations relatives aux violations de l'embargo, telles que les transferts d'armes et de munitions en provenance et à destination de la République démocratique du Congo, en mettant particulièrement l'accent sur les transferts effectués par des groupes armés.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	715,2	15,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

197. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la mise en œuvre du nouveau concept de protection par la projection, qui oblige les équipes mobiles à voyager davantage.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	7 692,8	14,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

198. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par : a) le remplacement des vieux bâtiments préfabriqués ; b) l'achat de 11 kits de déploiement d'unités de combat pour accroître la mobilité de la Force ; c) le remplacement de tentes usées et vieillissantes afin de permettre le soutien de déploiements militaires rapides conformément au concept des opérations de protection par la projection ; d) le remplacement des vieux blocs sanitaires préfabriqués (en l'absence d'un contrat-cadre, aucun bloc n'a été remplacé au cours des deux derniers exercices) ; e) l'augmentation de la consommation d'électricité, étant donné que de plus en plus d'installations de la MONUSCO sont raccordées chaque année à un réseau électrique urbain, notamment à Goma, Uvira et Bunia pour l'exercice 2018/19 ; f) l'extension des services externes de nettoyage et d'entretien à 10 sites pour l'exercice 2018/19, contre 4 sites pour l'exercice 2017/18 ; g) l'achat de fournitures supplémentaires pour la défense des périmètres (maillons de chaîne, piquets d'angle en fer, barbelé concertina, feuilles de tôle ondulée galvanisée) pour appuyer les opérations militaires mobiles.

199. L'augmentation des dépenses au titre des projets de construction s'explique essentiellement par : a) l'application des politiques écologiques, qui prévoient une meilleure élaboration des systèmes de traitement des eaux usées et la mise à niveau des systèmes électriques en divers endroits en vue de réduire les émissions de carbone ; b) l'extension de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Beni-Mavivi (y compris des aires de trafic et des voies de circulation) pour faciliter les opérations militaires, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la région ; c) la pose d'un revêtement dur sur les routes, les cours et les voies piétonnes de la Base d'appui d'Entebbe, pour permettre aux véhicules et aux piétons de circuler facilement et en toute sécurité ; d) l'entretien des kits de déploiement d'unités de combat.

200. Cette augmentation globale est partiellement compensée par une réduction des dépenses au titre : a) du carburant, en raison d'une consommation moindre liée à la hausse du nombre d'installations de la MONUSCO raccordées à un réseau électrique urbain et d'une réduction des frais d'exploitation et d'entretien imputable à la baisse du nombre de points de distribution de carburant ; b) des services de sécurité, à la suite de la fermeture ou de la réduction d'un certain nombre de bureaux (à Kampala, Kamina, Kigali et Kisangani).

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	1 046,0	6,2 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du carburant**

201. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à : a) une augmentation de la consommation quotidienne de carburant ; b) une augmentation de l'appui apporté en carburant à la Police nationale congolaise ; c) l'augmentation du prix du carburant au litre, passé de 0,81 dollar le litre pour l'exercice 2017/18 à 0,85 dollar le litre pour l'exercice 2018/19 pour le diesel, et de 0,78 dollar le litre pour l'exercice 2017/18 à 0,83 dollar le litre pour l'exercice 2018/19 pour l'essence ; d) l'augmentation des besoins au titre des pièces détachées, imputable principalement au fait que la flotte est composée à 78 % de véhicules qui ont dépassé leur durée de vie économique et doivent faire l'objet de nombreuses réparations. La hausse globale

des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par une diminution des achats à la suite de l'acquisition ponctuelle de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules au cours de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	10 963,5	7,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

202. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par : a) la modification de la composition de la flotte d'hélicoptères en vue de mieux couvrir les besoins opérationnels militaires : ajout de quatre hélicoptères de protection/défense MI-24 et d'un aéronef lourd MI-26 ; suppression de trois hélicoptères de protection/attaque Rooivalk et de deux aéronefs de moyen tonnage MI-8MT ; b) une augmentation de la consommation de carburéacteur, en raison de l'ajout de deux avions cargo lourds afin d'appuyer les besoins accrus de mobilité de la Force, d'un avion-cargo lourd IL-76 qui consomme 9 800 litres de carburant par heure de vol, et d'un hélicoptère cargo lourd Mi-26 qui consomme 2 600 litres de carburant par heure de vol ; c) l'augmentation du coût budgétisé du carburant, passé de 0,77 dollar le litre pour l'exercice 2017/18 à 0,83 dollar le litre pour l'exercice 2018/19 ; d) le nouveau contrat afférent au système de drones ; e) la sous-traitance des services aéroportuaires, y compris des services de secours en cas d'accident, des services météorologiques et des services de nettoyage des objets et débris étrangers.

203. L'augmentation globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par la reconfiguration de la flotte d'avions en vue de l'adapter aux besoins opérationnels militaires : réduction du nombre d'avions (14 pour l'exercice 2017/18, contre 11 pour l'exercice 2018/19) ; remplacement de trois avions de ligne B-1900 par un avion de ligne DHC-8 ; suppression d'un avion-cargo L-382.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	525,2	1,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

204. La variation enregistrée à cette rubrique a essentiellement pour causes : a) la nécessité d'atteindre les capacités requises, de façon à pouvoir gérer la connectivité des applications internes et de se préparer à utiliser des applications en nuage ; b) une augmentation de la connectivité en matière de téléconférence ; c) la nécessité de recourir à des fournisseurs commerciaux pour les sites qui ne peuvent pas se permettre d'avoir une connexion à faible temps de latence. L'augmentation globale des ressources nécessaires est largement compensée par : a) une diminution des achats, à la suite de l'acquisition ponctuelle, au cours de l'exercice 2017/18, d'un système voix sur IP afin de remplacer le système d'autocommutateur privé (PABX) devenu obsolète ; b) la réduction du nombre d'ordinateurs destinés aux utilisateurs/clients (de 6 539 à 6 089) ; c) la fourniture de services de vidéoconférence à Entebbe en interne pendant l'exercice 2018/19 et non plus par un partenaire d'exécution, comme c'était auparavant le cas ; d) la baisse des dépenses prévues au titre des services d'information, étant donné que les objectifs arrêtés dans le domaine de l'information et de la sensibilisation peuvent être atteints en s'appuyant sur un plus petit nombre de magazines, de brochures, d'affiches et autres supports promotionnels.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(192,7)	(8,5 %)

• **Gestion : moyens et produits inchangés**

205. La variation enregistrée à cette rubrique résulte principalement de la réduction des dépenses au titre des médicaments et des dons de sang, compte tenu de l'expérience passée et du nombre de fonctionnaires concernés, des utilisations faites au cours des exercices précédents et du niveau prévu des stocks.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	3 249,4	6,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

206. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du fret pour la fourniture d'un appui logistique aux fins de la mise en œuvre du concept militaire d'opérations de protection par la projection, qui suppose une grande mobilité de la Force ainsi que des équipes de liaison intégrées capables de répondre aux menaces qui pèsent sur les civils ; b) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des subventions découlant de l'adjonction d'un programme sur la gestion des armes de petit calibre à destination des agents chargés de la sécurité, afin de permettre de placer en lieu sûr 7 000 armes dans les zones de conflit, et de l'élargissement du programme de lutte contre la violence de proximité à de nouvelles régions (Tanganyika et Kasai). Cette augmentation globale est partiellement compensée par une diminution des dépenses au titre des activités de formation en raison du recours accru aux formations internes.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	(500,0)	(25,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

207. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la réduction du montant alloué pour chaque projet et à la réduction du nombre de projets, la MONUSCO cherchant à privilégier les projets qui donnent des résultats quantifiables et peuvent être mis en œuvre au cours de l'exercice budgétaire.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

208. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo portent sur les points suivants :**

a) **Ouverture d'un crédit de 1 153 468 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 96 122 400 dollars par mois.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/301 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

**A. Assemblée générale**

**Questions transversales**

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15)

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats a été examiné et permet bien de savoir où en est la Mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat.

La MONUSCO a continué d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, de pourvoir des postes par recrutement national, quand il y a lieu, et de faire figurer ces changements dans ses projets de budget. Elle a procédé à un examen approfondi de ses besoins en personnel civil en novembre 2016, dont les conclusions et recommandations ont été prises en compte dans les projets de budget qui ont suivi.

La Mission a continué de prendre les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité et la rigueur de ses procédures de recrutement : a) collaboration avec les responsables des postes à pourvoir afin d'examiner leurs besoins en personnel et leurs priorités ; b) suivi et contrôle interne plus rigoureux des activités de recrutement ; c) coopération avec les départements recruteurs afin d'achever l'évaluation des candidatures dans les délais prescrits ; d) renforcement de la collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe aux fins de l'intégration des candidats recrutés ; e) fourniture de conseils et d'appui aux responsables des postes à pourvoir s'agissant de l'interprétation des politiques en matière de ressources humaines, afin de faciliter la prise de décisions lors du recrutement ; f) formation individuelle des responsables des postes à pourvoir sur les procédures d'évaluation aux fins de recrutement.

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Le Conseiller principal pour la problématique femmes-hommes relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Cette structure hiérarchique facilite l'instauration d'un climat de responsabilité en ce qui concerne la prise en compte de la problématique femmes-hommes. Par son rattachement hiérarchique direct au Représentant spécial, le Conseiller principal pour la problématique femmes-hommes est en mesure d'assurer la prise en compte des considérations relatives à cette problématique dès les premiers stades de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des opérations de la Mission. Grâce au renforcement crucial des capacités et à l'appui direct apporté par le Représentant spécial et l'équipe de direction de la Mission, les sections et bureaux des différentes composantes mettent au point et utilisent des systèmes de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, ainsi que des grilles de résultats, afin de déterminer s'il est tenu compte de la problématique femmes-hommes lors de l'élaboration et de l'exécution des initiatives prises par la Mission. L'équipe de direction de la Mission estime que cela est indispensable pour accroître l'obligation de rendre compte des résultats obtenus et de l'efficacité de l'action menée dans tous les domaines en ce qui concerne la problématique femmes-hommes, évaluer les progrès accomplis dans la prise en compte de cette problématique et faire rapport à ce sujet.

Les femmes représentent actuellement 28 % du personnel de la Mission recruté sur le plan international, 3 % des membres de la force et 12,8 % de ceux de la police des Nations Unies. La direction de la Mission sait que la MONUSCO doit donner l'exemple. La Mission a publié récemment une directive sur la parité des sexes, dans laquelle étaient énoncés des objectifs de recrutement et des modalités de mise en œuvre conformes à la stratégie relative à la parité des sexes adoptée à l'échelle du système des Nations Unies. Une enquête en ligne visant à évaluer les conditions de vie et de travail des femmes en tenue est en cours de réalisation. L'objectif est de définir et de mettre en pratique les améliorations qu'il est possible d'apporter pour amener les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police à déployer un plus grand nombre de femmes.

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

#### *Gestion des déchets :*

La MONUSCO a défini des procédures de gestion des déchets. Les déchets de la Mission sont triés en fonction de leurs caractéristiques physiques et chimiques et, selon les cas, réutilisés, recyclés ou éliminés.

La Mission dispose d'un système d'incinération pour tous les déchets médicaux. Elle a également quatre incinérateurs industriels qui permettent d'éliminer des déchets hautement toxiques avec des risques environnementaux et sanitaires minimaux, conformément aux normes d'émission internationales. En outre, la Mission a 28 incinérateurs de déchets médicaux de type « smart ash » qui sont pleinement opérationnels.

En 2015, elle a mis en place un programme de recyclage des déchets, en commençant par Goma. À l'heure actuelle, les déchets organiques biodégradables sont compostés tandis que les déchets non biodégradables sont, à l'exception du verre, recyclés. Ce projet sera étendu à Kinshasa dans le courant de l'exercice 2017/18. Le programme de recyclage a des effets positifs de plus vaste portée auprès de la population locale : il aide des jeunes en situation de vulnérabilité et des ex-combattants en leur donnant des possibilités d'emploi et d'acquisition de compétences, il forme au recyclage et il permet d'améliorer les techniques agricoles en favorisant des méthodes de culture biologique rentables et abordables grâce à l'utilisation du compost produit à partir des déchets organiques biodégradables pour améliorer la fertilité des sols.

La Mission a mis au point une procédure d'identification et de gestion des déchets non dangereux dans les lieux où il n'est pas possible de les recycler. L'objectif est de veiller à ce que l'élimination des déchets ne présente que des risques minimaux pour la population et les écosystèmes locaux.

La Mission s'est dotée d'instructions permanentes distinctes portant sur la collecte, le stockage et l'élimination des déchets dangereux. Cette procédure tient compte des conventions internationales relatives à la collecte, à l'entreposage, au transport et à l'élimination de tels déchets. La Mission a fait appel à deux prestataires de services pour éliminer du matériel électronique et d'autres matières dangereuses. Des vérifications ont régulièrement lieu pour s'assurer que les prestataires continuent de suivre des pratiques environnementales optimales en matière de traitement des déchets dangereux.

#### *Eau et eaux usées :*

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

La MONUSCO a amélioré le traitement des eaux usées dans 81 % de ses sites. Elle a mis au point un plan d'amélioration de l'infrastructure de gestion des eaux usées dans les autres sites, sélectionné des prestataires de services dans ce domaine et compte respecter pleinement les normes de gestion des eaux usées en juin 2018 au plus tard.

Bien qu'il n'y ait pas de pénurie d'eau en République démocratique du Congo, la Mission recueille actuellement des données sur la consommation d'eau et l'utilisation de débitmètres.

*Systèmes de production d'énergie :*

La MONUSCO dépend de groupes électrogènes diesel pour produire de l'électricité. Elle est actuellement reliée au réseau électrique à Entebbe, à Kinshasa et dans certaines zones de Goma et de Bukavu. Des groupes électrogènes diesel y sont utilisés en cas d'instabilité ou de panne du réseau. Afin de réduire la dépendance de la Mission à l'égard des groupes électrogènes diesel, il est prévu de relier au réseau électrique toutes les autres localités qui y ont accès. Le raccordement de ces sites permettra non seulement de réduire la dépendance de la MONUSCO à l'égard des groupes électrogènes diesel, mais aussi de réduire les coûts, ainsi que les émissions de dioxyde de carbone de la Mission.

La Section des services médicaux de la MONUSCO a chargé un centre agréé de formation professionnelle aux soins médicaux de dispenser une formation régulière au personnel médical de la Mission. Une formation aux gestes élémentaires de survie a été organisée à l'intention des membres de la Section des services médicaux en mai 2017.

La Mission a noté les jours pendant lesquels elle n'a pas pu disposer du système de drones et fait rapport sur les cas de non-respect des dispositions du contrat afin de déterminer le montant des indemnités à exiger du prestataire, conformément au contrat. Ces indemnités devraient bientôt être versées.

La MONUSCO a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la sécurité des informations et des communications grâce aux mesures suivantes : a) mise en œuvre de politiques efficaces relatives aux agents de sécurité ; b) évaluation périodique des risques ; c) établissement d'une structure de gestion de la sécurité et partage clairement défini des fonctions et attributions ; d) déploiement et activation des modules

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (A/70/742), prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats

de détection des intrusions des dispositifs de contrôle qui permettent de centraliser la surveillance et la gestion ; e) utilisation des techniques de chiffrement des données. Cela passe notamment par l'acquisition de dispositifs de stockage sécurisés dans les locaux informatiques de la Mission.

Une invitation à soumissionner portant sur un nouveau système de drones aériens plus efficace a été publiée à la fin de l'année 2016. Un avis d'adjudication a été adressé au fournisseur retenu le 25 septembre 2017 et une démonstration est prévue pour février 2018, le déploiement du système devant avoir lieu dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2018. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, ainsi que les informations sur les produits, selon que de besoin, sont clairement indiqués dans le nouveau contrat. Les enseignements tirés de l'utilisation de l'ancien système de drones ont été pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle invitation à soumissionner.

La MONUSCO continue de planifier et d'exécuter des projets d'ingénierie ainsi que des projets de génie militaire horizontaux et verticaux, notamment la construction de routes, de ponts et de terrains d'aviation, des projets environnementaux et la construction et l'entretien de bases opérationnelles de compagnie et de bases opérationnelles temporaires afin de répondre aux besoins opérationnels de la Mission. Les principales activités menées dans le cadre de la planification, de la gestion et de l'encadrement des projets sont les suivantes : a) définition et hiérarchisation des projets ; b) étude de viabilité, analyse des risques et élaboration d'un plan de gestion, établissement du calendrier des travaux, évaluation quantitative et prévision des dépenses d'entretien et d'amélioration des projets d'infrastructure et d'ingénierie écologique, compte tenu, dans toute la mesure possible, de l'utilisation des ressources locales ; c) soumission dans les délais de plans d'achat tenant compte des besoins spécifiques ; d) préparation de projets de génie militaire horizontaux et verticaux (planification, objectif et calendrier annuels) ; e) mise en place d'un mécanisme conjoint civilo-militaire de suivi et d'évaluation des projets d'infrastructure.

Un Groupe de la planification des acquisitions et de la centralisation des demandes d'achat a été créé et

et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82)

chargé d'assurer un examen et un contrôle approfondis du plan d'acquisition afin d'éliminer des demandes d'achat tout article inutile, compte tenu de l'inventaire de la Mission, de l'ensemble des stocks excédentaires d'autres missions et des stocks stratégiques des Nations Unies. Le Groupe procède à la création dans Umoja de nouvelles demandes d'acquisition de biens et services qui ne figurent pas dans le catalogue principal. La centralisation des listes de commandes et le faible coût des acquisitions permettent au Groupe de la réception et de l'inspection de recevoir sans retard tous les articles achetés par la Mission de façon à les entreposer et gérer leur inventaire avec efficacité et rapidité. L'adoption d'Umoja pour la gestion des relations en matière d'approvisionnement permet de suivre intégralement les processus de planification, d'approvisionnement, d'entreposage et de distribution de la chaîne d'approvisionnement.

La MONUSCO a établi à l'échelle locale des commandes permanentes portant sur l'achat des principaux types de matériaux de construction locaux dans neuf bureaux extérieurs, à savoir Kisangani, Kalemie, Lubumbashi, Bukavu, Beni, Bunia, Dungu, Kananga et Uvira. Ces matériaux sont disponibles sur demande et livrés sur place par le fournisseur. Cette méthode présente un bon rapport coût-efficacité pour la Mission.

Le détail des mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MONUSCO, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79 et 80 à 82, sera décrit dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

### **Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

(Résolution 71/301)

Note qu'il est prévu de tenir une élection présidentielle et prie le Secrétaire général de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour les opérations électorales conformément au mandat de la Mission et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget (par. 9)

La MONUSCO a apporté un appui technique et logistique à l'inscription des électeurs. D'après le calendrier électoral publié le 5 novembre 2017 par la Commission électorale nationale indépendante, l'élection présidentielle devrait avoir lieu le 23 décembre 2018. La MONUSCO ayant été officiellement priée d'apporter un appui technique et

*Décision ou demande**Mesures prises*

logistique aux fins de l'achèvement de la mise à jour des listes électorales et de la tenue des élections, elle a soigneusement examiné et évalué les hypothèses budgétaires et présenté le 30 novembre 2017 un plan de soutien logistique détaillé. Des modalités d'appui à l'organisation des élections ont été fixées d'un commun accord, sur la base des activités énoncées dans le calendrier électoral et d'une répartition des tâches clairement définie entre la Commission électorale nationale indépendante, le PNUD et la MONUSCO.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31)

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit [susvisées] et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

En ce qui concerne la gestion des opérations aériennes en général, le Comité consultatif estime que les causes profondes des lacunes et des dysfonctionnements mentionnés aux paragraphes ci-après sont interdépendantes et ne pourront être éliminées que par une action coordonnée des services compétents du

La MONUSCO continue de surveiller l'utilisation des crédits accordés. Conformément à la politique établie, elle exige que toute réaffectation des ressources soit pleinement justifiée. Elle suit de près l'utilisation des ressources approuvées et s'efforce de réaffecter les fonds entre centres de coûts avant de les réaffecter entre rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci.

Dans le cadre du budget pour l'exercice 2018/19, il a été déterminé, en fonction des besoins opérationnels, s'il était nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans.

La MONUSCO a pris des mesures en vue de réduire les coûts sans nuire à ses capacités opérationnelles, en reconfigurant sa flotte, notamment en optimisant le plan d'organisation des vols réguliers et en se séparant de deux hélicoptères qui n'étaient plus nécessaires du fait de la reconfiguration de la Mission. Elle poursuivra sa recherche d'économies et de gains d'efficience, tout en répondant à ses besoins opérationnels.

Les fonctions et attributions de la Section des transports aériens et du Centre stratégique des opérations aériennes de Brindisi ont été clairement définies dans une directive publiée en décembre 2017. Elles consistent à planifier des opérations aériennes stratégiques sûres au meilleur coût et à améliorer la

Siège, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), et des missions de maintien de la paix elles-mêmes (par. 118).

Compte tenu de la nécessité d'améliorer le contrôle et la gestion des opérations aériennes [...] et des lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne le rôle de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, le Comité est d'avis que cette évaluation globale n'a que trop tardé. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'achever au plus vite son évaluation des fonctions et attributions des services chargés de la gestion et du contrôle des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, et d'en présenter les résultats de manière exhaustive dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 131).

Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations supplémentaires sur la mise en service du système électronique de gestion des carburants et sur les résultats qu'il permet d'obtenir (par. 147).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un

planification et l'efficacité des vols stratégiques ; à formuler des recommandations visant à réduire le chevauchement des activités de façon à améliorer l'utilisation des moyens aériens et à trouver des possibilités de réaliser des économies ; à élaborer le programme annuel de formation des spécialistes de l'aviation ; à suivre les appareils des Nations Unies menant des opérations stratégiques dans le cadre de contrats d'affrètement de longue ou de courte durée ; à exercer un contrôle stratégique sur le transport aérien de passagers et de fret de première importance ; à apporter une assistance aux opérations de recherche et de sauvetage ; à coordonner l'ensemble des opérations stratégiques d'appui aérien et des vols en dehors de la zone de la Mission ; à coordonner et à appuyer la mise en œuvre généralisée et l'utilisation efficace du système de gestion des informations aériennes ; à fournir un appui technique au système mondial de localisation par satellite et à en assurer la gestion ; à planifier et à déployer les moyens aériens nécessaires aux transports stratégiques des contingents.

Le Secrétariat a procédé à une évaluation approfondie visant à clarifier les fonctions et attributions de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Cette évaluation a été achevée lors de la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général, ainsi que de la révision du manuel des opérations aériennes. Une fois les documents de gouvernance approuvés, le Centre stratégique des opérations aériennes et la composante aérienne du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements pourront réviser leurs instructions permanentes, leurs indicateurs de résultats, leurs programmes de travail et leurs définitions d'emploi en conséquence.

La mise en service du système électronique de gestion des carburants permet à la Mission d'analyser la consommation de carburant et de détecter d'éventuels cas de fraude en repérant une consommation inhabituelle. Le système sert également à suivre l'évolution du niveau des stocks de carburants dans tous les sites de la MONUSCO. Les opérations relatives aux carburants d'une valeur supérieure à 15 000 dollars par mois sont analysées et toute consommation anormale fait l'objet d'une enquête approfondie.

Des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de

*Demande ou recommandation*

renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

*Mesures prises*

l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, figurent dans le présent projet de budget, et les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus y sont indiqués.

La MONUSCO risque de ne pas être en mesure de mettre intégralement en œuvre le plan de transition en raison du terrain accidenté et du mauvais état des routes en République démocratique du Congo et elle opéra pour une mise en œuvre partielle là où le plan est réalisable et viable, à Entebbe par exemple. En ce qui concerne l'application des coefficients révisés pour l'exercice 2018/19, il y aura une réduction du nombre de véhicules à quatre roues motrices et d'autocars. La Mission s'efforce également de standardiser son parc de véhicules en utilisant dans l'ensemble de la Mission des véhicules lourds à quatre roues motrices, qui sont plus adaptés au terrain. Cela facilitera le transfert de véhicules entre bureaux, en particulier en cas de panne, et permettra de réduire les stocks de pièces de rechange.

### **Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

(A/71/836/Add.11 et résolution 71/301 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation*

Le Comité consultatif est d'avis qu'il n'est pas certain que des augmentations [des frais de location de locaux] d'une telle amplitude soient justifiées à l'échelle d'une année. Il compte que le Secrétaire général fera tout son possible pour négocier des tarifs préférentiels pour les baux nouveaux ou le renouvellement des baux existants. Il compte également que le Secrétaire général fournira, dans les futurs rapports sur l'exécution du budget et projets de budget, des renseignements complets sur les dépenses engagées au titre de la location de locaux ainsi que des précisions sur le résultat des mesures qu'il aura prises pour optimiser les coûts y afférents (par. 48).

*Mesures prises*

Afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, la MONUSCO a pris des dispositions pour que les baux, nouveaux ou renouvelés, portent sur une plus longue durée, pouvant aller jusqu'à 10 ou 15 ans, afin de bénéficier de loyers mensuels d'un montant fixe, une clause contractuelle prévoyant la possibilité de résilier le bail à tout moment avec un préavis au bailleur de 30 jours. Cette pratique a déjà eu des effets positifs, les propriétaires étant tenus de respecter les clauses contractuelles et ne pouvant augmenter les loyers à volonté. En outre, la Mission procède à des examens et analyses réguliers de ses baux commerciaux en vue de regrouper les locaux existants et de réduire son empreinte. Elle a ainsi commencé à mettre en œuvre le plan de consolidation, qui a déjà permis d'identifier

Tout en notant que la Mission applique mieux la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance que d'autres missions, le Comité consultatif l'engage à poursuivre ses efforts afin d'améliorer son taux d'application de la règle (par. 54).

Après examen des voyages prévus dans le projet de budget pour 2017/18, le Comité consultatif est d'avis que la Mission peut faire davantage pour réduire les déplacements, tant le nombre des voyages que leur durée, en particulier pour les voyages à l'extérieur de la zone de la Mission et les voyages liés à la formation. [...] Il recommande [...] qu'il soit demandé au Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour optimiser les voyages et assurer une utilisation judicieuse des ressources allouées à ce titre et d'en rendre compte dans son prochain projet de budget (par. 55).

Le Comité consultatif estime qu'il faut clarifier les critères régissant l'octroi de privilèges en matière d'itinérance ainsi que les dépenses engagées dans ce domaine. Il attend avec intérêt les résultats de l'examen de la politique relative aux appareils de communication mobiles (par. 62).

Le Comité consultatif note que les frais de gestion facturés par l'UNOPS à la MONUSCO pour la fourniture des services linguistiques et la gestion des vacataires dépassent les plafonds fixés dans le mémorandum d'accord [susmentionné] relatif aux services de lutte antimines. Le Comité est d'avis qu'il faut clarifier l'estimation des frais de gestion, en précisant notamment la structure et le niveau de ces frais ainsi que les plafonds fixés, pour les différents types de services, et compte que le Secrétaire général donnera de plus amples détails sur cette question dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours, ainsi que dans le prochain projet de budget (par. 68).

trois baux commerciaux de locaux à fermer immédiatement, à Kisangani, à Entebbe et à Kigali. La Mission continuera d'envisager de fermer des locaux dans diverses localités. Toutefois, le transfert d'une partie de la composante militaire à Kinshasa se traduira par la signature de nouveaux baux commerciaux d'un montant élevé.

La Mission est en train d'analyser les causes des manquements à la règle et poursuivra ses efforts afin d'améliorer encore son taux d'application de la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance.

La Mission met en place des dispositifs supplémentaires de contrôle interne de l'application du point 3.2 de la section 3 de l'instruction administrative [ST/AI/2013/3](#) sur les voyages autorisés, selon lequel, avant d'autoriser tout voyage, il importe avant tout de déterminer si un contact personnel direct est nécessaire à l'exécution du mandat et, dans la négative, de recourir à d'autres solutions. Les directeurs de programme concernés doivent ainsi attester que les autres solutions (vidéoconférence, audioconférence ou autres modes de communication professionnelle comme les réunions en ligne) ont été envisagées mais jugées peu convenables et qu'un déplacement est donc nécessaire.

Une « politique révisée d'attribution au personnel de la Mission de smartphones officiels (à titre exceptionnel), de cartes SIM officielles et de codes secrets » est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une instruction administrative de la MONUSCO. La nouvelle politique devrait être mise en œuvre dès que la politique révisée relative aux appareils de communication mobiles aura été approuvée, fin février 2018 au plus tard.

La fourniture de services linguistiques et la gestion des vacataires sont soumises aux dispositions de l'accord contractuel conclu par l'UNOPS et la MONUSCO, qui est lui-même régi par le mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'ONU et l'UNOPS, lequel fixe les frais de gestion à 8 %. Ces frais s'appliquent aux coûts nets des projets, qui comprennent l'appui et les services fournis par l'UNOPS (à savoir les coûts liés aux équipes de projet), les coûts directs gérés localement et les frais administratifs généraux, par exemple les frais bancaires.

---

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

---

Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement envisagées par la MONUSCO et encourage la Mission à continuer de s'efforcer de réduire son empreinte environnementale globale, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Le Comité compte trouver dans les prochains rapports sur le budget de la Mission des informations plus détaillées sur la mise en œuvre de ces initiatives environnementales (par. 69).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 70/274 sur le financement de la MONUSCO, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session des propositions concernant les dispositions administratives qui pourraient être appliquées à la Base d'appui d'Entebbe et au Centre de services régional d'Entebbe en vue d'obtenir des gains d'efficacité et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. Le Comité consultatif note que le document budgétaire ne répond pas à cette demande. [...] Le Comité compte [...] que le Secrétaire général inclura les renseignements demandés par l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget (par. 72).

Des informations détaillées sur la mise en œuvre des initiatives menées dans le domaine de l'environnement figurent dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19.

Il n'y a pas de double emploi ni de chevauchement entre les activités de la Base d'appui et celles du Centre de services régional d'Entebbe. L'appui fourni par la Base d'appui d'Entebbe concerne : le contrôle des mouvements des marchandises et des passagers, y compris les rotations de troupes et de matériel appartenant aux contingents ; les opérations aériennes ; les transports terrestres et la gestion du parc automobile ; les activités de gestion des biens, y compris les services intégrés d'entreposage ; les services de sécurité ; les fonctions d'ingénierie, y compris la gestion des installations ; les services médicaux, y compris les services mortuaires et le rapatriement des dépouilles ; les services d'informatique et de communications, y compris les services de téléassistance pour les entités locataires de la base ; les services d'immigration et de visas pour les membres du personnel des entités locataires en poste à Entebbe et leur famille. Certains services d'appui sont fournis en fonction de l'espace occupé par chaque entité locataire, calculé d'après la surface de bureau utilisée (c'est par exemple le cas des équipements collectifs, du carburant pour les groupes électrogènes, des services de nettoyage/d'entretien des espaces verts, de l'entretien et de la sécurité), tandis que d'autres sont facturés sur la base de leur utilisation par le locataire (transports, informatique et communication, services médicaux, réception et inspection et expéditions).

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

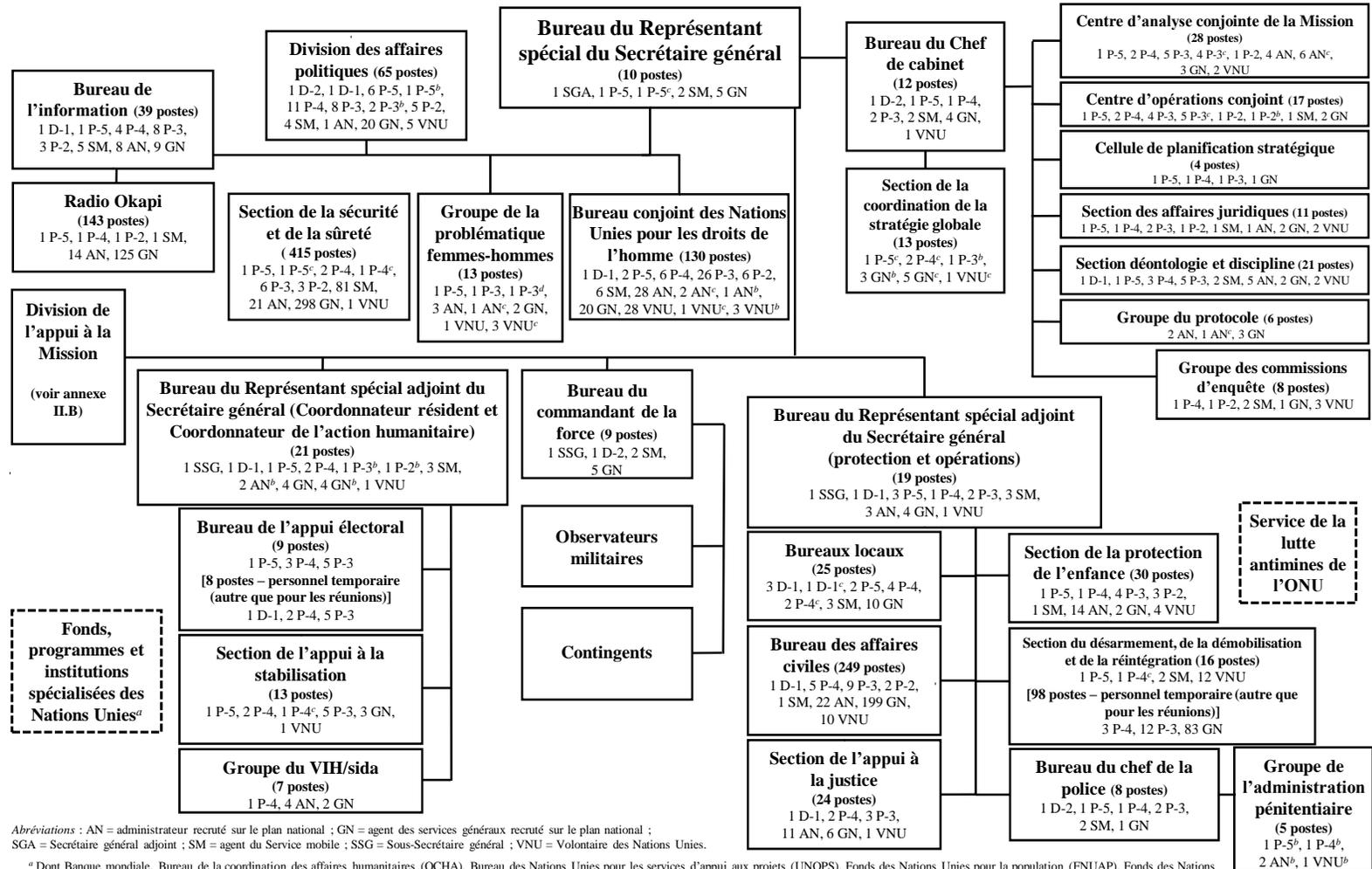
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

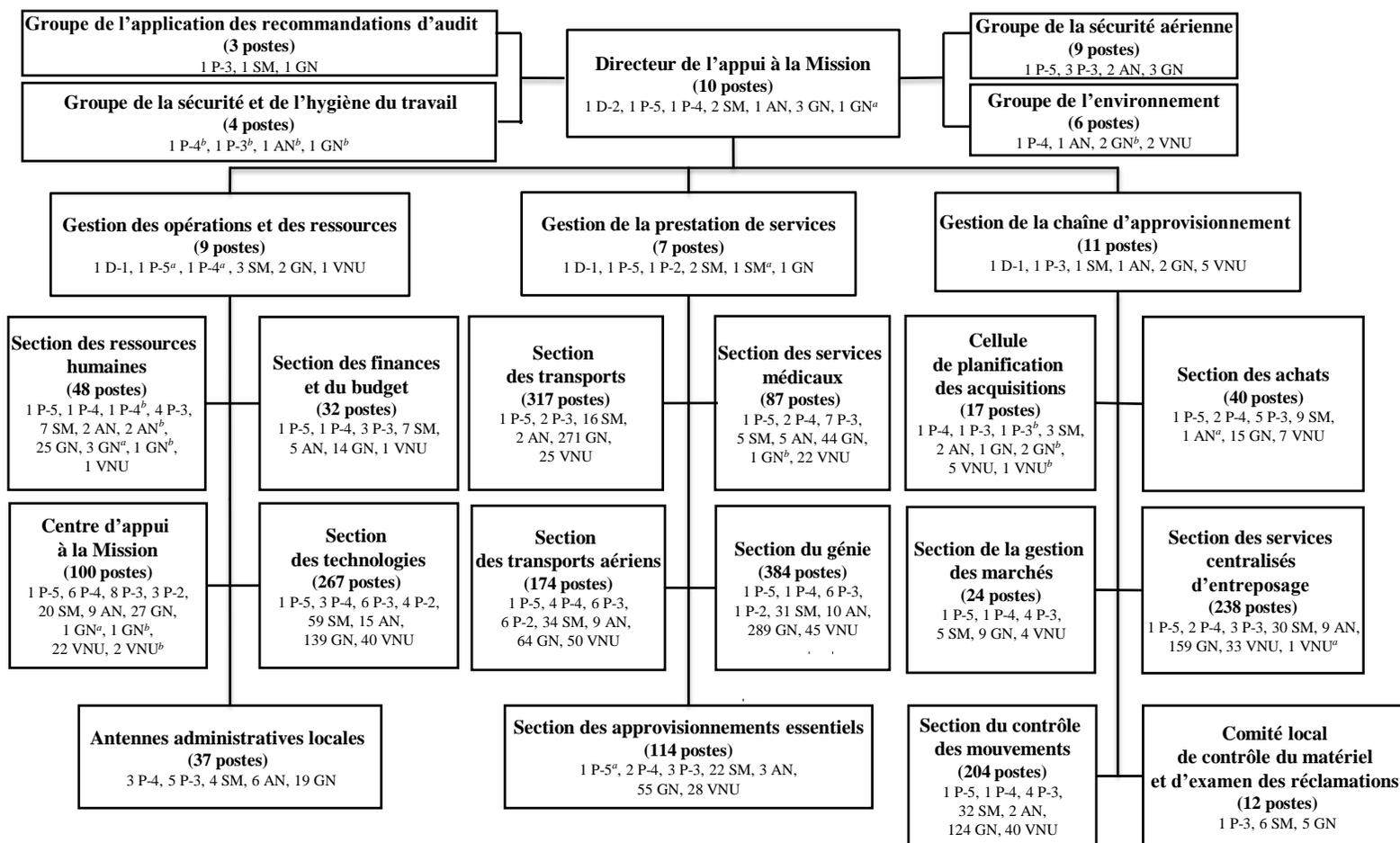
## Annexe II

## Organigrammes

## A. Services organiques



## B. Appui

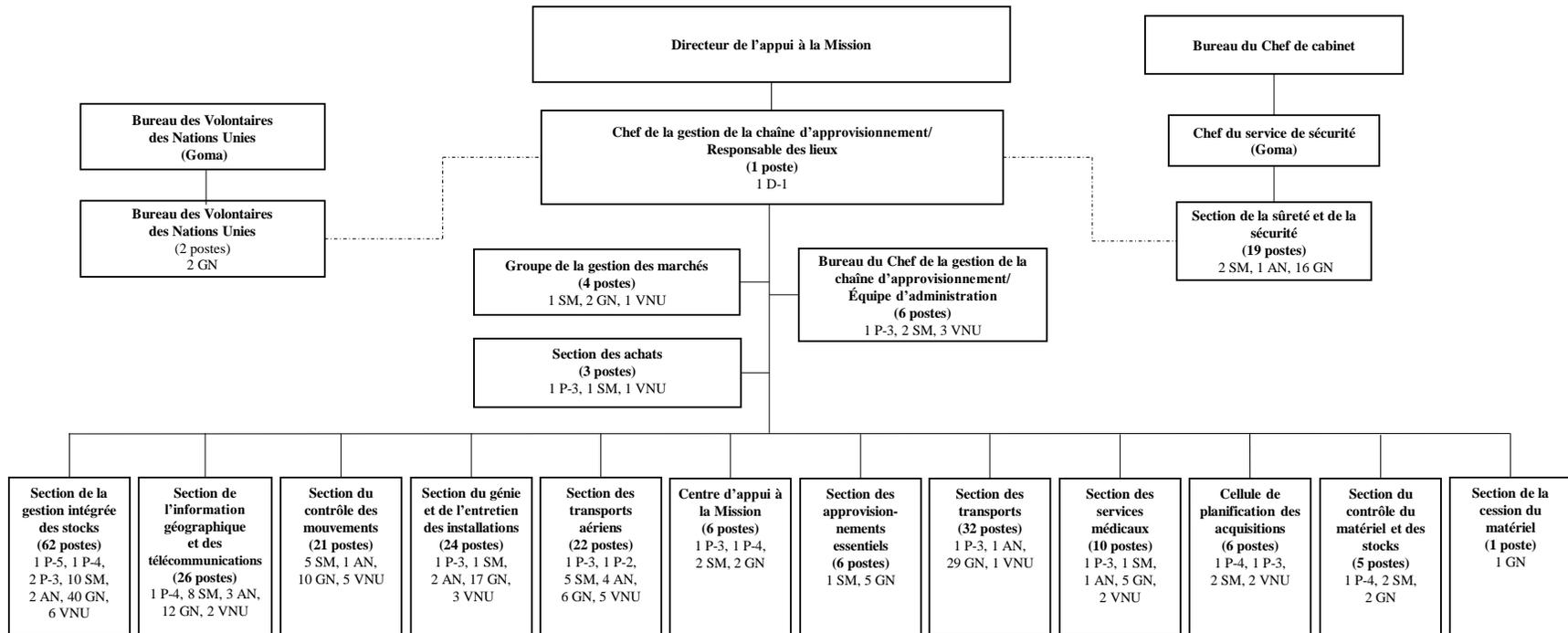


*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Transfert/réaffectation.

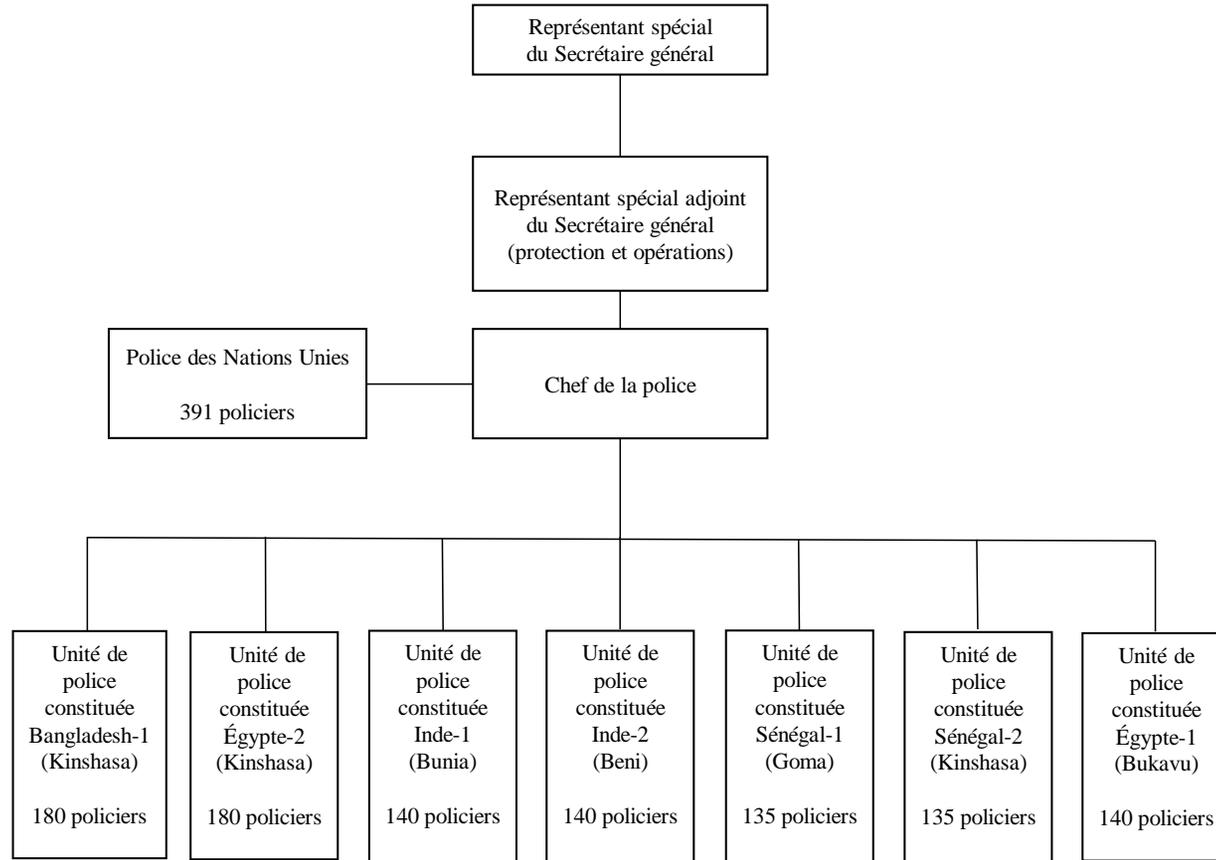
<sup>b</sup> Création.

## C. Base d'appui d'Entebbe

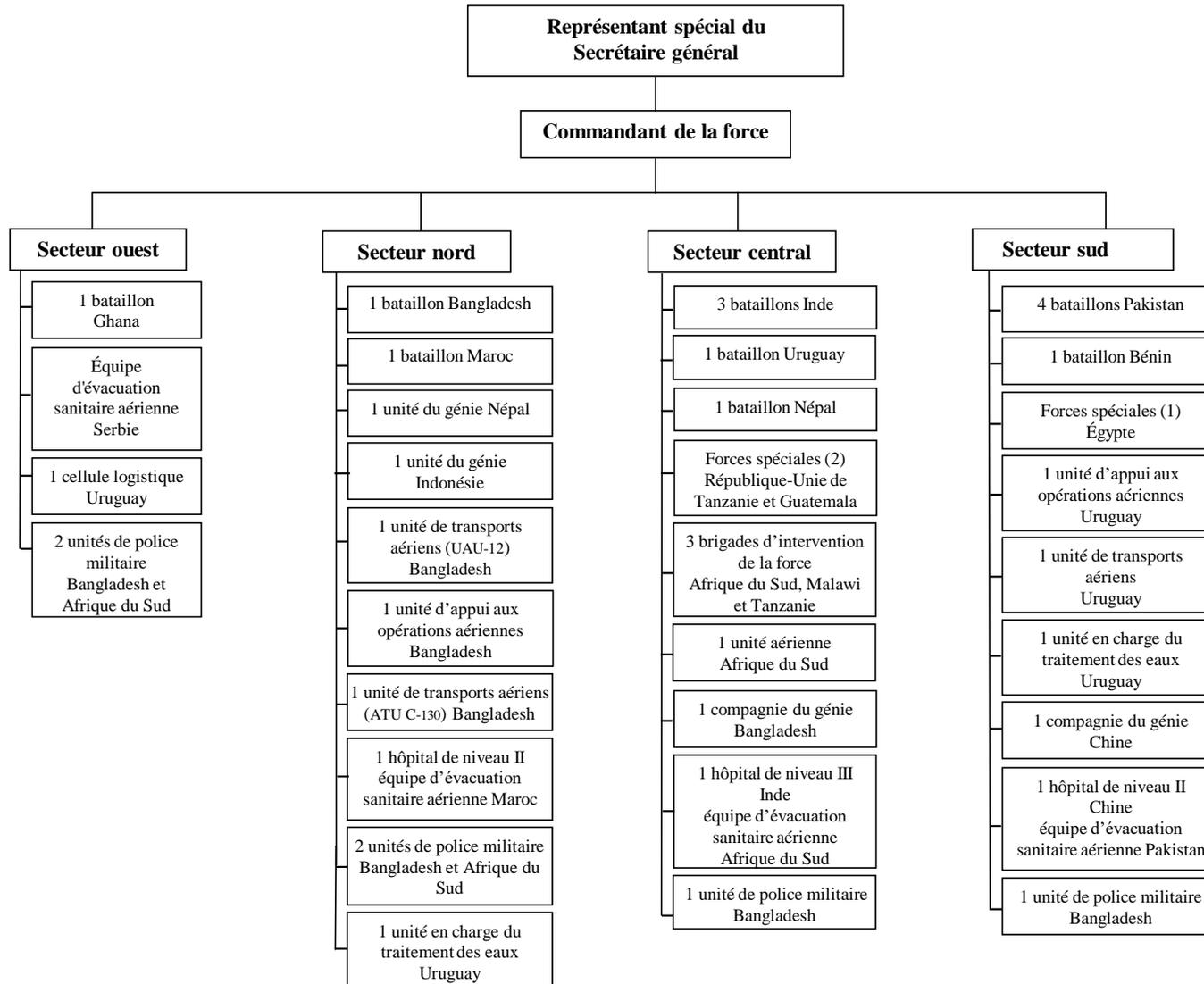


*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

### D. Police des Nations Unies



## E. Contingents et observateurs militaires



## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
1. Gouvernance et développement des institutions	1.1 Le cadre institutionnel et les structures publiques de la République démocratique du Congo sont renforcés de manière à permettre la promotion des droits de l'homme et le développement du pays.  Coût total de la réalisation 1 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 10,4 millions de dollars/an	1.1.1 Le Gouvernement est à même d'appliquer les réformes, les lois et les politiques publiques.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes et OIT
		1.1.2 Les structures exécutives et publiques, les élus et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ont les moyens d'assurer le suivi des politiques et de la gestion des affaires publiques.	PNUD
		1.1.3 L'accès à la justice, la promotion des droits de l'homme et la protection des civils et des biens sont renforcés.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et UNICEF
		1.1.4 Les capacités statistiques nationales sont renforcées.	FNUAP, UNICEF, PNUD, PAM, FAO, OMS, UNESCO et OIT
		1.1.5 Les provinces sont dotées des ressources humaines, organisationnelles et infrastructurelles nécessaires.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et MONUSCO
		1.1.6 Les instruments de politique publique visant à favoriser l'égalité des sexes sont renforcés.	ONU-Femmes et PNUD
		1.1.7 Les dispositifs de gestion des migrations régionales sont renforcés.	OIM
2. Croissance favorable aux pauvres et création d'emplois	2.1 Les organismes publics réussissent à mettre en œuvre des politiques et des programmes à même d'accélérer la création	2.1.1. Les collectivités et les institutions disposent des outils nécessaires pour consolider la productivité durable du secteur rural.	PAM, OIT, ONUDI, UNOPS, FIDA et PNUD

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
	d'emplois et d'accroître les revenus. Coût total de la réalisation 2 (tous organismes des Nations Unies confondus) : 9,7 millions de dollars/an	2.1.2 Les collectivités et les institutions reçoivent un appui pour mettre en place des chaînes de valeur durables.	PAM, OIT, ONUDI, UNOPS, FIDA et PNUD
		2.1.3 Les programmes en faveur de l'investissement profitent aux petites et moyennes entreprises.	FAO, OIT, ONUDI, UNOPS et PNUD
		2.1.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour promouvoir la création d'emplois décents aux niveaux national et local sont renforcés.	PNUD, FAO, OIT, ONUDI et UNESCO
		2.1.5 Les offres d'emploi et de formation, à l'intention notamment des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, sont en augmentation.	PNUD, FAO et OIT
		2.1.6 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour élaborer et mettre en œuvre des instruments de planification visant à une utilisation durable de l'espace sont renforcés.	OIT, OIM, PAM, HCR, ONU-Habitat et UNOPS
		2.1.7 La population, en particulier les groupes vulnérables, a accès à des outils de financement et de développement de ses capacités entrepreneuriales.	FENU, PNUD, UNESCO, ONUDI, OIT, UNOPS, PAM et FAO
3. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et valorisation du capital humain	3.1 La population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie d'une offre de services sociaux essentiels plus abondante et de meilleure qualité.	3.1.1 La population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie de services de santé améliorés, notamment pour ce qui est de la santé maternelle et infantile et de la nutrition.	UNICEF, FNUAP, PAM, OMS et UNOPS

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
	Coût total de la réalisation 3 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 221,6 millions de dollars/an	3.1.2 La population, en particulier les groupes vulnérables, a accès à une éducation et à une formation professionnelle équitables et de qualité.	UNICEF, UNESCO, OIT, PAM, UNOPS, FNUAP et OMS
		3.1.3 La population, en particulier les groupes vulnérables, a accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de meilleure qualité.	UNICEF, PNUE, OMS, HCR, UNOPS, FAO et PAM
		3.1.4 La vulnérabilité de la population congolaise se voit réduite grâce à des aides sociales adaptées.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, MONUSCO, HCR et FNUAP
		3.1.5 Les dispositifs institutionnels de protection sociale sont renforcés.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, MONUSCO, HCR et FNUAP
4. Valorisation du capital humain et lutte contre le VIH/sida	4.1 Amélioration et multiplication des mesures nationales destinées à faire face à l'épidémie de VIH/sida	4.1.1 Toutes les institutions – publiques, privées, locales et religieuses – ont renforcé leurs programmes de lutte contre le VIH/sida.	ONUSIDA
	Coût total de la réalisation 4 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 3,5 millions de dollars/an	4.1.2 Les capacités institutionnelles nationales et décentralisées sont renforcées de manière à permettre la planification, la coordination et le suivi des programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/sida.	ONUSIDA
5. Changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles	5.1 Le Gouvernement améliore sa gestion des ressources naturelles.	5.1.1 Des stratégies et politiques de limitation des changements climatiques et de l'adaptation à ces phénomènes sont élaborées.	PNUD, FAO, PNUE, ONUDI et ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
	Coût total de la réalisation 5 (tous organismes des Nations Unies confondus) : 8,5 millions de dollars/an	5.1.2 Des outils de gestion des forêts sont adoptés à tous les niveaux de la société.	FAO, PNUE, PNUD et PAM
		5.1.3 Un système de gestion des risques de catastrophe est en place.	PNUD, FAO, PAM, UNOPS, PNUE et ONU-Habitat
		5.1.4 Des outils d'aménagement du territoire sont mis en place.	ONU-Habitat
		5.1.5 Les populations autochtones et locales participent à la gestion durable des zones protégées.	PNUD et UNESCO
		5.1.6 La population a accès à des services énergétiques modernes et à une énergie propre.	PNUD et PNUE
		5.1.7 Les émissions de gaz à effet de serre de la République démocratique du Congo sont mesurées et rendues publiques, et leur niveau est contrôlé.	PNUD, FAO, PNUE et PAM
		5.1.8 Le nombre de personnes exposées aux risques liés à la pollution due aux activités minières est en diminution.	PNUD
6. Stabilisation et consolidation de la paix	6.1 Toutes les régions de la République démocratique du Congo enregistrent de nets progrès dans la protection des civils, le respect des droits de l'homme et la réduction des conflits et des tensions.	6.1.1 Une stratégie commune est appliquée en vue de la réforme du secteur de la sécurité.	MONUSCO, PNUD et Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme
		6.1.2 La population de l'est de la République démocratique du Congo a accès aux services publics.	MONUSCO, PNUD, UNICEF, PAM, FNUAP, ONU-Habitat et UNOPS
	Coût total de la réalisation 6 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 40,5 millions de dollars/an	6.1.3 Des mécanismes de protection des populations touchées par le conflit sont en place et fonctionnent.	MONUSCO et Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
		6.1.4 Des mécanismes visant à prévenir et à combattre les violations des droits de l'enfant sont mis en application.	MONUSCO, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et UNICEF
		6.1.5 Des mécanismes de prévention des violences sexuelles et d'assistance aux victimes sont mis en application.	MONUSCO, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, FNUAP et UNICEF
		6.1.6 Des programmes d'appui à l'intention des communautés d'accueil de personnes déplacées, réfugiées, rapatriées et démobilisées sont en place.	HCR, PNUD, UNICEF, PAM, UNESCO, OMS, FAO, MONUSCO, OIT et ONU-Habitat
		6.1.7 Des stratégies et des mécanismes de prévention et de règlement des conflits sont élaborés et mis en application.	MONUSCO, ONU-Habitat, PNUD, FAO, HCR et UNICEF

*Abréviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies ; FIDA : Fonds international de développement agricole ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OIT : Organisation internationale du Travail ; OMS : Organisation mondiale de la Santé ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; PAM : Programme alimentaire mondial ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

